



RAPPORT FINANCIER 2017
COMPTES ANNUELS HGB

Landesbank Saar (SaarLB)
Landesbank Saar
Ursulinenstraße 2
66111 Sarrebruck/Allemagne
HRA 8589 Sarrebruck

Sommaire

RAPPORT DE GESTION DE LA SAARLB POUR L'EXERCICE 2017	7
Aperçu général	7
La SaarLB	7
Conditions économiques générales	10
Secteur financier	12
Évolution des activités	13
Nouveaux contrats	13
Changement du système bancaire central à la LBS	14
Résultat	14
Situation financière	18
Situation patrimoniale	23
Rapport prudentiel	24
Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques	24
Gestion des capitaux	25
Risque de crédit	29
Risque de marché	38
Risque de liquidité	40
Risque opérationnel	43
Risque de réputation	45
Risque stratégique/risque commercial	46
Récapitulatif de l'exposition aux risques	47
Système de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière	47
Rapport prévisionnel et opportunités	49
Contexte économique attendu	50
Pronostic sur le résultat financier de la banque	51
Pronostic d'évolution des secteurs opérationnels	52
Pronostic sur le capital et les positions à risques	53
Pronostic et opportunités dans le cadre des procédures réglementaires	53
Présentation générale des comptes annuels	55
COMPTES ANNUELS DE LA SAARLB	56
Bilan au 31/12/2017 de la Landesbank Saar	56
Compte de résultat de la Landesbank Saar sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017	62
État des variations des capitaux propres	65
Tableau des flux de trésorerie	66
Annexe	69
Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation	69
(1) Principes	69
(2) Conversion monétaire	69
(3) Méthodes comptables et d'évaluation	69

Informations sur le bilan	72
(4) Généralités	72
(5) Actifs	73
(6) Passifs	77
(7) Ventilation des postes du bilan par durée résiduelle	79
(8) Impôts différés	80
Informations concernant le compte de résultat	80
Autres informations	81
(9) Affectation des bénéfices	81
(10) Rapport additionnel.....	81
(11) Informations sur d'autres obligations financières ne figurant pas au bilan	81
(12) Transfert de garanties à titre de sûreté d'engagements propres	82
(13) Informations sur les opérations financières dérivées inscrites au bilan à une valeur autre que la juste valeur	83
(14) Informations sur les montants ne pouvant être distribués	85
(15) Effectifs.....	85
(16) Rémunération des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration	86
(17) Honoraires du commissaire aux comptes.....	86
(18) Prestations fournies à des tiers.....	87
(19) Opérations de mise en pension et emprunts de titres	87
(20) Compte de couverture pour les opérations hypothécaires et l'octroi de crédits communaux	87
(21) Parts détenues par la SaarLB	94
(22) Organes administratifs de la SaarLB.....	95
(23) Relations avec des entreprises et personnes liées	97
(24) Mandats de membres du Comité de direction et de collaborateurs dans des organes de surveillance prévus par la loi	98
Déclaration des représentants légaux	99
Annexe aux comptes annuels	100
ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT	101
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	108
DÉCISION D'UTILISATION DES BÉNÉFICES	110
RELEVÉ DES ABRÉVIATIONS	111



Rapport de gestion de la SaarLB pour l'exercice 2017

APERÇU GÉNÉRAL

LA SAARLB

La Landesbank Saar (dénommée ci-après « SaarLB ») est un établissement public doté de la personnalité morale, dont le siège est à Sarrebruck. Au 31/12/2017, les actionnaires de la SaarLB se présentent comme suit :

Sarre :	74,90 %
Sparkassenverband Saar, Sarrebruck :	25,10 %

Les champs d'activité de la SaarLB se concentrent pour l'essentiel sur les opérations avec la clientèle d'entreprises, l'immobilier, les financements de projets, notamment dans le secteur des énergies renouvelables, l'encadrement des clients institutionnels, de la clientèle à caractère public/des communes, des clients privés et des caisses d'épargne au sein du réseau.

La Landesbausparkasse Saar (LBS), qui appartient à la SaarLB, finance les biens immobiliers principalement à usage privé dans le cadre de l'épargne-construction.

Du fait de son histoire et de la structure de son actionariat, la SaarLB fait partie du groupe financier des caisses d'épargne et accorde une priorité élevée au travail de réseau, notamment avec les caisses d'épargne sarroises, tout en se concentrant sur ses compétences centrales. La SaarLB est la banque centrale des caisses d'épargne et la banque attitrée du Land de Sarre.

Les marchés ciblés sont la Sarre, les régions limitrophes dans le sud-ouest de l'Allemagne ainsi que la France et le Luxembourg. Pour certaines activités commerciales, le marché ciblé défini peut s'en écarter ou être élargi.

Sur la base de son approche commerciale en tant que banque régionale franco-allemande, la SaarLB dispose de groupes de clients cibles spécifiques aux différents segments. Les critères s'appliquant aux clients et aux activités cibles sont définis dans des stratégies sectorielles au niveau des activités commerciales.

L'approche commerciale de la banque est caractérisée par l'octroi de crédits à long terme. En regard des prescriptions restrictives eu égard au ratio des fonds propres de base et de la gestion des liquidités notamment, les risques interdisciplinaires découlant de portefeuilles existants et/ou de nouveaux contrats sont externalisés à des partenaires de coopération adéquats (établissements de crédit/caisses d'épargne, clients institutionnels, etc.) via des syndications sur la base d'objectifs à court et moyen terme.

Les produits et services de la SaarLB correspondent pour l'essentiel à ceux d'un établissement de crédit universel. Au niveau des produits, la SaarLB se concentre en premier lieu sur des produits cotés sur le marché et répondant aux besoins. Les produits et services complexes et hautement spécialisés sont le plus souvent confiés à des partenaires de coopération.

Par rapport au total du bilan, la SaarLB est le plus important établissement de crédit ayant son siège en Sarre et se sent particulièrement responsable de la région. La SaarLB a des racines régionales et contribue entre autres à la promotion des sciences et de la recherche dans la région et à la diversité culturelle. Cet engagement se traduit également par de nombreux prêts permanents mis à la disposition du Musée de la Sarre.

Pour intensifier les relations clientèles existantes et nouer de nouveaux contacts dans l'agglomération Rhin-Main-Neckar, notamment pour les activités avec les petites et moyennes entreprises, la banque a ouvert un centre d'affaires à Mannheim au second semestre 2017. Pour ses

activités avec la France, la banque dispose à Strasbourg d'une filiale dont la raison sociale est SaarLB France et d'un centre d'affaires à Paris.

Durant l'exercice 2016, le Comité de direction a adopté et lancé le projet stratégique et structurel « SaarLB2020 », établi avec l'aide d'experts externes. Ce projet a pour principal objectif de garantir la rentabilité de la banque dans le long terme. La distribution de dividendes conformes aux attentes et la capitalisation de bénéfices suffisants pour stabiliser la composition du capital compte tenu des dispositions réglementaires plus rigoureuses sont les principaux éléments de cadrage du projet.

La SaarLB a subdivisé ses activités en sept secteurs, mentionnés ci-dessous, qui reflètent pour l'essentiel l'organisation et la structure de la banque. Un changement est apparu au niveau de la délimitation des secteurs par rapport aux comptes annuels 2016. Suite à une restructuration des tâches, le secteur Trésorerie et Gestion de portefeuilles a été rebaptisé Trésorerie & Syndication.

Clientèle d'entreprises

Le secteur Clientèle d'entreprises comprend toutes les activités de la SaarLB avec les petites et moyennes entreprises sur ses marchés cibles. Ces derniers comprennent en Allemagne la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et les régions limitrophes. En France, la SaarLB concentre ses opérations avec la clientèle d'entreprises sur le Grand-Est, et notamment sur les régions limitrophes que sont l'Alsace et la Lorraine, où la banque est représentée par sa succursale de Strasbourg.

Dans le secteur Clientèle d'entreprises, la banque propose, outre le financement de crédit classique, des produits de gestion des placements, des taux d'intérêt et des devises, mais aussi des produits dans le domaine du commerce extérieur et des opérations de paiement et conseille les clients sur le plan économique dans le cadre du financement de leurs entreprises. En France, un autre champ d'activité important est l'octroi de crédits à la clientèle à caractère public (communes et entreprises municipales et similaires).

Immobilier

Le secteur Immobilier englobe le financement de l'immobilier commercial. Les activités commerciales se limitent aux marchés cibles de la SaarLB. Les opérations sont conclues en bilatéral ou sous forme de club deals sous le pilotage de la banque. La prospection du marché, qui en France se fait pour l'essentiel à partir du Centre d'Affaires Paris rattaché à la SaarLB France, se concentre sur les investisseurs institutionnels qui investissent principalement dans l'immobilier de bureaux ou commercial. Sur le marché cible allemand, la SaarLB, en tant que prestataire, accompagne des mesures de promotion immobilière ainsi que des mesures de partenariat public-privé (PPP) pour les investissements dans l'équipement, la formation et d'autres mesures de construction publiques. L'accent régional du segment opérationnel Immobilier est mis sur la Région Rhin-Main côté allemand et sur la Région Île-de-France en France.

Financements de projets

Au sein de la SaarLB, le secteur Financements de projets englobe le financement de projets, en premier lieu dans le secteur des énergies renouvelables (ENR), mais aussi dans celui des partenariats public-privé sur le marché français. Dans le secteur des ENR, la SaarLB, prestataire

financier, accompagne les initiateurs de projets et les fabricants de petite et moyenne taille qui investissent dans les parcs éoliens et/ou solaires. De nombreux clients du segment opérationnel sont encadrés de part et d'autre de la frontière. Côté allemand, les clients sont encadrés au niveau régional en mettant l'accent sur le sud-ouest (Sarre, Rhénanie-Palatinat et régions limitrophes) ainsi que sur l'ensemble du territoire en France. La banque ne finance pas de parcs éoliens marins.

Clients privés et institutionnels

Le secteur Clients privés et institutionnels s'occupe du conseil et de la gestion du patrimoine global ainsi que de la distribution de produits du marché financier et du marché des capitaux. Le segment partiel Clients institutionnels met l'accent sur le refinancement de la SaarLB, l'intensification des relations clients existantes et le renforcement des contacts et relations d'affaires avec les compagnies d'assurance, les mutuelles, les banques régionales et les caisses d'épargne. En Sarre et en Rhénanie-Palatinat, la prospection du marché se fait en coopération avec la Banque fédérative. Dans le segment Clients privés fortunés, la priorité est donnée à l'encadrement global et au conseil de clients privés fortunés. Parallèlement, la SaarLB conseille la clientèle d'entreprises et les clients immobiliers dans toutes les questions ayant trait à la gestion des placements.

Banque communale

La Banque communale encadre à la fois des clients communaux allemands classiques et des entreprises municipales et similaires allemandes. Les clients communaux classiques sont des villes, des communes, des associations de communes, des districts, des syndicats intercommunaux, des organismes de gestion des eaux et des sols ainsi que des sociétés propres de droit public sur le marché cible allemand de la SaarLB. Les entreprises municipales ou similaires ne sont encadrées par la SaarLB que si elles possèdent une participation publique d'au moins 50%. L'approche globale comprend notamment la mise à disposition de liquidités, le suivi de la gestion des portefeuilles de dettes et le montage de prêts communaux sur reconnaissance de dettes. Dans ce cadre, la SaarLB coopère étroitement avec les caisses d'épargne locales.

Banque fédérative

Le secteur Banque fédérative englobe les caisses d'épargne sarroises et rhénano-palatinnes ainsi que la Landesbausparkasse Saar (LBS). La Banque fédérative est organisée sous forme d'un Centre de Relation Clients et est, dans cette fonction, le premier interlocuteur et prestataire des caisses d'épargne sarroises.

La LBS est une unité juridiquement dépendante de la SaarLB. Avec ses filiales, la LBS, pôle de service et de compétence sur toutes les questions « ayant trait à l'immobilier », fait partie intégrante du groupe financier des caisses d'épargne Sarre. Ses principales activités sont l'épargne-construction et le financement de logements. Dans le cadre de ses activités commerciales, elle met également l'accent sur le financement de mesures énergétiques dans l'immobilier, privé dans la plupart des cas, et sur les investissements dans le cadre de la loi sur le développement des énergies renouvelables, par ex. les installations photovoltaïques.

Trésorerie & Syndication

Le secteur est responsable de la gestion du registre des rentes foncières de la banque, mais aussi de la gestion du fonds de garantie et du collatéral ainsi que de la gestion et de la tarification de la liquidité. Par ailleurs, le secteur Trésorerie & Syndication est chargé du suivi des placements stratégiques propres de la banque (placements directs et fonds spéciaux). Enfin,

la gestion des actifs à risques pondérés et les activités de syndication sont regroupées dans ce secteur depuis 2017.

Système de pilotage de la banque

Le pilotage stratégique de la SaarLB s'est fait, tout comme la stratégie commerciale, au niveau de la banque dans son ensemble et au niveau des secteurs, par le biais des indicateurs de performance financiers suivants :

Indicateur de gestion	Définition
Rendement des capitaux propres (RCP)	Résultat avant impôts (hormis charges d'intérêts sur les instruments des fonds propres de base et avant dotation aux réserves constituées selon les articles 340f et 340g HGB) par rapport aux capitaux propres déterminés au titre du droit réglementaire (fonds propres de base).
Coefficient d'exploitation	Charges d'exploitation par rapport à la somme des produits bruts. On entend par produits bruts la somme composée de l'excédent d'intérêts (hormis les charges d'intérêts sur les instruments des fonds propres de base), de l'excédent des commissions, du résultat net du portefeuille de titres de transaction, plus les autres résultats d'exploitation.
Rentabilité des actifs à risques pondérés	Dans le cadre de cet indice, la somme composée de l'excédent d'intérêts, de l'excédent des commissions et des autres résultats d'exploitation est présentée par rapport aux positions à risques moyennes.

Publication du rapport spécial non financier au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB

La SaarLB établit au 31 décembre 2017 un rapport spécial au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB. Le rapport est publié sur le site web de la SaarLB et peut être consulté à partir du lien <https://www.saarlb.de/index.php?id=1241>.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES

Allemagne

Selon les informations de l'Office fédéral des statistiques, le produit intérieur brut en **Allemagne** a augmenté au troisième trimestre 2017 de 0,8% par rapport au trimestre précédent, après correction de l'influence des prix, des saisons et du nombre de jours ouvrables. Ainsi, le PIB a connu une nouvelle hausse sensible, comme déjà au premier trimestre (croissance du PIB de 0,9%) et au deuxième trimestre (0,6%). La croissance a été stimulée pour l'essentiel par les échanges avec l'étranger (les exportations de marchandises et de prestations ont augmenté de + 1,7% par rapport au trimestre précédent). Les importations ont connu une hausse moins importante, de sorte que le commerce extérieur a eu des impacts arithmétiques positifs sur la croissance. Les dépenses de consommation, privées comme publiques, sont restées constantes par rapport au trimestre précédent. Le nombre d'actifs s'est établi à 44,5 millions de personnes, soit un plus de 1,5% par rapport à l'année passée. La valeur ajoutée brute, corrigée de l'influence des prix, a augmenté au troisième trimestre dans presque tous les secteurs économiques. La hausse la plus importante a été réalisée dans le secteur de l'information et de la communication avec +3,6%, suivi de l'industrie manufacturière (+3,4%).

Au quatrième trimestre, le produit intérieur brut, corrigé de l'influence des prix, des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrables, a augmenté de 0,6% par rapport au trimestre précédent. La croissance a été stimulée par les échanges avec l'étranger, en comparaison avec le trimestre précédent. Les dépenses de consommation privées sont restées au niveau du trimestre précédent, les dépenses publiques, quant à elles, ont augmenté.

Globalement, l'économie allemande a connu en 2017 un fort rebond de la croissance. Corrigé de l'influence des prix, le produit intérieur brut a crû de 2,2%, soit un peu plus que ce que nous avions attendu à la mi-2017. Au cours des années passées, la consommation a été le principal moteur de la croissance. En 2017, le contexte économique mondial, plus favorable, est venu s'y ajouter, entraînant des impulsions plus fortes du commerce extérieur. La demande intérieure plus élevée ayant généré une hausse des importations, le commerce extérieur n'a, sur le plan purement arithmétique, contribué que faiblement à la croissance.

En Sarre également, l'économie a connu une évolution positive en 2017, mais la conjoncture a été freinée par des effets uniques. Ceci concernait notamment l'industrie automobile qui, à la suite de transformations au niveau de la production de véhicules, a subi une perte de production et une baisse des ventes. En revanche, le secteur de la construction mécanique et la sidérurgie ont connu une évolution tout à fait positive. En Sarre, les prix à la consommation ont augmenté de 1,7% entre janvier et novembre 2017, par rapport à la même période 2016, ce qui est dû en particulier à l'évolution des prix des produits pétroliers. Le nombre des faillites d'entreprises a connu une évolution positive ; fin septembre 2017, il était de plus d'un tiers inférieur à celui observé un an auparavant.

La hausse brute de l'énergie éolienne à terre, une des priorités de financement de la SaarLB, a été élevée, comme on s'y attendait, sur toute l'année 2017 avec 5 333 mégawatts. La progression correspond à une hausse de 15% par rapport à l'année passée.

France

Fin janvier 2018, l'institut statistique français Insee a publié les chiffres provisoires sur l'évolution économique générale en France au 4^e trimestre 2017. Selon ces chiffres, le produit intérieur brut a augmenté de 0,6% au cours des trois derniers mois de l'année, soit une hausse par rapport au troisième trimestre (0,5%). Sur l'ensemble de l'année 2017, la croissance s'est établie à 1,9% (contre 1,1% en 2016). La croissance observée au quatrième trimestre a été portée par la demande intérieure (0,5% par rapport à 0,6% au troisième trimestre). La constitution de stocks a également contribué à cette évolution positive (1,1% après 0,9% au trimestre précédent). Le commerce extérieur a également pu contribuer légèrement à la croissance au quatrième trimestre, alors qu'il avait encore freiné le développement économique au troisième trimestre.

Dans les segments partiels importants pour la SaarLB, le marché français de l'immobilier se présente en 2017 comme suit : le marché des bureaux a continué à évoluer positivement, notamment dans l'agglomération parisienne (Île de France). Par rapport à l'année passée, le volume des relocations a augmenté de 8% grâce à un 4^e trimestre qui peut être qualifié d'historique. Le taux de logements vacants, de quelque 6,4%, est à son plus faible niveau depuis 2009. Le volume des investissements a certes régressé d'environ 8% par rapport à 2016, mais était encore en 2017 supérieur de 35% à la moyenne pluriannuelle. Le marché de l'immobilier logistique est toujours intéressant et en bonne santé en 2017. Le record de 2016 au niveau des relocations n'a pas pu être atteint à nouveau en 2017. Sur une période comparative de 10 ans, 2017 vient néanmoins en troisième position au niveau du volume de relocations grâce à quelques transactions de grande ampleur.

Selon l'étude intitulée Panorama de l'électricité renouvelable, publiée entre autres par le Syndicat des Énergies Renouvelables, les énergies renouvelables ont couvert environ 18% de la consommation d'électricité en France au troisième trimestre 2017. La puissance globale du parc

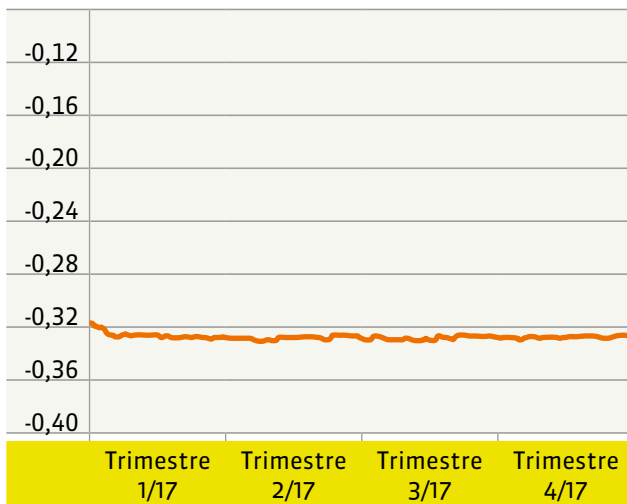
éolien s'est élevée à 12 820 MW au 30/09/2017, la puissance globale des installations photovoltaïques raccordées à 7 239 MW.

SECTEUR FINANCIER

La Banque Centrale Européenne n'a pas modifié ses taux directeurs en 2017. Le taux d'intérêt pour les comptes des banques commerciales, la facilité de dépôt et les réserves excédentaires est toujours négatif avec -0,4 %.

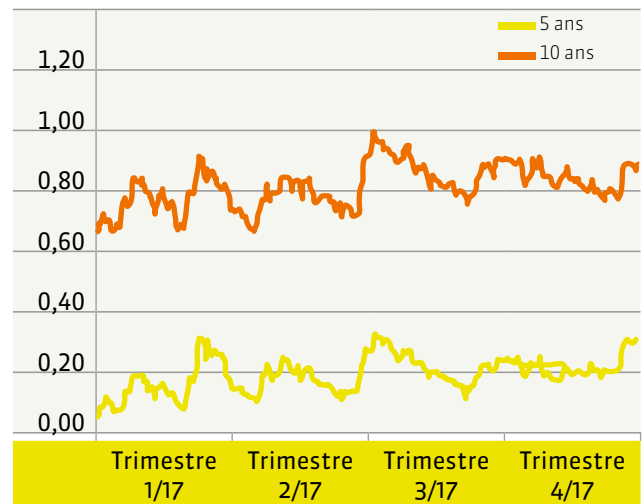
Durant l'année 2017 couverte par le présent rapport, l'Euribor 3 mois moyen est resté stable. Le cours de clôture s'est établi à -0,329 % et est ainsi resté à nouveau en-deçà du niveau déjà faible de l'année 2016. L'évolution des intérêts dans le long terme donne une image un peu différente : les intérêts ont pu se redresser légèrement au fil de l'année (intérêt à 5 ans +0,252 points pour s'établir à 0,313 % ; intérêt à 10 ans +0,23 points pour s'établir à 0,895 %). Les intérêts sont néanmoins restés à un niveau historiquement bas.

Euribor 3 mois – trimestre 1/17 – trimestre 4/17 en %



Source : Deutsche Bundesbank

Taux de swap trimestre 1/17 – trimestre 4/17 en %



Source : Bloomberg

Le marché obligataire a encore été caractérisé par les achats au titre du programme d'achats d'actifs (Asset Purchase Programme, APP). Ces achats se sont maintenus à un rythme mensuel de 80 milliards d'euros jusque fin mars 2017. Ensuite, leur volume a baissé à 60 milliards d'euros par mois. Le total du bilan consolidé de l'eurosystème s'est élargi de ce fait à environ 4,5 billions d'euros fin 2017. Lors de sa réunion sur les taux d'intérêts fin octobre 2017, la BCE a annoncé vouloir réduire ses achats d'actifs à 30 milliards d'euros par mois à partir de janvier 2018. Les achats d'actifs doivent se poursuivre sous cette forme réduite dans un premier temps jusque septembre 2018. A l'opposé de ce qui avait été envisagé avant la réunion, la banque centrale a émis un signal très prudent.

Sur les marchés des changes, la valeur extérieure de l'euro a augmenté au cours de l'année et a été revalorisée par rapport à toutes les devises importantes. En fin d'année, le taux de change par rapport au dollar a atteint la barre de 1,20 USD / EUR, soit un plus de 14 %, légèrement inférieur au sommet annuel de 1,21 USD / EUR.

L'évolution sur le marché allemand des actions a été positive en 2017 également. Globalement, le DAX a augmenté de 12,5 % et a clos l'année à 12 917 points. Le record annuel a été atteint en novembre avec 13 526 points.

En 2017 également, le secteur financier a dû relever les défis résultant des modifications structurelles apportées au système financier. Les exigences réglementaires ont joué un rôle essentiel.

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

NOUVEAUX CONTRATS

L'exercice 2017 a été caractérisé par une évolution globalement positive des nouveaux contrats, notamment dans la seconde moitié de l'année.

Avec un volume de nouveaux contrats d'env. 1 761 millions d'euros, les opérations avec la clientèle ont dépassé les valeurs prévisionnelles d'env. 166 millions d'euros en 2017, mais n'ont pas pu atteindre tout à fait le niveau de l'année passée qui s'était établi à env. 1 968 millions d'euros. Les activités avec la France – notamment dans le secteur des projets – sont restées en-deçà des attentes. En revanche, les opérations en Allemagne ont connu une évolution positive.

Au niveau structurel, les nouveaux contrats se sont améliorés par rapport à l'année précédente : le taux de nouveaux contrats s'est établi à 93 % (contre 87 % l'année passée), le pourcentage de prolongations à 7 % (13 % pour l'année précédente).

Les nouveaux contrats se sont répartis à raison d'environ 65 % sur l'Allemagne (contre 54 % l'année passée) et d'environ 35 % sur la France (année précédente : 46 %).

Le principal moteur des activités en Allemagne a été le secteur de la Banque communale qui a représenté environ 36 % des nouveaux contrats allemands. Les activités en Allemagne ont également profité d'opérations immobilières très importantes à hauteur d'environ 33 %, suivies des opérations avec la clientèle d'entreprises (environ 24 %) et des financements dans le secteur des projets (environ 7 %).

Les opérations en France ont été dominées à 45 % par le secteur des projets, 27 % correspondent aux activités de financement avec des communes et entreprises municipales et similaires et 16 % à la clientèle d'entreprises. Les 12 % restants correspondent aux opérations immobilières qui, conformément à la stratégie, ont été sensiblement réduites.

Les objectifs de marge fixés pour les nouveaux contrats, prolongations incluses, ont pu être atteints, étant entendu que les opérations allemandes, du fait du pourcentage élevé de financements communaux, ont affiché des marges nettes plus faibles.

Alors que les valeurs prévisionnelles ont été dépassées en termes de volume dans les opérations passives sur les placements à vue, les opérations monétaires ont connu une évolution plus réservée que prévu.

Le niveau des intérêts étant toujours très bas, accompagné en partie d'intérêts négatifs à court terme, les marges dégagées sont restées modérément inférieures à nos attentes.

CHANGEMENT DU SYSTÈME BANCAIRE CENTRAL À LA LBS

Le groupe des caisses d'épargne-construction LBS (hormis la LBS Bavière) a développé depuis 2014 un nouveau système bancaire central avec la société Finanz Informatik GmbH & Co. KG. L'objectif de ces travaux était d'améliorer l'intégration technique dans l'environnement informatique des caisses d'épargne, principal partenaire de distribution. En septembre 2017, la LBS est passée du système qu'elle utilisait jusqu'à présent, LBS Online, au système OSPlus-LBS et a, par là même, opté pour le prestataire informatique Finanz Informatik. OSPlus-LBS est utilisé entre autres pour le traitement et la gestion de contrats d'épargne-construction et de prêts à la construction, la comptabilité auxiliaire, la gestion des sûretés et les opérations de paiements. Les autres sous-systèmes et systèmes marginaux utilisés (comme SAP FI) ont été raccordés au nouveau système bancaire central.

RÉSULTAT

Le résultat avant impôts s'établit à 50,5 millions d'euros et est ainsi bien supérieur de 36,6 millions d'euros au résultat de la même période 2016 (13,9 millions d'euros), ce qui s'explique entre autres par l'évolution positive du produit des intérêts et des commissions ainsi que par l'amélioration sensible du résultat de l'évaluation. Y font face des charges programmées dans les frais de fonctionnement qui, selon le pronostic que nous avons établi l'année passée, sont dues à la mise en œuvre d'exigences réglementaires croissantes et au projet stratégique et structurel « SaarLB2020 ».

Le résultat après impôts est fortement impacté négativement en 2017 par un effet unique au niveau des impôts, mais correspond toutefois au pronostic établi l'année passée.

Le rendement des capitaux propres s'établit à 9,82% au 31/12/2017 et dépasse sensiblement le niveau de l'année précédente (5,81%) et notre pronostic pour l'exercice 2017 du fait de l'excellent résultat avant impôts.

Comme on pouvait s'y attendre, le coefficient d'exploitation, de 62,46%, n'a guère évolué par rapport à l'année passée (62,67%). La rentabilité des actifs à risques pondérés de 2,12% a légèrement augmenté par rapport à l'année passée (2,03%) et correspond ainsi également au pronostic pour 2017.

Le résultat au 31/12/2017 se présente comme suit :

En millions d'euros		2017	2016	Δ millions	Δ en %
Excédent d'intérêts	[1]	112,4	109,7	2,7	2,5 %
Excédent des commissions	[2]	13,6	10,8	2,8	25,9 %
Résultat du portefeuille de titres de transaction	[3]	0,5	0,5	0,0	0,0 %
Autre résultat d'exploitation	[4]	-0,1	1,2	-1,3	>100 %
Charges administratives	[5]	-88,7	-87,3	-1,4	1,6 %
Résultat de l'évaluation	[6]	13,1	-20,7	33,8	>100 %
Résultat de l'activité courante	[7]	50,8	14,2	36,6	>100 %
Résultat exceptionnel	[8]	-0,3	-0,3	0,0	0,0 %
Résultat avant impôts	[9]	50,5	13,9	36,6	>100 %
Impôts	[10]	-38,6	-3,4	-35,2	>100 %
Bénéfice annuel/perte annuelle	[11]	11,9	10,5	1,4	13,3 %
Charge d'intérêts apports tacites	[12]	-15,9	-17,4	1,5	-8,6 %
Fonds propres de base	[13]	879,6	882,9	-3,3	-0,4 %
Ø Position à risques	[14]	5 911,9	5 971,7	-59,8	-1,0 %
Rendement des capitaux propres* (([9]-[12])/[13])	[15]	9,82 %	5,81 %	4,01 %	
Coefficient d'exploitation. ([5]/([1]+[2]+[3]+[4]+[8]-[12]))	[16]	62,46 %	62,67 %	-0,20 %	
Rentabilité des actifs à risques pondérés (([1]+[2]+[4]+[8])/[14])	[17]	2,12 %	2,03 %	0,09 %	

* Avant dotation aux réserves

L'excédent des intérêts de la SaarLB a augmenté en 2017 par rapport à l'année passée de 2,7 millions d'euros, passant de 109,7 millions d'euros à 112,4 millions d'euros ; il est cependant resté légèrement inférieur à nos attentes. La hausse correspond à une variation de 2,5 %. La légère régression des produits d'intérêts de 271,1 millions d'euros à 265,7 millions d'euros (soit 2,0 %) a été plus que compensée par une baisse des charges d'intérêts de 174,4 millions d'euros à 167,0 millions d'euros (soit -4,3 %). L'excédent des intérêts est caractérisé par le niveau des intérêts qui a continué de baisser et est parfois fortement négatif ainsi que par une forte baisse des charges issue du refinancement, notamment avec les établissements de crédit.

Les intérêts négatifs ont été comptabilisés en actif à raison de 5,7 millions d'euros (année passée : 5,4 millions d'euros) et inscrits au passif pour un montant de 8,1 millions d'euros (contre 3,6 millions d'euros l'année passée).

Les produits d'intérêts issus d'opérations de crédit et de transactions monétaires s'établissent à 243,3 millions d'euros après une légère hausse de 0,3 million d'euros. Les charges d'intérêts absolues issues de dettes envers les établissements de crédit et les clients ont atteint -103,0 millions d'euros et ont ainsi subi une baisse plus importante de 8,9 millions d'euros ou -8,0 %.

Les produits courants issus de fonds spéciaux ont augmenté de 2,8 millions d'euros durant l'exercice 2017 (par rapport à l'année passée) et s'établissent à présent à 12,5 millions d'euros.

En ce qui concerne la répartition du produit des intérêts sur les différents secteurs, le secteur Financements de projets a apporté la plus grande contribution (env. 30 %) à l'excédent brut d'intérêts. Suivent les secteurs Clientèle d'Entreprises et Immobilier avec respectivement un peu plus de 20 %. 17 % de l'excédent des intérêts sont imputables à la Banque fédérative – stimulée par la LBS. Environ 7 % incombent à la Banque communale, le reste se répartit dans les segments externes à la clientèle, par ex. Trésorerie ou Overhead.

Les charges d'intérêt pour les apports tacites et le capital subordonné se sont établies en 2017 à 15,9 millions d'euros et sont inférieures à celles de l'année passée (17,4 millions d'euros) du fait d'échéances prévues et de réajustements du taux d'intérêt.

Les produits et les charges découlant d'opérations résiliées avant terme (indemnités de remboursement anticipé) ont atteint un solde de 3,3 millions d'euros durant l'exercice 2017 (contre 6,4 millions d'euros l'année passée) ; les charges issues de reprises de dérivés sur taux d'intérêt, quant à elles, s'élèvent à environ 5,7 millions d'euros (2,1 millions d'euros en 2016). Ainsi, les opérations résiliées avant terme débouchent globalement sur une charge du produit d'intérêt d'environ 2,4 millions d'euros.

L'excédent des commissions s'établit à 13,6 millions d'euros, soit une valeur nettement supérieure à celle de l'année passée (10,8 millions d'euros), et correspond au pronostic que nous avons établi l'année passée. Parallèlement à la hausse de l'excédent des commissions dans les opérations de crédit, qui est passé de 8,9 millions d'euros en 2016 à 9,7 millions d'euros (soit une amélioration de 0,8 million d'euros), la LBS affiche des frais de commission nettement inférieurs à ceux de l'année passée. Sur la base de nouvelles connaissances, les commissions versées à la conclusion des contrats d'épargne-construction de type « Riester » ont été intégralement comptabilisées à la date à laquelle les contrats ont été conclus ; le système de comptabilisation appliqué jusqu'à présent a donc été modifié.

En ce qui concerne la répartition sur les secteurs, les commissions sont imputables en grande partie aux secteurs Financements de projets et Clients privés et institutionnels (37 % et/ou 31 %) qui ont pu afficher un excédent des commissions absolu assez important par rapport à l'année passée, comme l'avait prévu notre pronostic.

Alors que l'excédent des commissions a fortement augmenté dans le secteur de la Clientèle d'Entreprises, il a baissé sensiblement dans l'Immobilier du fait du contexte de marché toujours difficile et de la réduction prévue des opérations immobilières en France.

Le **résultat du portefeuille de titres de transaction** s'élève à 0,5 million d'euros sur la période couverte par le présent rapport, restant ainsi au niveau de l'année passée (0,5 million d'euros).

Les **autres résultats d'exploitation** sont de l'ordre de -0,1 million d'euros et donc inférieurs de 1,3 million d'euros à ceux de l'année passée. Ce résultat s'explique par un effet spécial positif en relation avec la transformation du taux d'intérêt moyen utilisé pour la constitution des provisions pour retraites. Cet effet spécial a entraîné un résultat nettement plus élevé l'année passée.

Les autres produits d'exploitation ont légèrement baissé par rapport à l'année passée, et s'établissent à présent à 4,9 millions d'euros (contre 5,0 millions d'euros). Ils englobent pour l'essentiel des bénéfices comptables sur options d'un montant de 1,9 million d'euros (contre 2,4 millions d'euros l'année passée), des produits issus de la reprise de provisions pour 1,7 million d'euros (0,7 million d'euros en 2016) ainsi que les produits issus de la conversion de devises étrangères à raison de 0,3 million d'euros (contre une charge de 0,2 million d'euros l'année passée).

S'établissant à -5,1 millions d'euros, les autres charges d'exploitation sont inférieures de 1,3 million d'euros en 2017 à celles de l'année passée (-3,8 millions d'euros). Elles comprennent pour l'essentiel les charges issues de l'ajout des intérêts des provisions dans le long terme d'un montant de -2,5 millions d'euros (2016 : -0,8 million d'euros) ainsi que les amortissements sur options à l'échéance d'un montant de -1,7 million d'euros (contre -2,1 millions d'euros l'année passée). Par ailleurs, elles englobent également des dotations de 0,5 million d'euros aux provisions en relation avec le remboursement de frais de dossier dans le cadre de financements commerciaux sur la base de la jurisprudence actuelle de la Cour suprême fédérale.

Les charges administratives, y compris les amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, ont légèrement augmenté, passant de -87,3 millions d'euros l'année passée à -88,7 millions d'euros.

Les frais de personnel, qui s'établissent à -43,7 millions d'euros, ont légèrement baissé par rapport à 2016 (-44,7 millions d'euros). Ils dépassent toutefois légèrement la valeur pronostiquée, ce qui s'explique par des paiements uniques effectués en relation avec des ajustements contractuels dans le cadre du projet SaarLB 2020.

S'établissant à -43,2 millions d'euros, les autres charges administratives sont supérieures de 2,4 millions d'euros à celles de l'année passée (-40,8 millions d'euros). Elles dépassent toutefois légèrement les attentes que nous avons exprimées dans le cadre du pronostic de l'année passée.

Cette évolution est forcée en premier lieu par les dépenses de conseil dans le cadre du projet stratégique et structurel « SaarLB2020 ». La redevance bancaire européenne, qui représente une partie importante des autres charges administratives, s'établit à 3,8 millions d'euros, soit une valeur inférieure à celle de l'année passée.

Les amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles d'un montant de -1,8 million d'euros sont restés approximativement au niveau de l'année passée (-1,7 millions d'euros) et confirment nos attentes.

Le **résultat d'évaluation issu des opérations sur les crédits, les participations et les titres** s'est nettement amélioré au cours de l'exercice 2017, passant de -20,7 millions d'euros à 13,1 millions d'euros, contrairement à ce que nous avons pronostiqué. Il reflète ainsi la situation de risque extrêmement positive. Cette dernière est caractérisée par des reprises nettes élevées, autant au niveau des corrections de valeur individuelle qu'à celui des provisions forfaitaires.

Outre le résultat très positif issu des opérations de crédit, d'un montant de 24,3 millions d'euros (contre -6,3 millions d'euros l'année passée), le résultat d'évaluation englobe également les résultats issus des titres pour 3,2 millions d'euros (contre 1,5 million d'euros en 2016). Outre les bénéfices issus de la vente de collatéral devenu superflu d'un montant de 4,4 millions d'euros, on citera également ici des amortissements sur fonds spéciaux à raison de 0,5 million d'euros (0,5 million d'euros également en 2016).

Des bénéfices de 5,6 millions d'euros ont également été réalisés sur la vente de participations (contre 4,9 millions d'euros l'année passée).

Compte tenu des impôts d'un montant de -38,6 millions d'euros, l'excédent annuel de l'exercice 2017 s'élève à 11,9 millions d'euros (contre 10,5 millions d'euros l'année passée) et confirme ainsi le pronostic que nous avons établi l'année passée. Les impôts comprennent, outre les impôts réels d'un montant de -43,1 millions d'euros (-6,6 millions d'euros durant l'exercice passé) un résultat fiscal différé de 4,6 millions d'euros (3,2 millions d'euros en 2016). Les impôts réels englobent une charge fiscale unique de -17,3 millions d'euros qui résulte du rejet par l'administration financière de la demande de reconnaissance de pertes reportées depuis l'étranger dans le cadre de la fermeture d'une filiale.

Le retour sur investissement au titre de l'article 26a paragraphe 1 phrase 4 de la loi allemande portant réglementation du crédit (KWG), calculé comme quotient du bénéfice annuel après impôts et du total du bilan, s'élève comme l'année passée à 0,8 ‰.

SITUATION FINANCIÈRE

En 2017 également, la situation financière de la SaarLB est restée bonne.

La couverture des hypothèques au titre de l'article 28 de la loi allemande sur les obligations hypothécaires (PfandBG) s'est établie à 745 millions d'euros et est supérieure de 160 millions d'euros à la valeur de l'année passée (585 millions d'euros). Les obligations hypothécaires en circulation ayant légèrement augmenté et les actifs de couverture ayant également connu une hausse, l'excédent de couverture s'est établi en 2017 à env. 84 % et est donc supérieur de 35 points au niveau de l'année passée (49 % en 2016). Il reste toujours bien supérieur au niveau prescrit par les dispositions réglementaires.

Les actifs de couverture publics au titre de l'article 28 PfandBG de 2 852 millions d'euros au 31/12/2017 ont sensiblement augmenté par rapport à 2016 avec 2 104 millions d'euros. Ceci est dû à l'évolution positive des nouveaux contrats dans le secteur communal. La circulation des obligations hypothécaires publiques a suivi la tendance avec une augmentation sensible, passant de 1 541 millions d'euros en 2016 à 2 033 euros en 2017. L'excédent de couverture s'établit ainsi à environ 40 % au 31/12/2017, soit à un niveau légèrement supérieur à celui de l'année passée (37 %). Il reste toujours bien supérieur au niveau prescrit par les dispositions réglementaires.

Du point de vue de la SaarLB, la situation sur les marchés financiers est toujours stable. Le volume placé au cours de l'année 2017, qui s'élève à presque 1 557 millions d'euros (contre 840 millions d'euros en 2016), est nettement supérieur à celui de l'année passée. Le financement sur le marché des capitaux en 2017 est resté au niveau prévu autant pour les émissions non sécurisées que pour les obligations hypothécaires. Comme par les années passées, le volume a été investi presque exclusivement dans le cadre de placements privés auprès de clients et de partenaires financiers. Presque les deux tiers des levées des capitaux ont eu lieu au sein du groupe des caisses d'épargne et des banques régionales. La fidélisation des investisseurs dans le réseau, mais aussi en dehors du Groupe financier des caisses d'épargne reste donc un élément central pour la SaarLB.

L'évolution des conditions de refinancement dépend non seulement de la marge de crédit, mais aussi, pour une part essentielle, de la courbe swap et de celle du marché monétaire.

Afin de garantir sa solvabilité à tout moment, la SaarLB a apporté des actifs d'un montant d'env. 862 millions d'euros en garantie auprès de la Bundesbank (contre 839 millions d'euros l'année passée). La SaarLB a ainsi pu faire face à ses engagements financiers sans avoir recours à d'autres sources de financement.

Nous renvoyons au rapport prudentiel pour ce qui est de la **gestion des liquidités**. La part de la couverture de positions nettes en devises est insignifiante en regard des activités commerciales de la SaarLB focalisées sur l'Allemagne et la France. L'octroi de nouveaux prêts tout comme les refinancements correspondants se font en premier lieu en euros.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, la banque a participé aux opérations de refinancement ciblées à long terme (GLRG/TLTRO) dans le cadre du programme GLRG-II de la BCE auprès de la Deutsche Bundesbank. En mars 2017, 100,0 millions d'euros ont été alloués à la SaarLB via la Banque Fédérale Allemande. Cette allocation s'accompagne d'une durée de quatre ans et d'une option de remboursement volontaire. Les fonds empruntés dans le cadre du programme GLRG-II peuvent être remboursés volontairement à un rythme trimestriel dans les deux ans suivant leur décaissement.

Les dettes de la SaarLB se présentent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
			Millions d'euros	%
Etablissements de crédit	4 097,8	3 227,9	869,9	26,9
Clients	5 550,6	5 328,2	222,4	4,2
Dettes titrisées	3 672,4	3 631,9	40,5	1,1
Capital subordonné	25,5	25,5	0,0	0,0
Total des dettes	13 346,3	12 213,5	1 132,8	9,3

Les **dettes envers les établissements de crédit** ont augmenté de 870 millions d'euros (27%) par rapport à l'année passée et se sont établies à 4 098 millions d'euros. Cette hausse porte principalement, à raison de 502 millions d'euros, sur des dettes issues d'opérations monétaires et, pour 167 millions d'euros, sur des dettes issues de prêts transférés.

Les **dettes envers les clients** ont augmenté de 222 millions d'euros en 2017 et s'établissent à 5 551 millions d'euros. La hausse s'explique principalement, à raison de 240 millions d'euros, par des obligations nominatives sécurisées.

Les **dettes titrisées** ont augmenté de 41 millions d'euros en 2017 et sont donc restées pratiquement inchangées (3 672 millions d'euros). La structure a évolué par la hausse des obligations sécurisées qui a été compensée pour l'essentiel par une régression des obligations non sécurisées.

Le **capital subordonné** est resté inchangé avec 26 millions d'euros. Il n'y a eu ni remboursements ni nouveaux emprunts au cours de l'exercice écoulé. Un montant partiel de 5 millions d'euros viendra à échéance à la date du 26/03/2018.

La structure détaillée des dettes se présente comme suit :

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
			Millions d'euros	%
Dettes envers des établissements de crédit	4 097,8	3 227,9	869,9	27,0
Crédits semi-obligataires non sécurisés	738,3	713,3	25,0	3,5
Obligations nominatives sécurisées	294,9	171,9	123,0	71,5
Opérations monétaires	1 458,0	955,9	502,1	52,5
Prêts transférés	1 097,2	930,6	166,6	17,9
Autres emprunts à long terme	223,4	277,3	-53,9	-19,4
Dépôts à vue	229,6	122,3	107,3	87,7
Autres dépôts à court terme	2,1	2,1	0,0	1,7
Dépôts d'épargne	20,2	11,2	9,0	80,4
Divers	34,1	43,2	-9,1	-21,0
Dettes envers les clients	5 550,6	5 328,2	222,4	4,2
Crédits semi-obligataires non sécurisés	970,6	917,5	53,1	5,8
d'autres organisations financières	865,5	783,1	82,4	10,5
d'organisations non financières	105,1	134,4	-29,3	-21,8
Crédits semi-obligataires privilégiés par la loi sur les garanties de dépôts (EinSiG)	0,0	0,0	0,0	-
Obligations nominatives sécurisées	1 174,7	935,0	239,7	25,6
d'autres organisations financières	988,2	839,0	149,2	17,8
d'organisations non financières	186,5	96,1	90,4	94,1
Obligations nominatives privilégiées par EinSiG	0,0	0,0	0,0	-
Opérations monétaires	784,9	843,8	-58,9	-7,0
d'autres organisations financières	0,0	113,5	-113,5	-100,0
d'organisations non financières	784,2	730,2	54,0	7,4
opérations monétaires privilégiées par EinSiG	0,7	0,1	0,6	424,0
Autres emprunts à long terme	314,8	364,8	-50,0	-13,7
d'autres organisations financières	243,7	323,7	-80,0	-24,7
d'organisations non financières	71,1	41,0	30,1	73,5
autres emprunts à long terme privilégiés par EinSiG	0,1	0,1	0,0	94,4
Dépôts à vue	1 272,4	1 238,0	34,4	2,8
d'autres organisations financières	353,7	329,4	24,3	7,4
d'organisations non financières	864,8	857,8	7,0	0,8
dépôts à vue privilégiés par EinSiG	53,9	50,7	3,2	6,3
Autres dépôts à court terme	257,8	327,9	-70,1	-21,4
d'autres organisations financières	0,0	0,0	0,0	-
d'organisations non financières	257,8	327,7	-69,9	-21,3
dépôts à court terme privilégiés par EinSiG	0,0	0,2	-0,2	-100,0
Dépôts d'épargne	775,0	707,2	67,8	9,6
d'autres organisations financières	0,0	0,0	0,0	-
d'organisations non financières	5,3	30,6	-25,3	-82,7
Dépôts d'épargne à court terme privilégiés par EinSiG	769,7	676,6	93,1	13,8
Autres	0,4	-5,9	6,3	-106,7
Dettes titrisées	3 672,4	3 631,9	40,5	1,1
Obligations au porteur non sécurisées	2 629,6	2 712,1	-82,5	-3,0
Obligations au porteur sécurisées	1 042,8	919,8	123,0	13,4
Dettes subordonnées	25,5	25,5	0,0	0,0
Dettes subordonnées d'autres organisations financières non privilégiées par l'obligation de garantie	25,5	25,5	0,0	0,0
Total des dettes	13 346,3	12 213,5	1 132,8	9,3

Les **capitaux propres** inscrits au bilan ont baissé de 7,3 millions d'euros. L'échéance d'un apport tacite inscrit dans le capital souscrit, d'un montant de 10 millions d'euros, a eu un impact négatif. Y fait face la dotation aux bénéfices non distribués sur l'affectation du bénéfice pour l'exercice 2016 (1,2 million d'euros) et sur l'excédent de l'exercice 2017 (1,1 million d'euros). Le bénéfice du bilan, qui s'établit à 10,7 millions d'euros, est resté à peu près constant par rapport à l'année passée (9,4 millions d'euros).

Nous renvoyons au chapitre sur le rapport prudentiel pour la présentation de la **dotations réglementaire en capitaux propres** et des indicateurs réglementaires qui en découlent.

Les **engagements hors bilan** de la SaarLB sont déterminés en premier lieu par des engagements de crédit irrévocables ainsi que des passifs éventuels. Avec un volume total de 1 408 millions d'euros au 31/12/2017, ces engagements ont augmenté par rapport à l'année passée (1 347 millions d'euros). Ils ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'évaluation de la situation financière car ils sont déjà pris en compte dans le cadre de la gestion des liquidités.

Il n'existe pas de lignes de crédit promises en faveur de la SaarLB.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés en majeure partie dans le cadre de la gestion actif/passif et servent principalement à couvrir les propres risques de marché. Le volume nominal a augmenté sensiblement de 2 495 millions d'euros. Il s'établit à présent à 17 904 millions d'euros (contre 15 409 millions d'euros l'année passée). Comme l'année passée, ceci concerne à raison de 95% des dérivés sur taux d'intérêt aux fins de couverture du risque de variation des taux d'intérêt.

La solvabilité de la SaarLB a été constamment assurée au cours de l'exercice 2017.

Notation de l'institut

Après un contrôle régulier, les notations de Fitch ont été confirmées en mai 2017.

En février 2017, Moody's a rehaussé l'évaluation de notre BCA d'un cran, passant ainsi à ba1. Par ailleurs, Moody's a octroyé à la banque en mars 2017 une cote d'émetteur, en plus de la cote de dépôt. Par anticipation aux nouvelles réglementations attendues au niveau européen en relation avec la Directive établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit (« Bank Recovery and Resolution Directive » – BRRD), Moody's a jugé négative la cote d'émetteur long terme en décembre 2017.

Fitch	
Désignation de la notation	Notation
Long-Term Issuer Default Rating	A-, stable
Short-Term Issuer Default Rating	F1
Viability Rating	bb+
Derivative Counterparty Rating	A- (dcr)

Moody's	
Désignation de la notation	Notation
Long-Term Deposit Rating	A1, stable
Short-Term Deposit Rating	P-1
Long-Term Issuer Rating	A2, négative
Short-Term Issuer Rating	P-1
Baseline Credit Assessment	ba1
Adjusted Baseline Credit Assessment	baa2
Counterparty Risk Assessment	A1(cr)

SITUATION PATRIMONIALE

Le **total du bilan** de la SaarLB a augmenté de 8,5% par rapport au 31/12/2016 (13 290 millions d'euros) et s'est établi à 14 417 millions d'euros au 31/12/2017. Les régressions au niveau des créances sur les établissements de crédit et les titres ont été plus que compensées par la hausse des créances sur clients.

Le **volume de crédits** de la SaarLB suit l'évolution du total du bilan et accuse une hausse de 2,0%, passant de 14 475 millions d'euros à 14 770 millions d'euros au cours de l'exercice 2017.

En millions d'euros	2017	2016	Δ millions	Δ en %
Créances sur les établissements de crédit	1 138,3	1 601,6	-463,3	-28,9%
Titres	2 001,2	2 106,7	-105,5	-5,0%
Créances sur clients	10 221,9	9 418,9	803,0	8,5%
Passifs éventuels	377,1	410,1	-33,0	-8,0%
Engagements de crédit irrévocables	1 031,0	937,2	93,8	10,0%
Volume de crédit	14 769,5	14 474,5	295,0	2,0%

Les **créances sur les établissements de crédit** ont baissé d'environ 463 millions d'euros, passant de 1 602 millions d'euros au 31/12/2016 à 1 138 millions d'euros au 31/12/2017. Cette baisse porte en premier lieu sur les créances sur des établissements de crédit nationaux.

Les **portefeuilles de titres** ont baissé au cours de l'exercice écoulé et sont passés de 2 107 millions d'euros à 2 001 millions d'euros (-5,0%). Cette baisse s'explique par la régression d'emprunts à long terme.

A la date de clôture du bilan, les titres immobilisés comprennent des charges latentes d'un montant de 0,4 million d'euros (1,9 millions d'euros l'année passée). Les réserves latentes, quant à elles, s'établissent à 43,4 millions d'euros (contre 51,8 millions d'euros l'année passée).

Les **créances sur clients**, impactées pour l'essentiel par les activités principales de la banque, ont sensiblement augmenté. Cette évolution est due pour l'essentiel à la hausse des créances sur les budgets publics et/ou des entreprises publiques nationales et étrangères à raison de 395 millions d'euros ainsi qu'à la hausse des créances sur d'autres clients nationaux d'un montant de 340 millions d'euros.

Les **passifs éventuels** se sont établis à 377 millions d'euros, restant de 8% inférieurs au niveau de l'année passée (410 millions d'euros). La régression touche principalement des clients étrangers à raison de 20 millions d'euros.

Les **engagements de crédit irrévocables** ont augmenté de 93,8 millions d'euros, passant à 1 031,0 millions d'euros. Cette évolution est imputable en premier lieu à la hausse des engagements avec des clients nationaux pour un montant de 126 millions d'euros.

RAPPORT PRUDENTIEL

PRINCIPES DE BASE DE LA GESTION ET DE LA SURVEILLANCE DES RISQUES

La gestion et la surveillance des risques au sein de la SaarLB sont fondées sur des principes standardisés. Le pilotage des filiales et des entreprises associées s'effectue dans le cadre du contrôle des participations.

Les principes fondamentaux de la gestion et de la surveillance des risques sont définis dans la stratégie prudentielle de la SaarLB. En accord avec la stratégie d'entreprise, le Comité de direction réglemente la gestion des différentes catégories de risques auxquels est exposée la SaarLB, à savoir les risques de crédit (risques de défaillance et risques d'écart de taux d'intérêt), les risques liés aux prix du marché, les risques de liquidité, les risques opérationnels, les risques stratégiques/commerciaux et les risques de réputation. Le Comité de direction garantit et surveille l'application de ces règles.

L'objectif principal de toute activité commerciale de la SaarLB est d'obtenir un rendement adéquat et durable en fonction des risques. La SaarLB peut encourir des risques uniquement dans la mesure où elle est capable de les supporter. Le système de gestion des risques ne tient pas compte des effets de diversification entre les types de risques ni des opportunités (de rendement).

Le rôle de la stratégie prudentielle est donc de définir des limites pour les principales catégories de risques et d'établir des processus en vue de l'identification, de la mesure et de la gestion de ces risques. Tous les risques auxquels sont confrontés la banque, la LBS et les fonds spéciaux de titres sont mesurés et gérés dans le cadre d'une approche intégrée.

La SaarLB dispose de structures organisationnelles et de processus clairement définis qui déterminent les missions, compétences et responsabilités de ses collaborateurs. L'organigramme même de la SaarLB tient compte des dispositions réglementaires définissant les exigences minimales de gestion des risques (MaRisk) et du règlement CRR (Capital Requirements Regulation) quant aux fonctions, d'une part, Marché et Commerce (secteurs d'activité) et, d'autre part, Suivi du marché, Exécution des opérations et Contrôle des risques.

Tandis que les secteurs d'activité sont séparés comme voulu par le modèle d'entreprise de la SaarLB, la mise en place des services Suivi du marché et Exécution des opérations a donné lieu à la mise en commun de compétences clés.

Le service Contrôle de gestion des risques est subordonné directement au chef du ressort Risque et Production. Ce service est en charge du contrôle de toutes les catégories de risques émanant des portefeuilles. Le département Suivi du marché demeure responsable de la gestion et du contrôle des risques de crédit au niveau des engagements individuels et des sous-portefeuilles. À cet égard, un rapport prudentiel commun sur la gestion du risque intègre un compte-rendu sur l'ensemble des catégories de risques.

Le service d'audit interne est directement subordonné au Comité de direction et, sur le plan disciplinaire, au Président du Comité de direction. En tant que service indépendant à l'intérieur de l'entreprise, il a pour mission de contrôler et d'évaluer dans les détails toute activité et processus de la SaarLB de même que le système de contrôle interne ainsi que la gestion et le contrôle du risque, à l'aide de méthodes axées sur l'examen des risques. Son domaine de compétence

s'étend également aux activités et processus externalisés. L'audit interne remplit ses tâches dans le respect des dispositions légales et réglementaires (par ex. loi allemande sur le crédit – KWG, MaRisk).

Selon la loi relative au redressement et à la résolution d'établissements bancaires et de groupes financiers (loi de redressement et de résolution bancaire, SAG), tous les instituts sont tenus d'élaborer un plan de redressement à la demande de l'office allemand de surveillance des établissements financiers (BaFin) et de le soumettre dans les six mois à l'office de surveillance. Ceci se fait indépendamment du fait qu'un redressement ou une résolution de l'établissement soit nécessaire ou semble probable. Même si le BaFin ne l'a pas invitée formellement à le faire jusqu'à la date de clôture du rapport, la SaarLB a mis au point un plan de redressement et l'a envoyé au BaFin et à la Banque Fédérale Allemande en novembre 2015. La SaarLB vérifie régulièrement si le plan doit être potentiellement adapté. Sur la base des indicateurs d'alerte précoce et de redressement définis, la SaarLB se trouve dans la phase d'activité normale autant à la date de clôture du rapport que sur toute la période couverte par le présent rapport.

GESTION DES CAPITAUX

Les dispositions du règlement CRR tout comme le maintien de la capacité de la SaarLB à supporter les risques économiques sont essentielles pour l'évaluation et la gestion de sa dotation en capital.

Capitaux réglementaires

La SaarLB utilise l'approche de notation interne avancée (IRBA) pour calculer les exigences de fonds propres conformes au règlement CRR. En complément, la banque dispose de l'autorisation du BaFin d'utiliser des techniques d'atténuation du risque de crédit conformément à l'article 143 paragraphe 3 CRR.

Les capitaux concernés par la réglementation prudentielle, c'est-à-dire les fonds propres, sont composés du capital de base (principalement les actions ordinaires, les réserves, y compris celles prévues aux termes de l'article 340g HGB ainsi que les apports tacites) et du capital complémentaire (entre autres les dettes subordonnées à long terme), les positions déductibles étant prises en compte dans chaque cas.

Les indices pour les fonds propres de base durs, les fonds propres de base et les fonds propres globaux – le ratio éléments de fonds propres / positions à risques déterminées conformément aux prescriptions du règlement CRR – ne doivent pas être inférieurs aux exigences minimales réglementaires. La SaarLB a instauré en interne des prescriptions plus rigoureuses.

Le respect de ces prescriptions est garanti durablement par des mesures prévues dans le cadre d'une planification à moyen terme sur une période de cinq ans. C'est la division Stratégie et secrétariat général de la SaarLB qui est responsable de la procédure de planification stratégique. Elle en détermine le cadre stratégique en fonction duquel chaque service planifie ses positions à risque au cours du temps. L'ensemble de ces données est ensuite agrégé au niveau de la banque par le service Controlling, en charge de l'aspect quantitatif de la planification à moyen terme, et confronté aux fonds propres disponibles au cours de la période en question. Enfin, les mesures en termes d'acquisition de capital et/ou de révision à la baisse des prévisions par service nécessaires à la réalisation des objectifs sont définies.

Les indices au titre du règlement CRR à la date de clôture du rapport et les chiffres correspondants de l'année passée sont présentés dans le relevé ci-dessous.

Indices CRR (en millions d'euros ou %)	31/12/2017	31/12/2016
Positions à risques (en millions d'euros)	5 935	5 765
Fonds propres	931	903
dont : fonds propres de base	880	883
dont: fonds propres de base durs	691	672
Coefficient global	15,7 %	15,7 %
Ratio des fonds propres de base	14,8 %	15,3 %
Ratio des fonds propres de base durs	11,6 %	11,7 %

Le ratio des fonds propres de base durs et le coefficient global de la SaarLB sont pour l'essentiel restés stables au cours de la période couverte par le présent rapport, alors que les positions à risques et les fonds propres ont augmenté. Seul le ratio de fonds propres de base a sensiblement baissé à la suite d'une réduction des fonds propres de base supplémentaires.

- La hausse des fonds propres de base durs résulte pour l'essentiel (1) de l'alimentation de la réserve constituée au titre de l'article 340g HGB (environ +10 millions d'euros), (2) de l'augmentation des résultats non distribués (environ +6 millions d'euros) ainsi que (3) de la modification de la comparaison des provisions pour dépréciation (environ +4 millions d'euros).
- La baisse des fonds propres de base résulte pour l'essentiel des effets (1), (2) et (3), étant entendu que (3) a dans les fonds propres de base une répercussion d'environ +5 millions d'euros. Ces effets sont plus que compensés par (4) l'échéance d'un apport tacite (environ -10 millions d'euros) et (5) le processus de fonte des apports tacites sur la base des réglementations transitoires du CRR (environ -14 millions d'euros).
- La hausse des fonds propres s'explique pour l'essentiel par les effets (1) à (4) déjà décrits, (3) affichant dans les fonds propres une répercussion d'un montant de +22 millions d'euros. L'effet (3) nettement plus élevé dans les fonds propres découle de la prise en compte de l'excédent de provisions pour dépréciation dans le capital complémentaire dans le courant de l'année.
- La légère augmentation des actifs à risques est due pour l'essentiel à l'alimentation du fonds spécial de la SaarLB (environ 143 millions d'euros).

Le bénéfice intérimaire résultant des comptes semestriels a été pris en compte pour la première fois en 2017 avec répercussion sur les effets (2) et (3).

Même en tenant compte des exigences spécifiques du BaFin en matière de capitaux, les taux minimaux réglementaires ont été respectés tout au long de l'exercice, tout comme les taux internes plus rigoureux visés par la SaarLB. Ceci s'applique également aux taux minimaux fixés depuis le 30 septembre 2016 dans le cadre du processus réglementaire de surveillance et

d'évaluation prudentielle (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP). Les résultats des tests de stress exigés par le règlement CRR confirment le niveau globalement satisfaisant des fonds propres de la SaarLB : même dans l'hypothèse d'un repli conjoncturel, le coefficient global à la date de clôture du rapport se maintient à 13,5 % (31/12/2016 : 13,4 %), le ratio de fonds propres de base à 12,9 % (31/12/2016 : 13,1 %) et le ratio de fonds propres de base durs s'élève à 10,1 % (31/12/2016 : 9,9 %).

Capital économique (capacité à supporter les risques)

La garantie de constitution des fonds propres réglementaires est un des éléments de base du pilotage de la SaarLB, le second étant la garantie de la capacité à supporter les risques qui découle de la comparaison du capital-risque (masse de couverture des risques) et du besoin en capital découlant des risques.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, la masse de couverture des risques a été fondamentalement calculée sur la base de la comptabilité au titre du code de commerce (HGB) et permet de connaître le volume maximal de pertes imprévues résultant de risques encourus que la SaarLB est effectivement capable de supporter :¹

Éléments de la masse de couverture disponible (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Delta
Résultat après impôts (minimum depuis le début de l'année et estimation)	13,6	10,4	3,2
+ capital de base	250,1	250,1	0,0
+ réserve de capital	69,1	69,1	0,0
+ résultats non distribués	150,9	149,7	1,2
+ réserve au titre de l'article 340 f	50,0	40,0	10,0
+ réserve au titre de l'article 340 g	229,7	219,7	10,0
+ apports tacites sans échéance	9,5	9,5	0,0
+ apports tacites à échéance fixe	208,6	223,6	-15,0
+ dettes subordonnées	20,5	25,5	-5,0
+ solde BFA 3	181,3	150,4	30,9
+ réserves latentes issues de titres selon HGB, si non comprises dans BFA 3	3,8	6,0	-2,2
+ charges latentes dans provisions pour retraites	-2,5	-2,8	0,3
Masse de couverture des risques	+1 184,5	1 151,2	+33,3
./. Immobilisations incorporelles	5,0	5,0	0,0
./. solde des charges latentes et des réserves latentes issues de titres	0,0	0,0	0,0
./. correction des capitaux propres pour excédent d'impôts différés	18,1	17,1	1,0
Masse de couverture disponible	+1 161,4	+1 129,1	+32,3

¹ En regard de la période considérée d'un an, la masse de couverture du risque ne considère pas les positions de fonds propres à la date de clôture mais les valeurs (éventuellement réduites du fait d'échéances durant la période considérée) un an après la date de clôture.

La masse de couverture des risques a augmenté par rapport à la fin de l'année passée, du fait notamment du solde plus élevé résultant de l'évaluation sans perte d'opérations sur taux d'intérêt selon IDW RS BFA 3 (solde BFA 3) et des réserves constituées en plus au titre des articles 340f/g. Y faisaient face des apports tacites et des dettes subordonnées plus faibles.

La masse de couverture disponible est déterminée à partir de la masse de couverture du risque dont sont déduits d'autres effets réducteurs : dans la masse de couverture des risques, on corrige les éléments de la masse de couverture qui devraient être imputés différemment en cas de liquidation.

Dans le cadre de la gestion de la capacité économique à supporter les risques (ICAAP), la SaarLB contrôle son profil de risque. Durant l'exercice couvert par le présent rapport, la banque a réalisé au moins une fois par trimestre un calcul de sa capacité à supporter les risques en comparant le capital-risque alloué à partir de la masse de couverture disponible au besoin en capital-risque. Pour établir les besoins en capital-risque, toutes les principales catégories de risque font l'objet d'un examen scrupuleux. Les risques sont recensés au niveau de la banque dans son ensemble et regroupés. Afin de calculer le besoin en capital-risque dans l'ICAAP, la SaarLB utilise fondamentalement la méthode « Value at Risk » (VaR) d'un niveau de confiance de 99,95 %. La limitation s'effectue au niveau des différentes catégories de risque et de manière pluridisciplinaire par le capital-risque (globalement) alloué. Les hypothèses et les résultats de la quantification du risque sont validés au moins une fois par an.

Les résultats du calcul de la capacité à supporter les risques ICAAP à la date de clôture du rapport sont présentés dans le relevé ci-dessous :

Capacité économique à supporter les risques : besoin en capital et masse de couverture (en millions d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Besoin en capital	Limite	Utilisation	Besoin en capital	Limite	Utilisation
Risque de crédit	228,4	345,0	66 %	165,2	345,0	48 %
dont risques de défaillance	(106,6)	(210,0)	51 %	(101,1)	(210,0)	48 %
dont risque d'écart des taux d'intérêt	(121,8)	(135,0)	90 %	(64,2)	(135,0)	48 %
Risque de marché	131,3	180,0	73 %	116,8	180,0	65 %
Risque opérationnel	25,5	30,0	85 %	25,5	30,0	85 %
Risque stratégique/risque commercial	49,3	90,0	55 %	48,6	90,0	54 %
Total	434,4	645,0	67 %	356,0	645,0	55 %
Masse de couverture disponible	1 161,4			1 129,1		
Masse de couverture économique libre	727,0			773,1		

La SaarLB a toujours été capable de faire face aux risques pendant l'année couverte par le présent rapport (autant à l'échelle globale qu'à celle des différentes catégories de risques). Dans le cadre des risques dus aux écarts de crédit notamment, la limite a été beaucoup plus utilisée à la date de clôture du rapport qu'à la date de référence prise pour comparaison.

Outre les besoins en capital-risque ICAAP, des besoins en capital-risque sont également déterminés dans plusieurs scénarios de stress, entre autres en cas de déclin conjoncturel grave modélisé pour toutes les catégories de risques dans des hypothèses cohérentes. Pour les risques de crédit, on prend par exemple comme hypothèse une dégradation du portefeuille de crédit dans une branche spécifique et une extension des écarts de crédit. Par ailleurs, les hypothèses sont renforcées également pour toutes les autres catégories de risques.

Déclin conjoncturel grave : besoin en capital et masse de couverture (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Risque de crédit	258,6	158,5
dont risques de défaillance	(125,8)	(98,2)
dont risque d'écart des taux d'intérêt	(132,8)	(60,4)
Risque de marché	117,8	102,1
Risque opérationnel	17,0	17,0
Risque stratégique/risque commercial	35,8	30,9
Total	429,2	308,5
Masse de couverture économique libre	727,0	773,1
Masse de couverture économique libre après le stress	297,8	464,6

Les besoins en capital dans le scénario simulant un déclin conjoncturel grave ont augmenté au cours de l'année couverte par le présent rapport, notamment du fait de la hausse des risques d'écart de crédit, mais aussi de celle des risques de défaillance et de marché. Parallèlement, la masse de couverture économique libre a baissé. La masse de couverture économique libre a cependant dépassé de loin le besoin en capital à la date d'établissement du rapport, même dans l'hypothèse d'un déclin conjoncturel grave.

RISQUE DE CRÉDIT

La SaarLB entend par risque de crédit le risque de défaillance et les risques d'écart des crédits.

Le risque de défaillance correspond au risque que la solvabilité d'un partenaire commercial de la SaarLB se dégrade à tel point qu'il ne puisse plus satisfaire intégralement, partiellement ou dans les délais convenus, à ses obligations de paiement ou de mise à disposition vis-à-vis de la banque.

Le risque d'écart des taux d'intérêt (risque lié à la modification de la solvabilité) désigne le risque de pertes de change du portefeuille de titres (y compris titres dans des fonds spéciaux, dérivés de crédits et titrisations), dues à la solvabilité.

La stratégie prudentielle détermine dans quelle mesure des risques de défaillance peuvent être encourus. Le processus stratégique fixe annuellement, à partir de la masse de couverture du

risque, une limite pour les risques de défaillance. Afin de pouvoir réguler et surveiller les risques de concentration, différentes limitations sont instaurées en fonction de la solvabilité des emprunteurs ou des transactions, des marchés géographiques et des branches.

L'ensemble des processus dans le domaine des opérations de crédit, y compris les systèmes de gestion et de surveillance, est documenté de manière détaillée dans les règles et directives de la SaarLB. Les processus qui y sont définis comme essentiels sont mis en œuvre de manière transversale et uniformisée dans l'ensemble des secteurs de suivi de marché. Les règles et directives sont régulièrement modifiées afin de pouvoir s'adapter aux exigences internes et externes. L'évaluation des risques de défaillance se fait tout d'abord au niveau de chaque emprunteur et de chaque unité bénéficiaire de crédit, c'est-à-dire de groupes de clients reliés (en termes de réglementation bancaire). Pour ce faire, la SaarLB utilise les systèmes de notation pour les banques, les entreprises (incluant les entreprises municipales et similaires), les collectivités territoriales de divers pays, le leasing (sociétés de leasing et SPC de leasing immobilier), les assurances, les transactions immobilières internationales, le financement de projets, les risques pays et les risques de transfert ainsi que le groupement de partage des pertes DSGVO de la société RSU Rating Service Unit GmbH & Co. KG, Munich. Ces processus sont complétés par les modules Évaluation standard des caisses d'épargne (incluant les entreprises municipales et similaires) et Évaluation du secteur immobilier des caisses d'épargne élaborés par la Sparkassen Rating und Risikosystem GmbH de Berlin. Tous ces processus de notation ont été homologués par l'Office allemand de surveillance des services financiers (BaFin) et peuvent donc être utilisés, dans le cadre de l'approche de notation interne avancée (IRBA), pour calculer les exigences de fonds propres selon le règlement 575/2013/UE (CRR). Ils sont validés chaque année par la banque, conjointement avec les partenaires mentionnés, sur la base du portefeuille de crédits actuel.

Des paramètres d'entrée essentiels pour la partie quantitative de l'analyse de solvabilité effectuée dans le cadre des processus de notation proviennent d'un système d'analyse du bilan qui est compatible avec les principales normes comptables (entre autres le Code de commerce allemand, IFRS et US-GAAP) et permet d'effectuer des comparaisons entre pairs et entre branches. Parallèlement à l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, l'évaluation du risque de défaillance tient également compte, si nécessaire, des risques liés au produit, au projet ou au pays, ainsi que des risques liés aux opérations de transfert. Au terme de l'évaluation, chaque débiteur se voit attribuer une catégorie de notation, en principe sur une échelle de 25 niveaux, en fonction de son risque de défaillance.

Afin de minimiser les risques économiques et conformément aux dispositions de la SaarLB, des garanties bancaires usuelles sont prises en compte, notamment des droits de gage immobiliers, nantissements, cessions, transferts de garanties et déclarations d'engagement dans le domaine du droit des obligations. Le traitement et l'évaluation des garanties sont définis dans le Manuel des garanties. Le calcul et la fixation de la valeur des garanties sont documentés de manière transparente. Dans le cadre d'opérations commerciales avec des dérivés, des contrats-cadres sont conclus afin de prévoir la compensation des risques mutuels (« close-out-netting »). Il existe avec certains partenaires commerciaux des accords concernant les garanties qui permettent de limiter le risque de contrepartie à un montant maximal convenu.

A l'aide du système d'alerte précoce mis en place (entre autres au moyen de l'établissement mensuel de listes d'alerte anticipée basée sur des signaux d'alerte précoce fixes), il est possible d'identifier des engagements qui présenteraient des risques et de les soumettre à un suivi

approfondi. Ce dernier s'effectue en principe au niveau du marché, le traitement des crédits à problèmes au niveau du suivi du marché.

Les risques de défaillance issus d'opérations commerciales sont contrôlés quotidiennement par le biais de l'exécution des opérations. Cette surveillance porte en particulier sur l'ensemble des transactions impliquant des instruments financiers dérivés (risque de défaillance). Sur le modèle des méthodes réglementaires d'évaluation du marché (CRR), toutes les opérations commerciales effectuées avec un même client sont répertoriées dans un système électronique à l'échelle de la banque et imputées sur les lignes de crédit octroyées audit client, lesquelles comprennent aussi éventuellement une limite de settlement.

La notation interne joue un rôle fondamental dans la gestion et la surveillance des risques de défaillance à l'échelle de la banque. La stratégie prudentielle permet de clairement définir les limites de l'engagement net pour les groupes de clients liés en fonction des catégories de notation, des marchés découlant de la stratégie commerciale et des secteurs. Par ailleurs, dans les branches que la banque considère à risques, la conclusion de nouveaux marchés doit se faire de manière sélective et uniquement dans le but d'améliorer le portefeuille de la branche en question. Enfin, la fixation des prix doit obligatoirement prendre en compte les risques, via un outil de calcul adéquat.

Pour chaque décision importante d'octroi de crédit, il est prévu que les services de marché et de suivi de marché compétents veillent, au cas par cas, au respect de la stratégie prudentielle.

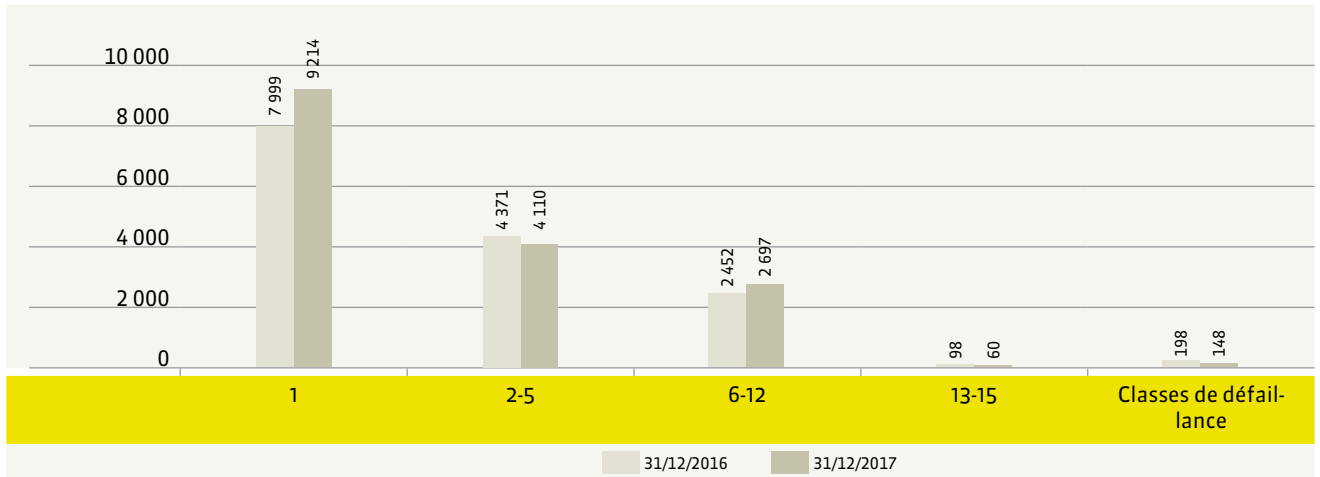
Le rapport prudentiel est diffusé chaque trimestre à tous les membres du Comité de direction et au Comité de risques de la SaarLB. Il contient une analyse du portefeuille de crédits, notamment du point de vue de la répartition par classe de notation, par branche et par pays, ainsi qu'un résumé des ajustements résultats / prévisions par rapport à la stratégie prudentielle.

La SaarLB utilise notamment le modèle de portefeuille de crédit « Credit Risk+ » pour l'analyse des risques au niveau du portefeuille, notamment pour le calcul de la capacité à supporter les risques. Ce modèle permet à la SaarLB d'analyser le volume total de ses créances exposées à des risques de défaillance, en le pondérant selon la probabilité de défaillance des différents emprunteurs, établie à partir de leur catégorie de notation. La VaR crédit (Credit-Value at Risk) joue ici un rôle fondamental : elle se compose des pertes prévues (expected loss), qui sont prises en compte par le biais d'une tarification axée sur les risques, et des pertes imprévues (unexpected loss). Ces deux types de pertes doivent être couverts par le capital-risque dans le cadre de la capacité à supporter les risques.

Analyse du portefeuille (économique)

Les informations données dans les chapitres suivants « Analyse du portefeuille (économique) » et « Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque » correspondent à l'approche interne du risque et font apparaître à la date de clôture du rapport une exposition maximale à hauteur de 16 229 millions d'euros (contre 15 119 millions d'euros au 31/12/2016). Les risques de crédit ont ainsi été réduits de 1 111 millions d'euros, notamment dans les très bonnes catégories de notation (hausse de 1 215 millions d'euros dans la catégorie de notation 1).

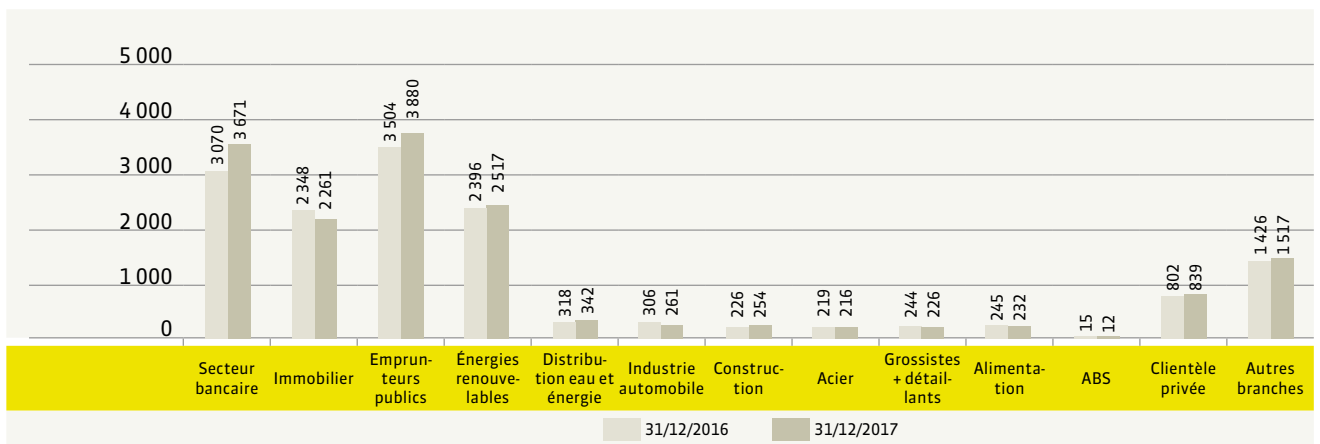
Risque de crédit maximal par catégorie de notation (en millions d'euros)



À la date de clôture du rapport, environ 82 % du risque de crédit se situent dans la catégorie d'investissement « Investment grade » (catégories de notation 1 à 5 selon l'échelle DSGV). Le pourcentage dans la catégorie « Investment Grade » reste ainsi inchangé par rapport au 31/12/2016.

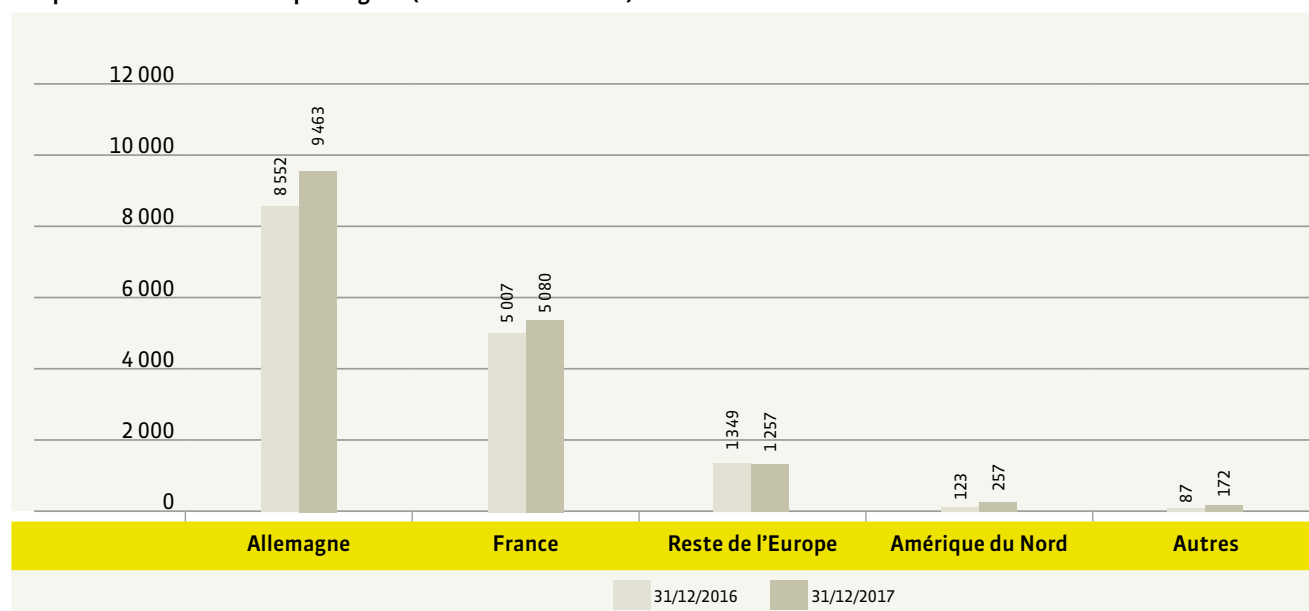
Aux fins de pilotage économique et d'orientation stratégique du risque de crédit des branches, la SaarLB a recours au niveau des emprunteurs à une clé de regroupement axée sur la valeur ajoutée et les risques qui permet de classer le risque de crédit en 32 secteurs d'activité. Le graphique ci-dessous décrit la répartition du risque de crédit selon les secteurs d'activité :

Risque de crédit maximal par branche (en millions d'euros)



Le portefeuille par branche, notamment le portefeuille d'entreprises, de la SaarLB reste bien diversifié. À la date de clôture du rapport, la plus grande partie du portefeuille (environ 24 %) correspond aux emprunteurs publics, suivis du secteur bancaire (environ 23 %), des énergies renouvelables (environ 16 %) et de l'immobilier (environ 14 %). Au cours de la période couverte par le rapport, le risque de crédit au niveau du secteur bancaire a augmenté d'environ 601 millions d'euros, suivi des emprunteurs publics (augmentation d'environ 376 millions d'euros) et des énergies renouvelables (hausse d'environ 121 millions d'euros). Dans l'immobilier, le risque de crédit a baissé de 87 millions d'euros. Dans l'industrie automobile, la baisse est de 45 millions d'euros.

Risque de crédit maximal par région (en millions d'euros)



Pour représenter la répartition du risque de crédit par pays, la SaarLB utilise la clé officielle de la Banque fédérale allemande de façon standard pour chaque pays. Les emprunteurs sont chiffrés en fonction du risque-pays déterminant qui, par exemple, ne correspond pas obligatoirement à celui du pays-siège dans le cas de succursales dépendantes. Les regroupements régionaux sont alors effectués en tenant compte des interpénétrations économiques à l'échelle mondiale et régionale. La majeure partie du portefeuille par pays de la SaarLB se trouve en Allemagne et en France, les marchés-cibles qu'elle a définis, avec une part d'environ 90 % de l'exposition (contre 90 % au 31/12/2016). Viennent ensuite les engagements dans le reste de l'Europe avec 8 % (contre 9 % au 31/12/2016), sachant que les risques de crédit dans les Etats PIIGS (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne) s'élèvent au total à 250 millions d'euros (contre 242 millions d'euros au 31/12/2016), dont 85 % (89 % au 31/12/2016) dans la catégorie « Investment Grade ». L'exposition des emprunteurs au Royaume-Uni s'élève à 121 millions d'euros (contre 87 millions au 31/12/2016), dont 99 % (99 % également au 31/12/2016) dans la catégorie « Investment Grade ». Sur la période couverte par le rapport, le volume a augmenté dans presque toutes les régions considérées, entre autres en Allemagne à raison de 911 millions d'euros et en Amérique de Nord pour 134 millions d'euros. Le volume n'a été réduit d'env. 92 millions d'euros que dans le reste de l'Europe.

Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Régions		
Allemagne	2 706	2 201
France	126	123
Reste de l'Europe	496	590
Amérique du Nord	183	79
Autres	160	79
Total	3 671	3 070

Les créances sur les établissements de crédit, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, se composent majoritairement de créances sur des instituts implantés en Europe et plus particulièrement sur des établissements de crédit allemands. Sur toutes les régions, le risque de crédit bancaire augmente de 601 millions d'euros au total au cours de la période couverte par le rapport. En termes absolus, la hausse la plus prononcée est observée en Allemagne avec 505 millions d'euros, en termes relatifs, elle est prépondérante en Amérique du Nord (132%).

Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros) au 31/12/2017							31/12/2016
Régions	Allemagne	France	Reste de l'Europe occidentale	Amérique du Nord	Autres	Total	Total
Emprunteurs publics	2 512	1 097	235	4	33	3 880	3 504
Immobilier	1 172	832	232	25	0	2 261	2 348
Industrie automobile	234	21	4	3	0	261	306
ABS	0	0	12	0	0	12	15
Grossistes + détaillants	214	11	1	3	0	229	244
Construction	165	76	13	0	1	254	226
Distribution eau et énergie	279	21	40	1	2	342	318
Acier	208	1	7	0	0	216	219
Énergies renouvelables	458	2 059	0	0	0	2 517	2 396
Alimentation	107	82	36	7	1	232	245
Clientèle privée	442	390	7	0	0	839	802
Autres branches	968	365	143	32	10	1 517	1 426
Total	6 757	4 954	726	74	47	12 558	12 048

Les créances sur clients, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, concernent majoritairement (à près de 99% contre environ 99% au 31/12/2016) des clients domiciliés ou résidant en Europe occidentale. Les clients allemands et français représentent la majeure partie de cette clientèle avec près de 93% (quelque 93% au 31/12/2016).

Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Catégories	31/12/2017	31/12/2016
inférieure ou égale à 1 million d'euros	31	37
> 1 million à 5 millions d'euros	162	113
> 5 millions à 10 millions d'euros	76	45
> 10 millions à 20 millions d'euros	427	587
> 20 millions à 50 millions d'euros	750	711
> 50 millions à 100 millions d'euros	465	672
> 100 millions à 250 millions d'euros	496	904
> 250 millions à 500 millions d'euros	303	0
> 500 millions à 1 milliard d'euros	962	0
> 1 milliard à 2,5 milliards d'euros	0	0
Total	3.671	3 070

Les opérations avec les établissements de crédit s'effectuent essentiellement dans les catégories moyennes et supérieures. Par rapport à la date de référence du dernier rapport, les catégories jusqu'à 500 millions d'euros et/ou 1 milliard d'euros sont bien représentées. Y figurent exclusivement des risques en Allemagne dans la catégorie de notation 1.

Les créances sur clients sont bien diversifiées pour ce qui est de la répartition par catégorie.

Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque

Les engagements effectués au Portugal, en Irlande, en Italie, en Grèce et en Espagne (pays « PIIGS ») sont toujours suivis avec une attention particulière.

Exposition PIIGS : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Pays	31/12/2017	31/12/2016
Portugal	38	4
Italie	99	108
Irlande	17	12
Grèce	0	0
Espagne	95	119
Total	250	242

L'encours de crédit dans les Etats PIIGS a augmenté de 8 millions d'euros au total sur la période couverte par le présent rapport. Alors que les risques ont baissé de 24 millions d'euros en Espagne, le volume a augmenté de 34 millions d'euros au Portugal. À la date de clôture du rapport, le risque de crédit maximal réside à raison de 85 % (89 % au 31/12/2016) dans la catégorie « Investment Grade ». Il n'y a pas d'engagement en Grèce sur la période couverte par le présent rapport, tout comme sur la période précédente.

Exposition PIIGS : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Branches	31/12/2017	31/12/2016
Emprunteurs publics	162	70
Banques	16	26
Logistique	30	52
Télécommunications	8	41
Immobilier	1	20
Distribution eau et énergie	13	20
ABS	10	12
Autres	10	2
Total	250	242

À la date de clôture du rapport, la SaarLB détient des créances avec un risque de crédit maximal d'un montant de 162 millions d'euros envers des emprunteurs publics dans les Etats PIIGS (70 millions d'euros au 31/12/2016). La majeure partie revient à l'Italie (48 %), suivie de l'Espagne (28 %) et du Portugal (20 %). L'Irlande ne joue plus qu'un rôle secondaire avec un pourcentage de 4 %. Les risques de crédit ont principalement augmenté dans le secteur des emprunteurs publics (92 millions d'euros), alors que les risques ont baissé dans les autres secteurs mentionnés (entre autres de 33 millions d'euros dans les télécommunications, de 22 millions d'euros dans la logistique, de 19 millions d'euros dans l'immobilier). À la date de clôture du rapport, le volume investi dans les banques italiennes a légèrement augmenté, passant à 4 millions d'euros. Ce volume est détenu par les fonds spéciaux de la SaarLB.

Aucune dépréciation n'était à prendre en compte à la date de clôture du rapport.

À la date de clôture du rapport, la SaarLB détenait un engagement de 121 millions d'euros au Royaume-Uni (contre 87 millions d'euros au 31/12/2016). Avec un total de 87 millions d'euros (31/12/2016 : 70 millions d'euros), le secteur bancaire représente la majeure partie de l'engagement. Le second secteur le plus important en volume est l'alimentation avec 9 millions d'euros (contre 8 millions d'euros au 31/12/2016), suivi des télécommunications avec 6 millions d'euros (2 millions d'euros au 31/12/2016). Tous les autres secteurs ne jouent qu'un rôle secondaire. L'exposition est notée presque exclusivement dans la catégorie « Investment Grade ». Pour cette raison, nous estimons que les risques liés à cet engagement, résultant de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, sont limités.

Provisions pour risques

Tous les engagements présentant un risque de défaillance des débiteurs sont soumis, dans le cadre de la surveillance des risques, à une procédure d'alerte précoce, de suivi intensif et de traitement des crédits à problèmes qui définit les instructions à suivre. Dans le cadre de cette

procédure, les engagements ayant déclenché des signaux d'alerte sont assignés à un mode de suivi adapté et répertoriés en fonction de leur niveau de risque. Cette procédure se base sur des critères durs définis qui débouchent sur une intégration dans la liste mensuelle d'alerte précoce ou sur une affectation directe à la forme de suivi correspondante.

Des indices indiquant une dépréciation de l'engagement se présentent entre autres comme suit :

- nette détérioration des conditions économiques
- perspective de flux de paiement plus faibles que convenu
- incident de paiement lié à la solvabilité
- concessions en faveur de l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques, en relation avec des difficultés financières
- violations contractuelles graves, par ex. demande de report de dettes
- Procédure d'insolvabilité ou autre redressement du débiteur fort probable,
- abandon d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés économiques
- régression importante ou prolongée de la juste valeur au-dessous des coûts d'acquisition

La SaarLB constitue une provision pour risques dès lors que le recouvrement contractuel ou l'encaissement de l'intégralité des rémunérations de crédit convenues se révèle improbable aux termes d'une analyse du crédit. Le calcul de la provision pour risques se fait au cas par cas et prend en compte tous les risques de défaillance. Le montant de la correction de valeur est en principe déterminé par l'écart entre la valeur comptable de la créance (à coût amorti) et les futurs cash flows escomptés actualisés, compte tenu de la garantie existante). L'actualisation se fait au taux (à échéance adéquate) de la courbe d'intérêt OIS. La SaarLB opère également des corrections de valeur sur les engagements dont le recouvrement intégral des rémunérations est improbable, et ce exclusivement sur la base du risque pays.

Dans le domaine de la constitution des provisions pour risques, il convient de distinguer les corrections de valeur sur les créances existantes et les provisions pour une utilisation ultérieure (provisions pour les opérations de crédit hors bilan). Les instruments financiers non recouvrables sont sortis des comptes.

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a adéquatement provisionné l'ensemble des pertes potentielles effectivement identifiables par le système de surveillance du risque. La provision pour risques a évolué comme suit :

Provisions pour risques particuliers en millions d'euros	01/01/2017 – 31/12/2017	01/01/2016 – 31/12/2016
Situation au 01/01	101,9	116,4
Reprise	-34,2	-15,9
Consommation	-22,2	-23,0
Dotation	15,9	24,4
Situation en fin d'exercice	61,4	101,9

Des provisions forfaitaires d'un montant de 13,3 millions d'euros (contre 15,3 millions d'euros au 31/12/2016) ont été constituées pour les risques latents.

Les amortissements directs, y compris les corrections de valeur sur les immobilisations financières directement induites par la solvabilité et les pertes résultant de la vente ainsi que les

fonds spéciaux de titres totalisent 0,4 million d'euros (contre 0,1 million d'euros au 31/12/2016). Y font face des entrées sur créances amorties et des bénéfices de vente liés directement à la solvabilité sur les immobilisations financières, fonds spéciaux de titres compris, d'un montant de 0,3 million d'euros (0,8 million d'euros au 31/12/2016).

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché désigne le risque de pertes (d'évaluation) sur des postes (commerciaux) ouverts en raison de fluctuations défavorables des prix du marché. Les prix du marché pertinents pour la SaarLB sont notamment les taux d'intérêt en euros, les cours des actions et les cours de change. Les postes ouverts résultent des opérations au comptant, des opérations à terme et des opérations d'options.

Les principes stratégiques qui déterminent la manière de gérer les risques de marché au sein de la SaarLB sont définis dans la stratégie prudentielle. L'organisation structurelle des opérations commerciales est conforme aux exigences en matière de gestion des risques (MaRisk). Le service Trésorerie & Syndication englobe les opérations commerciales dans les produits d'intérêt et les devises ainsi que la gestion actif/passif qui contrôle activement les risques liés aux taux d'intérêt du portefeuille. Le service Gestion des produits et le secteur Clients privés et institutionnels sont en charge des opérations de vente de produits d'intérêt et de devises. L'exécution des opérations commerciales s'effectue au sein de la division Droit et Services. Le service Controlling est responsable de la surveillance et de la gestion des risques de marché ainsi que du développement méthodique des outils nécessaires. La SaarLB limite les risques de variation des prix du marché tant au niveau du livre des comptes qu'au niveau du portefeuille des immobilisations, et en particulier les risques de variation des taux d'intérêt selon une approche unique de valeurs en risques (VaR) : le service Controlling (contrôle de gestion) surveille les risques dans plusieurs sous-portefeuilles et prend, pour ce faire, non seulement en compte les risques qui proviennent des opérations commerciales au sens strict, mais également ceux émanant des postes de la gestion actif/passif. En effet, ces postes peuvent comporter d'importants risques de variation des taux d'intérêt de la banque.

Il est tenu compte des risques découlant de toutes les branches dans la déclaration quotidienne des risques dans l'hypothèse d'une durée de détention de 10 jours de cotation et compte tenu d'un intervalle de confiance unilatéral ayant une probabilité statistique de 99,95%. La synthèse des risques ne prend pas en considération les corrélations qui permettraient une présentation favorisant la réduction des risques. Les indices de risques sont toujours calculés à l'aide d'une simulation historique, étant entendu que les chroniques utilisées sont remises à jour régulièrement. Pour la catégorie « Portefeuille bancaire de devises et vente de devises », le calcul des risques se fait à l'aide de paramètres de risques qui se basent sur des chroniques remontant parfois loin dans le passé.

À partir de la masse de couverture des risques, le Comité de direction fixe pour chaque sous-portefeuille le potentiel de pertes maximales (« limite de VaR ») et le plafond autorisé pour les pertes (écart maximal entre prévisions et réalisations) pour les sous-portefeuilles de négoce Vente de titres à revenu fixe et Portefeuille bancaire de devises et vente de devises. À aucun moment, le montant de la Value at Risk, calculée quotidiennement au sein d'un sous-portefeuille, ne doit dépasser celui de la limite de VaR attribuée. Parallèlement, tout écart négatif entre le résultat opérationnel et la valeur prévisionnelle correspondante (au prorata temporis) dans un sous-portefeuille doit rester inférieur à l'écart maximal autorisé. L'écart maximal autorisé entre

réel et prévisionnel est régulièrement établi à 50% de la valeur prévisionnelle d'un sous-portefeuille. Les différentes limites de VaR peuvent être affinées, au cas par cas, par les valeurs indicatives fixées pour les plafonds d'encours par la direction des opérations commerciales, ainsi que par d'autres dispositions restrictives.

En ce qui concerne la VaR, on distingue la VaR brute et la VaR nette. Alors que la VaR brute indique uniquement le risque découlant de positions ouvertes, la VaR nette tient compte dans les sous-portefeuilles de négoce des résultats opérationnels négatifs (limite auto-consommable).

Le tableau ci-dessous décrit le risque découlant de différents types de risques liés au prix de marché sur la période couverte par le rapport et sur la période comparative. Les valeurs indiquées correspondent à la VaR brute.

Risque de marché de la SaarLB : VaR brute (en millions d'euros)	Période de 12 mois jusqu'au 31/12/2017			Période de 12 mois jusqu'au 31/12/2016		
	Moyenne	Maximum	Minimum	Moyenne	Maximum	Minimum
VaR intérêts	20,2	23,4	16,3	18,0	20,9	12,7
VaR placements fonds propres	0,2	0,7	0,1	0,9	1,7	0,1
VaR actions	3,4	7,3	2,3	5,2	7,2	1,6
VaR totale	23,9	26,2	19,9	24,2	27,8	18,0

En chaque début de journée de cotation, une note d'information est transmise à l'ensemble des services chargés de la surveillance et du contrôle des risques, y compris au Comité de direction. Elle contient des informations se rapportant au jour de cotation précédent : les résultats réalisés ainsi que les VaR et les taux d'utilisation enregistrés.

Pour la VaR (nette) déterminée compte tenu des résultats opérationnels négatifs, des limites issues de la couverture des risques ont été allouées aux différents sous-portefeuilles à hauteur de 36,0 millions d'euros au total (contre 36,0 millions d'euros au 31/12/2016). Ces limites (sur tous les sous-portefeuilles) ont été sollicitées à 66,4% (en 2016 : 68,8%) en moyenne sur la période couverte par le présent rapport, leur utilisation fluctuant entre un minimum de 55,4% (en 2016 : 52,9%) et un maximum de 72,7% (en 2016 : 81,8%)². Ce dernier pourcentage, exprimé en valeurs absolues, correspond à un risque potentiel de perte de 26,2 millions d'euros (en 2016 : 28,1 millions d'euros). À la date de clôture du rapport, le montant de la VaR nette pour les risques de marché s'élevait à 25,8 millions d'euros (26,5 millions d'euros au 31/12/2016).

Les outils financiers décrits sont continuellement adaptés à l'évolution des circonstances. Il s'agit notamment des méthodes de quantification du risque utilisées qui sont validées chaque semestre dans le cadre du « back testing » et à chaque fois optimisées en fonction des nécessités. Les paramètres de risque sont actualisés tous les ans.

Dans le cadre de l'analyse de la capacité à supporter les risques, les pertes potentielles en cas de situation normale sont évaluées en fonction du niveau de confiance et de la durée de

² Dans le tableau ci-dessus, les valeurs minimales (maximales) de la VaR brute de la catégorie de risque de marché respective sont additionnées, alors qu'ici le minimum (maximum) de la VaR nette, y compris la prise en compte éventuelle de résultats opérationnels négatifs, est indiqué pour toutes les catégories de risques de marché.

détention qui ont été définis à l'échelle de la SaarLB. Au-delà de la quantification des besoins en capital-risque ICAAP, des analyses prospectives sont également réalisées sur l'hypothèse de variations exceptionnelles des prix du marché (scénarios de stress).

En ce qui concerne plus particulièrement le risque de variation des taux d'intérêt dans le portefeuille d'investissements, des variations de taux d'intérêt de +/- 200 points de base ont été quantifiées mensuellement selon les directives de la Banque Fédérale Allemande. Les variations de valeurs actuelles par rapport aux fonds propres de garantie (de la SaarLB, LBS incluse, et de la LBS proprement dite) étaient inférieures aux seuils réglementaires sur la période couverte par le présent rapport.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Par risque de liquidité, la SaarLB entend pour l'essentiel le risque d'insolvabilité (risque de liquidité au sens strict du terme), mais aussi le risque de transformation des échéances de liquidité, compte tenu à chaque fois du risque de liquidité du marché et du risque de refinancement.

Les principes stratégiques de la SaarLB en matière de gestion des risques de liquidité sont définis dans la stratégie prudentielle et dans la planification des liquidités. L'objectif principal de la régulation et du contrôle de gestion du risque de liquidité est de garantir à tout moment la solvabilité et la capacité de refinancement de la SaarLB.

Le service Trésorerie est responsable de la gestion des liquidités. Il comprend également le service des opérations monétaires, chargé de la compensation des liquidités sur le marché avec des échéances inférieures ou égales à un an. Le service Controlling se charge du contrôle du risque de liquidité.

Le bilan des flux de liquidités de la banque (paiements entrants et sortants de la banque) entre dans la mesure des risques de liquidité. Ce bilan prend en compte tous les flux de paiement déterministes ainsi que les flux de paiement stochastiques pertinents modélisés sur la base d'hypothèses (provenant par exemple d'engagements de crédit irrévocables ou de dépôts à vue). Le potentiel de couverture des liquidités y faisant face comprend entre autres le libre accès à la monnaie de base par le biais de la BCE, les titres cessibles ou susceptibles d'être gagés à court terme et la capacité d'émettre des obligations à court terme, ce qui permet de couvrir des flux de liquidité (négatifs).

La SaarLB mesure et gère les risques de liquidité dans quatre scénarios différents :

- **Scénario de base (planning)**

Reproduction de l'activité commerciale « normale » par la prise en compte des différentes échéances en capital et la supposition d'un nouveau contrat équivalent à échéance.

- **Scénario de stress bancaire**

La reproduction d'un déclassé significatif de la notation de la SaarLB donne lieu à une détérioration sensible des possibilités de refinancement et à un retrait renforcé des dépôts des clients. Par ailleurs, il n'est plus possible de procéder à un refinancement en émettant des titres non couverts.

- **Scénario de stress sur le marché**

Reproduction d'une perturbation du marché financier donnant lieu à une chute des cours d'actifs négociables, notamment de titres. Par ailleurs, les conditions du marché ont un

impact négatif sur l'approvisionnement en liquidités et entraînent des sorties de liquidités du fait du tirage renforcé de lignes de crédit..

- **Scénario combiné**

Reproduction simultanée des effets des scénarios « stress bancaire » et « stress sur le marché ».

Afin de s'assurer d'être solvable à tout moment, même en situation de crise, la SaarLB dispose d'un potentiel de couverture des liquidités adéquat. Il se compose entre autres de titres, de crédits présentés à la Banque Fédérale Allemande et du potentiel de registre de couverture. À la date d'établissement du rapport, la SaarLB disposait d'un potentiel libre de couverture des liquidités d'un montant d'1,5 milliard d'euros (contre 1,4 milliard d'euros au 31/12/2016). Le potentiel de couverture des liquidités doit permettre de garantir que d'éventuelles demandes de paiement imprévues puissent, le cas échéant, être couvertes le jour même. Dans ce contexte, la SaarLB a limité son besoin en liquidité à court terme de telle sorte que l'excédent au jour le jour des échéances de passif soit limité aux liquidités mises à disposition par la banque centrale à ce moment-là.

Les besoins de refinancement à court terme selon BTR 3.2. de la gestion des risques sont reproduits dans le potentiel de couverture des liquidités par l'imputation exclusive de titres acceptés par la BCE ainsi que d'actifs acceptés par GC-Pooling. Les liquidités potentielles devraient suffire, dans la situation hebdomadaire actualisée chaque jour de cotation, à couvrir les écarts de liquidité résultant du scénario « combiné ».

Le volume de titres très liquides s'établit à environ 0,7 milliard d'euros (au 31/12/2016 : 0,9 milliard d'euros). La SaarLB peut, si besoin, faire face à des engagements financiers sans avoir recours à d'autres sources de refinancement. Sur la période couverte par le présent rapport (tout comme les années passées), la SaarLB n'a pas eu à recourir aux facilités au jour le jour de la BCE.

La gestion et la surveillance des liquidités à l'horizon de 90 jours (180 jours jusqu'au 31/05/2017) s'effectuent au moyen d'une comparaison du bilan cumulé de flux de liquidités et du potentiel de couverture des liquidités cumulé. L'utilisation du potentiel de couverture des liquidités est évaluée à l'aide de valeurs seuils spécifiques au scénario.

Pour les échéances supérieures à 90 jours également, les taux d'utilisation du potentiel de couverture des liquidités sont les principaux facteurs de gestion. Des instruments de financement adaptés permettent d'agir en faveur de structures de refinancement équilibrées, afin d'assurer la solvabilité et la capacité de refinancement de la banque à moyen et long terme. Il n'y a à l'heure actuelle aucun problème de ce côté-là. En effet, la SaarLB dispose d'une part d'un excédent de couverture suffisant au niveau de son stock de créances hypothécaires, le pool de sécurité des obligations hypothécaires, qui permet des émissions régulières en cas de conditions normales sur le marché. D'autre part, elle a structuré son bilan des flux de liquidités de telle sorte qu'un afflux de liquidités soit assuré pour chaque solde au cours des années à venir. Des retours de trésorerie provenant des opérations sur actifs peuvent donc une fois encore être employés comme crédits.

Même dans des conditions de stress des scénarios définis ci-dessus, les écarts de liquidité étaient couverts à la date de clôture du rapport par des potentiels correspondants de couverture des liquidités à l'horizon de 90 jours (180 jours jusqu'au 31/05/2017), important pour la gestion :

Utilisation du potentiel de couverture des liquidités (90/180 jours ; en%)	Utilisation maximale		
	90 jours 31/12/2017	90 jours 31/12/2016	180 jours 31/12/2016
Scénario de base (structures de déroulement prévues)	8,93 %	0,00 %	0,00 %
Scénario de stress bancaire	24,80 %	15,77 %	37,59 %
Scénario de stress sur le marché	26,87 %	8,80 %	20,07 %
Scénario combiné	34,79 %	36,53 %	77,98 %

Tous les outils présentés sont partie intégrante des rapports régulièrement adressés au Comité de direction et sont intégrés dans le rapport consacré à la gestion des risques (MaRisk). Au cours de l'année couverte par le rapport, le potentiel de couverture des liquidités a, à tout moment, couvert le besoin en liquidités de la SaarLB.

L'évaluation toujours positive de la liquidité est également confirmée par le coefficient de liquidité (selon les dispositions réglementaires du décret relatif aux liquidités). En interne, la SaarLB (LBS comprise) dépasse les exigences réglementaires en ce sens que le rapport créances actives/passives (coefficient de liquidité) doit être supérieur à 1 au cours du mois suivant. La banque définit une valeur d'alerte qui déclenche des mesures de correction dès que le coefficient de liquidité atteint 1,25. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le coefficient de la banque a évolué entre 2,02 et 3,76 (entre 2,51 et 3,49 sur l'année 2016) ; il s'élevait à 2,62 à la date de clôture du rapport (2,58 au 31/12/2016).

Dans le cadre du calcul du ratio à un mois, le coefficient de liquidité est déterminé et les actifs liquides sont comparés aux sorties nettes à court terme des prochains 30 jours. On utilise pour ce faire les valeurs consolidées de la SaarLB (LBS comprise). Le taux minimum réglementaire s'est élevé à 80 % sur la période couverte par le présent rapport. Le taux minimum réglementaire sera rehaussé à 100 % en 2018. La SaarLB a respecté en tout temps le taux minimum réglementaire ainsi que les valeurs seuils internes plus rigoureuses sur la période couverte par le rapport. À la date de clôture du rapport, la SaarLB affichait un coefficient de liquidité (ratio à un mois) de 209 % conformément au Règlement délégué 2015/61/UE (contre 155 % au 31/12/2016).

Ceci a permis de garantir ainsi à tout moment le respect des dispositions réglementaires et internes. La LBS également a respecté les dispositions réglementaires relatives à la liquidité au cours de l'exercice passé.

Les dettes se répartissent comme suit en fonction de leur durée résiduelle contractuelle (hormis les dépôts d'épargne-construction, les engagements hors bilan et quelques éléments du capital subordonné qui sont dépourvus de durée résiduelle) :

31/12/2017 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	>3 mois à 1 an	>1 an à 5 ans	> 5 ans
Dettes sur les établissements de crédit	1 074	689	1 092	1 222
Dettes envers les clients	1 904	556	683	1 639
Dettes titrisées	215	465	1 862	1 131
Capital subordonné	5	0	0	21
Total	3 198	1 710	3 637	4 013

31/12/2016 (en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	>3 mois à 1 an	>1 an à 5 ans	> 5 ans
Dettes sur les établissements de crédit	785	570	805	1 057
Dettes envers les clients	2 079	576	455	1 515
Dettes titrisées	100	594	1 709	1 227
Capital subordonné	0	0	5	21
Total	2 964	1 741	2 973	3 819

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a toujours eu accès à des moyens de refinancement via le marché monétaire et financier. La banque a pu assurer son refinancement dans le moyen et le long terme en émettant des obligations hypothécaires cotées en bourse et des titres de créance non couverts. Par ailleurs, la banque a recouru aux possibilités de refinancement via la BCE et effectué des opérations de mise en pension de la BCE aux fins de gestion fine des liquidités.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Généralités

Le risque opérationnel est le risque de pertes causés par l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, une erreur humaine et une défaillance de système ou par des événements externes.

Font notamment partie des risques opérationnels les risques juridiques, de modélisation, de personnel et les risques liés à la sécurité de l'information. Cette définition n'inclut pas les risques stratégiques et les risques de réputation.

Les méthodes et processus de contrôle et de gestion des risques opérationnels sont décrits dans le manuel « OpRisk » de la SaarLB. La quantification et la limitation des risques opérationnels font également partie de la stratégie prudentielle.

La gestion des risques opérationnels s'opère de manière décentralisée dans les différentes branches, chaque service étant responsable de la gestion des risques opérationnels inhérents à son domaine de compétence. Ceci implique notamment de prendre des mesures de prévention contre les risques découlant d'éventuelles anomalies dans les processus commerciaux et de possibles erreurs humaines. Des plans d'urgence et la mise en œuvre de systèmes parallèles ont entre autres pour but d'éviter, ou du moins d'atténuer, les conséquences préjudiciables découlant d'évènements imprévus, en particulier dans le domaine technique. Les plans d'urgence sont régulièrement adaptés à l'évolution de l'organisation et des processus, de même que les systèmes sont continuellement modernisés.

Le service juridique de la SaarLB est chargé, entre autres, de minimiser les risques juridiques découlant de la rédaction des contrats, de normes de droit national et international, ainsi que des procès et décisions de justice. Les litiges en suspens sont pris en compte dans les comptes annuels. Au cours de l'année couverte par le présent rapport, la banque a désigné des responsables pour tous les sous-types de risques. Ils sont chargés de la gestion du sous-type de risque respectif.

Le contrôle des risques opérationnels se fait de manière centralisée au sein du service Contrôle de gestion des risques. L'outil utilisé comprend actuellement trois éléments : les sinistres

opérationnels qui se sont produits au sein de la SaarLB sont saisis systématiquement dans une base de données. Le dispositif prévoit en outre l'évaluation prévisionnelle du profil OpRisk, sur la base d'autoévaluations régulières effectuées dans toutes les unités de la SaarLB concernées par ce type de risques, ce qui implique l'organisation des structures et des processus internes. Par ailleurs, des analyses de scénario sont utilisées comme méthode d'identification future et d'évaluation des risques opérationnels. La quantification interne du risque opérationnel se base sur les résultats des analyses de scénario depuis la date de clôture du rapport (31/12/2016). La SaarLB utilise la méthode standard prescrite par le règlement CRR pour le calcul des exigences de fonds propres liées aux risques opérationnels.

Un rapport périodique intégré au rapport prudentiel MaRisk analyse les sinistres survenus et les résultats des évaluations ainsi que des analyses de scénario.

Durant l'exercice sous revue, 10 sinistres ont été observés (contre 24 au total sur l'année 2016), leur incidence sur le compte de résultat s'est globalement établie à environ 0,5 million d'euros (1,0 million d'euros en 2016). Ce montant est largement inférieur au capital-risque de 27,5 millions d'euros (25,1 millions d'euros en 2016) qui a été alloué aux risques opérationnels sur la base des exigences minimales de fonds propres réglementaires.

Risques juridiques

Les risques juridiques correspondent à la probabilité de pertes du fait du non-respect du cadre défini par la législation et la jurisprudence par ignorance, manque de diligence dans l'application du droit ou réaction tardive à une modification du cadre réglementaire. Les risques juridiques correspondent à la définition des risques opérationnels dans le règlement CRR.

Le risque juridique se traduit par des pertes réalisées ou des provisions constituées sur la base d'actions en justice introduites contre la SaarLB ou en relation avec de telles actions (procédures judiciaires passives). Les actions introduites par la SaarLB (procédures judiciaires actives) ne constituent généralement pas de risque opérationnel, mais un risque de crédit, de sorte qu'il est déjà tenu compte du risque de perte par les corrections de valeur. Les frais de justice (dépens et frais d'avocat) dans le cadre d'une procédure judiciaire active sont cependant considérés comme des risques juridiques.

Cadre organisationnel

Au sein de la SaarLB, le service juridique est responsable de la gestion du risque juridique.

Gestion du risque

Tous les collaborateurs juridiques du service juridique ont pour tâche d'identifier le risque juridique auquel est confrontée la SaarLB et de le gérer. Ils doivent détecter les risques juridiques et toutes les pertes susceptibles d'en découler à un stade précoce, rechercher et présenter des approches de solution pour éviter ou minimiser les pertes et concourir activement aux décisions sur les risques juridiques. Dans le cadre de leurs compétences, les collaborateurs juridiques du service juridique doivent rester informés constamment de toutes les modifications du droit ou de nouvelles connaissances et informer les unités commerciales concernées des impacts sur le risque juridique et des actions à engager. Ils doivent faire en sorte que des provisions soient constituées ou adaptées sur la base d'une méthode orientée sur le risque, accompagnent et surveillent les nouvelles procédures juridiques et celles qui sont en cours. Dans le cadre de procédures judiciaires passives, la provision est constituée sur la base du risque estimé par le collaborateur compétent du service juridique en concertation avec le chef du service juridique.

Le risque de perte attendu dans le cadre de la procédure judiciaire correspond en général au montant des provisions à constituer. Pour estimer la perte attendue, il convient d'évaluer après chaque phase importante de la procédure judiciaire le montant que la banque devrait raisonnablement verser si elle mettait un terme au litige à cette date par un compromis. Dans le cadre de procédures judiciaires actives, les provisions ne portent généralement que sur les dépens et les propres frais d'avocat.

Le service juridique informe tous les six mois sur les principales procédures judiciaires et l'évolution du risque juridique via des décisions du Comité de direction. Ces informations sont destinées aux membres du Comité de direction, au chef du service juridique compétent, aux organes de surveillance internes, aux auditeurs externes ainsi qu'au service Contrôle de gestion du risque de la banque.

Évolutions actuelles

La SaarLB est confrontée à différentes procédures judiciaires et arbitrales ainsi qu'à d'autres procédures réglementaires, mais dont les montants sont insignifiants. Il s'agit par exemple de litiges en relation avec des financements de crédits, de litiges en relation avec la réalisation d'une caution et de litiges sur la question de la validité des informations sur le droit de rétraction. Dans de telles procédures judiciaires, les parties font principalement valoir des dommages et intérêts, des droits à remboursement ou encore l'annulation des contrats conclus. S'il était donné suite à certaines ou plusieurs de ces actions en justice, ceci pourrait entraîner des versements d'indemnisations, des frais liés à l'annulation de contrats ou d'autres mesures générant des coûts élevés. Certaines procédures judiciaires peuvent avoir des impacts sur la réputation de la SaarLB.

La SaarLB constitue des provisions pour les procédures judiciaires conformément aux dispositions du code de commerce allemand. L'issue définitive de certaines procédures réglementaires peut influencer le résultat de la SaarLB sur une période donnée et les obligations en résultant éventuellement peuvent également avoir un impact sur le résultat financier, la situation financière et la situation patrimoniale. Une provision d'un montant total de 1 003 kEUR (contre 1 030 kEUR l'année passée) a été constituée au 31/12/2017 pour les risques de procédure, sur la base d'une approche orientée sur le risque.

Comme tout le secteur du crédit, la SaarLB est concernée par les décisions de la Cour suprême fédérale du 04/07/2017 (réf. : XI ZR 562/15 et XI ZR 233/16) sur les frais de dossier dans le cadre de prêts commerciaux. Depuis plusieurs années déjà, la SaarLB avait anticipé cette évolution réglementaire dans ses nouveaux contrats, de sorte qu'elle ne compte que sur quelques demandes d'indemnisation de la part de clients. Les quelques demandes d'indemnisation soumises jusqu'à présent ne sont pas essentielles, ni au niveau de leur montant individuel, ni à celui du montant global ; une provision pour risque a été constituée en conséquence.

Nous renonçons à présenter en détail les différents montants provisionnés pour ne pas impacter l'issue des différentes procédures.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une publicité négative sur la SaarLB, qu'elle soit correcte ou non, porte atteinte à la confiance placée par le public (ou certaines parties de ce public) dans la compétence, l'intégrité ou la crédibilité de la SaarLB.

La publicité sur la SaarLB (« interne et externe ») est surveillée et gérée par le service Communication et Assistance du Directoire. La gestion institutionnalisée des réclamations permet de mesurer et de gérer les impacts sur la réputation. Notons dans ce contexte les liens très étroits entre la stratégie commerciale et la stratégie de marque de la banque, de sorte que le risque de réputation est limité par un certain nombre de facteurs : focalisation régionale, produits standards et intégration dans le groupe financier des caisses d'épargne.

Les méthodes et les processus du contrôle de gestion et de gestion des risques de réputation sont également traités dans la stratégie prudentielle. Il est renoncé à l'avenir à quantifier ce type de risque. Le service Stratégie et Secrétariat, Communication et Assistance du Directoire, procède à une évaluation qualitative dans le rapport prudentiel trimestriel.

RISQUE STRATÉGIQUE/RISQUE COMMERCIAL

La SaarLB entend par risque stratégique des impacts inattendus et durablement négatifs sur le capital et le rendement de la banque (ou la valeur de l'entreprise), dus à des modifications inattendues de la réglementation et d'autres conditions exogènes du marché et externes ou à des décisions erronées ou insuffisantes de la Direction sur le positionnement en matière de politique commerciale.

Le risque commercial désigne des modifications inattendues dans le contexte économique débouchant sur des modifications négatives du volume des affaires ou des marges et qui ne sont pas imputables à d'autres types de risques. Il quantifie les écarts entre les coûts et produits prévus et réels.

La gestion des risques commerciaux et stratégiques (identification, limitation, gestion) est documentée dans la stratégie commerciale de la SaarLB. Le modèle commercial, le positionnement stratégique de la banque et le processus intégré de stratégie et de planification à élaborer une fois par an y sont décrits.

Les risques sont identifiés et quantifiés à l'aide de l'analyse des écarts entre valeurs prévisionnelles et valeurs réelles au niveau de la banque dans son ensemble et au niveau des segments opérationnels dans le cadre du processus stratégique et de planification.

La limitation (qualitative) des risques est garantie dans le cadre du principe commercial « comprendre et agir » par le positionnement régional de la région, l'utilisation presque exclusive de produits standards et l'intégration dans le groupe financier des caisses d'épargne.

La gestion se fait dans le cadre du processus stratégique/de planification, entre autres via la détermination d'indices stratégiques et l'utilisation de fiches d'analyse des segments opérationnels qui traitent notamment des risques commerciaux au niveau des différents segments opérationnels.

Les méthodes et les processus du contrôle de gestion et de gestion des risques stratégiques et des risques commerciaux sont également traités dans la stratégie prudentielle. Les risques sont également quantifiés et limités dans le cadre d'un calcul de la capacité à faire face aux risques.

RÉCAPITULATIF DE L'EXPOSITION AUX RISQUES

La SaarLB a disposé à tout moment d'une masse de couverture suffisante pour couvrir l'ensemble de ses besoins en capital-risque (ICAAP) sur la période couverte par le rapport. Au cours de cette année, la capacité économique de la SaarLB à supporter les risques a été garantie à tout moment. Sous l'angle de la déclaration COREP relative aux exigences réglementaires de fonds propres, les indices de solvabilité ont dépassé les objectifs internes sur la période couverte par le présent rapport. La capacité réglementaire de la banque à supporter les risques a été garantie à tout moment.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les informations ci-dessous se réfèrent à la disposition de l'article 289 paragraphe 4 HGB selon laquelle les sociétés de capitaux au sens de l'article 264d HGB doivent décrire les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière.

Missions et objectifs

Afin de garantir la régularité et la fiabilité de son information financière, la Landesbank Saar a mis en place un système de contrôle interne (IKS). Celui-ci déploie des principes, des processus et des mesures destinés à assurer la validité et la bonne gestion des comptes. En ce sens, le rôle du système de contrôle interne est également de communiquer une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Landesbank Saar.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de garantir que toutes les transactions soient intégralement et correctement saisies, traitées et documentées, conformément aux dispositions et aux normes légales et dans le respect des règles émanant des statuts et de tout autre règlement interne. Le système interne de gestion des risques est considéré ici comme une composante du système de contrôle interne.

Cadre organisationnel

Le Comité de direction de la SaarLB est responsable de la conformité de l'organisation commerciale de la banque, laquelle englobe notamment, outre une procédure de contrôle interne appropriée, la gestion et la surveillance adéquate des principaux risques. À cet égard, le Comité de direction bénéficie du concours particulier du département Finances et Controlling avec le service Finances, du département Organisation et Informatique avec le service Organisation informatique ainsi que de l'Audit interne.

Gestion et surveillance des risques

Pour l'organisation de la gestion et de la surveillance des risques, veuillez vous reporter à la partie intitulée « Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques ».

Finances

Le service Finances est responsable, au sein de la Landesbank Saar, de la production des comptes annuels, de la définition des règles comptables, du lancement de projets pertinents

dans le cadre de l'information financière ainsi que du suivi des développements relatifs à l'information financière à l'échelle nationale. Le processus de production des comptes annuels intègre différents autres départements spécialisés.

Ce processus implique l'accomplissement de différentes tâches, en tête desquelles figure la vérification de la régularité de la présentation des comptes. Ces tâches impliquent également la mise en place de processus de présentation de l'information financière, le contrôle de leur validité et la transposition, sous forme de référentiels comptables (dans les règles), de logiques comptables et de paramètres de ventilation, des normes comptables et des exigences légales en matière d'information financière applicables à la SaarLB. En outre, les différents départements définissent, sous forme d'instructions organisationnelles ou procédurales, les règles en matière d'enregistrement comptable, de maintenance des données et de durée légale de conservation. Ces instructions sont à la base du système de contrôle interne en matière d'information financière.

Audit interne

L'Audit interne contrôle les activités de la SaarLB et procède également à des opérations de contrôle pour la LBS, la LBS Immobilien GmbH et la LBS Vertriebs GmbH. Il est sous la responsabilité du Président du Comité de direction. Son champ de révision englobe en principe, sur la base d'une approche d'audit par les risques, l'ensemble des activités et processus, y compris externalisés. Ceci implique le contrôle de la validité et de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne remplit les missions qui lui sont confiées en toute indépendance vis-à-vis des activités, processus et fonctions audités et en tenant compte des exigences légales et réglementaires applicables (par ex. loi allemande sur le crédit (KWG), prescriptions MaRisk).

Environnement et procédure de contrôle

Le système de contrôle interne se fonde sur des instructions organisationnelles et procédurales.

Les principales instructions concernant le système interne de contrôle de l'information financière sont énoncées par

- les règles relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation dans le cadre des procédures « Nouveau produit »,
- les instructions relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation de créances figurant sur le portail des processus et instructions de la SaarLB ainsi que
- les instructions sur le processus de clôture des comptes.

Par ailleurs, le service Finances établit à la date de clôture une instruction relative aux états financiers annuels ou semestriels qui comprend, outre de nouvelles réglementations, les principaux travaux à réaliser par les services (y compris les justificatifs requis) et un calendrier.

Les réglementations sur la saisie et le contrôle de données commerciales sont disponibles dans le service concerné ; ces instructions sont établies de manière décentralisée et mises à jour en cas de besoin.

Concernant la gestion et la surveillance des risques, les instructions organisationnelles et procédurales décrivent en outre la gestion des principaux risques de la SaarLB.

Les règles mentionnées relatives à la gestion et à la surveillance des risques sont régulièrement passées sous revue et actualisées.

Au sein de la SaarLB, de nombreux contrôles internes sont effectués dans l'objectif de garantir le traitement complet et adéquat des transactions, y compris la régularité de la saisie, de l'enregistrement et de la documentation des données. Ces contrôles englobent la séparation appropriée des fonctions, un système d'accès différencié afin de se protéger des accès non autorisés, des contrôles réguliers dans le cadre de l'exécution des tâches en appliquant le principe du double contrôle ainsi que des contrôles programmés au sein des systèmes informatiques.

Dans le cadre des contrôles internes, la concordance des grands livres des comptes généraux avec les grands livres des comptes auxiliaires est par exemple vérifiée et le traitement manuel des comptes du grand livre général est contrôlé par le département responsable. En outre, divers autres contrôles et rapprochements bancaires sont opérés dans le but de garantir le transfert en toute régularité des données entre les différents systèmes informatiques. Au sein du processus de production des comptes annuels, la représentation des faits sous-jacents correcte d'un point de vue technique est contrôlée et des mesures de garantie de la qualité des données figurant dans les comptes annuels sont mises en œuvre.

La SaarLB a externalisé une partie de ses services (essentiellement dans le domaine de l'informatique, des flux de paiements et de l'administration des titres) à des entreprises externes. Les domaines externalisés sont pris en compte dans le système de contrôle interne dans le cadre des procédures de contrôle de l'externalisation. De plus, l'Audit interne de la SaarLB a intégré les domaines externalisés dans son processus de révision. Dans la mesure où le contrôle en lui-même est effectué par les services d'audit interne des différentes entreprises externes, l'Audit interne de la SaarLB s'assure régulièrement de la bonne capacité de fonctionnement des organes de contrôle de ces entreprises externalisées.

La procédure aboutissant à la présentation des comptes annuels de la SaarLB fait l'objet de contrôles réguliers concernant les risques inhérents, afin de pouvoir au besoin améliorer le système de contrôle interne par l'introduction de mesures en ces sens. Ceci est également valable pour le système interne de gestion et de surveillance des risques.

RAPPORT PRÉVISIONNEL ET OPPORTUNITÉS

La planification des activités et l'évolution des résultats de la SaarLB se fondent sur des hypothèses quant à l'évolution économique future, notamment sur les marchés pertinents pour la SaarLB. Ces hypothèses s'accompagnent toutefois d'incertitudes. Un écart par rapport à l'évolution réelle des marchés peut entraîner des écarts négatifs, mais aussi positifs au niveau du résultat financier de la banque.

La structure commerciale de la banque comme banque régionale franco-allemande ne changera probablement pas par rapport à l'exercice écoulé, il y aura cependant des changements dans la structure des secteurs de la banque qui se fondera sur l'organisation modifiée.

La SaarLB prévoit pour l'exercice 2018 l'évolution présentée ci-dessous.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ATTENDU

La SaarLB fonde son pronostic de l'évolution économique sur les estimations actuelles d'institutions externes, par exemple celles des fédérations bancaires et économiques pertinentes pour la banque.

Au début de l'année, l'économie allemande connaît toutefois un fort rebond de la croissance. On compte en 2018 sur une croissance réelle du produit intérieur brut de 2,6%. Cette évolution positive s'explique par une très forte demande étrangère et la forte reprise des investissements commerciaux. La consommation privée et les investissements dans l'immobilier résidentiel sont soutenus par l'excellente situation sur le marché du travail.

Le baromètre de conjoncture du Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung (DIW) annonce de forts taux de croissance de la performance économique au début de l'année 2018. Il est pronostiqué pour le premier trimestre 2018 un taux de croissance du produit intérieur brut de 0,7% par rapport au trimestre précédent.

L'indice ifo du climat des affaires publié en janvier 2018 fait également ressortir pour l'Allemagne une évolution positive pour cette nouvelle année. L'indice est passé en janvier de 117,2 à 117,6 points. Les entreprises étaient à nouveau satisfaites de la situation actuelle et sont optimistes quant aux six mois à venir.

En Sarre, l'indicateur de la situation actuelle de la CCI Sarre a augmenté de 3,5 points en janvier 2018, passant à 52,8 points. Il atteint ainsi un nouveau record. Les perspectives pour les six mois à venir sont également jugées positives. Les principaux facteurs stimulant l'activité viennent de l'étranger, mais tous les marchés pertinents pour l'industrie sarroise connaissent actuellement un essor.

Conformément au rapport économique actuel du groupement des Chambres de commerce et d'industrie en Rhénanie-Palatinat (mise à jour : hiver 2017 / 2018), les entreprises dressent un bilan toujours positif de leur situation. La bonne situation sur le marché de l'emploi est un facteur de croissance important. L'expansion de l'économie mondiale contribue également à la croissance dynamique. L'indicateur du climat économique de la CCI est de l'ordre de 128 points et affiche un boom de la conjoncture.

Selon une estimation de la Banque Fédérale Allemande, la croissance économique en Europe et l'attente d'une hausse des prix à la consommation dans le moyen terme favorisent une augmentation lente des taux d'intérêt.

Le déroulement des négociations de sortie de la Grande-Bretagne au cours des prochaines années jouera également un rôle décisif pour le développement de la zone euro. En 2018, les négociations porteront principalement sur la coopération future dans les échanges de marchandises et de services. Il est difficile d'estimer l'issue des négociations car le gouvernement britannique n'a pas encore trouvé d'accord sur la procédure à suivre. Par ailleurs, les perspectives du développement des institutions en Europe ne sont pas claires.

La réforme fiscale en Amérique aux Etats-Unis devrait stimuler la conjoncture au niveau national. L'essor s'est poursuivi globalement dans les Etats industrialisés.

Le contexte conjoncturel favorable, la politique fiscale des USA et la politique monétaire de part et d'autre de l'Atlantique ont marqué les activités sur les marchés financiers internationaux au

quatrième trimestre 2017 et au début de la nouvelle année. Les rendements des obligations d'État ont connu dans un premier temps un développement hétérogène, ce qui s'explique par l'orientation fondamentalement différente des politiques monétaires dans la zone Euro et aux USA. Ainsi, les intérêts dans la zone Euro ont été mis sous pression par la conviction croissante sur le marché que le conseil de la BCE déciderait lors de sa réunion de fin octobre 2017 de prolonger le programme d'achat d'actifs au-delà de 2017.

Lors des élections parlementaires en Italie, le Mouvement Cinq Etoiles, mouvement populiste de gauche et critique envers l'Europe, a progressé, ce qui est jugé négatif pour les réformes nécessaires.

En 2018 également, la croissance économique en France restera en-deçà de l'évolution en Allemagne. Selon une publication de la Banque de France, il est attendu une croissance du PIB de 1,7%. La demande intérieure et tout particulièrement la consommation privée contribueront moins à la croissance économique que ce n'était le cas jusqu'à présent. A l'opposé des années passées, le commerce extérieur contribuera en 2018 à la croissance, alors qu'il l'avait freiné auparavant. Le taux d'inflation, qui s'est établi à 1,2% en 2017, devrait être de l'ordre de 1,6% au fil de l'année.

Le Ministère de la Transition énergétique et solidaire a publié un arrêté tarifaire en mai 2017. En vertu de cet arrêté, les exploitants de petites éoliennes à terre avec moins de 6 turbines bénéficient d'un supplément au prix du marché. Les conditions de cette prime de marché mobile avec une durée de vingt ans sont fixées dans l'arrêté. Le tarif de référence dépend de la taille du rotor et varie entre 72 euros /MWh et 74 euros /MWh. Les éoliennes doivent se trouver à une distance de 1 500 m d'installations existantes et disposer d'une autorisation environnementale. Par ailleurs, les installations doivent être finalisées dans les trois ans suivant la demande.

Selon les évolutions observées jusqu'à présent sur le marché monétaire et le marché des capitaux, nous nous attendons à ce que le taux d'intérêt à trois mois pour les opérations interbancaires non garanties s'établisse à environ -0,25% pour la 1^{ère} moitié de l'année 2018. Pour le taux à 10 ans (taux Swap), la banque attend une légère hausse de l'ordre de 1,00%. Le niveau des intérêts restera donc également faible au cours de la 1^{ère} moitié de l'année 2018.

PRONOSTIC SUR LE RÉSULTAT FINANCIER DE LA BANQUE

La SaarLB attend pour l'exercice 2018 une régression prononcée du résultat avant impôts. Cette évolution est due pour l'essentiel au résultat d'évaluation. Au stade actuel, la banque ne pense pas que le résultat très positif du risque au cours de l'exercice écoulé se répètera en 2018.

Selon les estimations actuelles, le résultat après impôts sera légèrement supérieur en 2018 au niveau 2017 et permettra la distribution de dividendes au niveau actuel. L'effet unique qui a pesé sur le résultat fiscal en 2017 ne se répètera pas en 2018. À condition que les intérêts connaissent une légère hausse, l'excédent des intérêts augmentera probablement modérément par rapport à l'exercice 2017, ce qui s'explique par l'extension continue des activités principales, une optimisation de l'encours de collatéral et la gestion plus active des actifs à risques pondérés. Cette gestion plus active doit permettre d'investir à court terme des capitaux propres non liés dans des actifs à risques pondérés affichant des marges positives.

La banque prévoit pour 2018 une légère régression des commissions. Alors que les commissions de structuration dans les opérations de crédit et les commissions sur titres seront renforcées,

des commissions versées plus élevées pour les sous-participations en risque dans le cadre de la gestion des actifs à risques pondérés pèseront sur le produit des commissions. Toutefois, des revenus d'intérêt plus élevés font face à ces charges. L'effet unique positif observé en 2017 à la Landesbausparkasse ne se répètera pas en 2018, de sorte que les commissions nettes versées de la LBS seront ramenées au niveau des années passées.

Le résultat d'évaluation dans les opérations de crédit se fonde sur la méthode de la perte attendue (Expected-Loss) dans le cadre du pronostic 2018. La banque estime de ce fait que la provision pour risque sera supérieure au résultat actuel.

Pour le résultat d'évaluation des titres et participations, la banque prévoit un solde équilibré sur la période pronostiquée.

Il est probable qu'en 2018 les charges administratives dépassent légèrement la valeur comparative de 2017. Les premières réductions des charges résultant du projet SaarLB2020 seront compensées en partie en 2018 par d'autres prestations de conseil dans le cadre du projet. Par ailleurs, la banque prévoit dans le cadre de la mise en œuvre du projet des implications sur les dépenses de personnel qui, selon les planifications, baisseront à partir de 2019.

PRONOSTIC D'ÉVOLUTION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Malgré la pression générale croissante sur les marges et la régression des marges qui y est associée, le secteur **Clientèle d'Entreprises** prévoit une hausse modérée des produits dans l'excédent d'intérêts et dans l'excédent des commissions du fait de l'extension des activités principales. Ceci est dû au renforcement des activités de vente avec la clientèle d'entreprises en Allemagne, ce qui se reflète entre autres par l'ouverture du centre d'affaires à Mannheim. C'est pourquoi nous prévoyons une hausse modérée du produit des intérêts et des commissions.

En regard de taux d'intérêt toujours très faibles, voire négatifs, nous observons dans le secteur **Immobilier** une forte tendance à la hausse sur les marchés de l'immobilier en France. Alors que nous prévoyons une augmentation modérée des opérations en Allemagne, nous réduirons successivement les activités en France, conformément à notre stratégie de consolidation. Etant donné que le renforcement prévu des activités en Allemagne ne pourra probablement pas compenser intégralement la réduction des opérations en France, nous prévoyons en 2018 une légère régression du produit des intérêts et des commissions.

Alors que dans le secteur **Projets** l'excédent d'intérêts augmentera probablement de manière modérée sur la base de nouveaux contrats prévus, nous prévoyons une légère régression de l'excédent des commissions. Cette évolution s'explique par des effets négatifs pour les sous-participations en risque qui doivent générer des commissions versées plus élevées et être renforcées en 2018. Y font face toutefois des revenus d'intérêt plus élevés.

Le secteur **Clients privés et institutionnels** se concentrera sur les opérations de dépôt et de placement et sur les services avec les investisseurs institutionnels et les clients privés fortunés et améliorera ainsi probablement le produit des commissions de manière modérée. Des opportunités supplémentaires dans le secteur Clients privés et institutionnels proviennent d'une hausse des commissions perçues dans les opérations sur titres et du développement constant de notre gamme de produits et de services. Nous estimons que le produit des intérêts baissera modérément, notamment sous l'effet du contexte de taux bas du passif.

Le secteur **Banque communale** axe toujours ses activités sur les communes et les entreprises municipales et similaires en Allemagne et renforcera les activités de distribution, ce qui laisse prévoir une hausse de l'excédent d'intérêts. Pour les commissions, qui dépendent du paiement de commissions d'intermédiation, nous prévoyons une évolution stable par rapport à celle de l'année passée.

L'actif de la **LBS** est impacté par le niveau du taux de marché, qui persiste à un niveau faible, et par là même par les possibilités limitées de générer des marges. Le passif de la caisse d'épargne-construction est caractérisé par des paiements d'intérêts fixes sur les dépôts d'épargne-construction, tandis que l'actif, avec les opérations de crédit et les possibilités de placement, dépend en grande partie des conditions actuelles sur le marché. Pourtant, sur la base des nouveaux contrats prévus, nous pensons pouvoir dépasser le niveau atteint l'année passée dans l'excédent d'intérêts. Nous prévoyons également des charges plus élevées au niveau des commissions du fait des commissions d'intermédiation à verser.

Dans le cadre de la gestion des risques et du rendement de la SaarLB, le secteur **Trésorerie et Syndication** poursuivra la gestion active de portefeuille et d'actifs à risques pondérés et mettra l'accent sur l'optimisation de l'encours de garanties. On attend de l'optimisation de la structure des financement une amélioration également modérée du produit des intérêts.

PRONOSTIC SUR LE CAPITAL ET LES POSITIONS À RISQUES

Avec le ratio des fonds propres de base déclaré en fin d'année, la SaarLB dispose d'un fondement très solide qui peut être renforcé par la thésaurisation des bénéfices de 2017.

En ce qui concerne les positions à risques réglementaires, nous prévoyons pour l'année prochaine une hausse modérée. Elles s'établiront au plus à 6,4 milliards d'euros. La hausse résulte principalement de nouveaux contrats prévus et de la constitution de l'encours en découlant.

Compte tenu des positions à risques prévues, la banque prévoit pour la fin 2018 une baisse modérée des taux du capital. Outre les positions à risques, la suppression de différentes échéances transitoires et la réduction en découlant d'éléments non-AT1 pèseront sur le ratio des fonds propres de base.

PRONOSTIC ET OPPORTUNITÉS DANS LE CADRE DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

Malgré la dotation en capitaux solide requise par la réglementation aux termes de Bâle III, les banques devront relever en 2018 de nombreux défis découlant de procédures en cours et de nouvelles procédures réglementaires au niveau supranational.

Dès 2015, le Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) avait approuvé la mise en place d'un système statistique de déclaration du crédit à un niveau granulaire (**Analytical Credit Dataset – AnaCredit**). En juin 2016, la BCE a publié finalement le règlement final sur l'AnaCredit concrétisant les exigences et les obligations de déclaration pour une centrale des risques européenne. Ainsi, à partir de septembre 2018, les établissements de crédit doivent déclarer à la BCE les apports inscrits à l'actif et les crédits vis-à-vis de personnes morales à partir de 25 000 euros. Une phase de test a eu lieu d'octobre 2017 à mars 2018 pour les données de base et de crédit. Des déclarations obligatoires sur les données de base sont à transmettre à la Banque Fédérale Allemande depuis le 31 janvier 2018. Pour les données de crédit, la première déclaration

obligatoire est à soumettre à la Banque Fédérale Allemande au 31 mars 2018. La SaarLB a créé un projet AnaCredit et engagé des mesures de mise en œuvre correspondantes ; les déclarations anticipées ont été envoyées à la Banque Fédérale Allemande.

Après de longues négociations, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié les approches standardisées finales « **Bâle IV** » en décembre 2017. Les révisions concrètes portent sur les calculs des exigences de fonds propres pour le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque découlant de l'ajustement de valeur de crédit (CVA). Par ailleurs, le cadre du ratio de levier a également été révisé et un accord a été trouvé sur l'introduction d'un plancher minimal de capital (output-floor). Les normes finales doivent être appliquées à partir du 1^{er} janvier 2022, une fois que la transposition nécessaire dans le droit communautaire aura eu lieu. Avant de lancer les travaux de mise en œuvre au niveau européen, la Commission européenne prévoit de réaliser une étude d'impact détaillée.

En novembre 2016, la Commission européenne a publié des propositions de modification en vue de la révision du **règlement communautaire concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR) et de la directive sur les fonds propres réglementaires (CRD)**. Au sein du Conseil européen, les groupes de travail se sont réunis dès décembre 2016 pour débattre du nouveau paquet législatif. Les « négociations en trilogie » ne devraient débiter que dans la seconde moitié de l'année 2018.

Le Parlement allemand a adopté le 30 mars 2017 le projet de deuxième loi complémentaire sur les marchés financiers (2^e FiMaNoG). La 2^e FiMaNoG a été publiée le 24 juin 2017 dans le Journal officiel allemand et est entrée en vigueur le 3 janvier 2018. Elle sert notamment à transposer la directive 2014/65/UE (directive concernant les marchés d'instruments financiers – MiFID II) dans le droit national et a impliqué l'ajustement entre autres de la loi relative au commerce des valeurs mobilières (WpHG), de la loi portant réglementation du crédit (KWG), de la loi relative aux opérations de bourse (BörsG) ainsi que du code relatif aux placements financiers (KAGB). Par ailleurs, le règlement sur l'organisation des services d'investissement (WpDVerOV) a été publié le 23 octobre 2017 au Journal officiel et est également entré en vigueur le 3 janvier 2018. Les réglementations du règlement WpDVerOV servent pour l'essentiel à transposer dans le droit national la directive déléguée 2017/593/UE qui vient compléter la directive MiFID II.

Même compte tenu des nouvelles prescriptions réglementaires de la directive MiFID II, la SaarLB peut fondamentalement représenter et distribuer toutes les prestations et les produits conformément au modèle commercial. En regard des exigences réglementaires plus rigoureuses, les charges par opération et/ou service augmenteront toutefois globalement du fait des obligations supplémentaires d'information, d'enregistrement, de documentation et de déclaration.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES ANNUELS

Sur la base de l'évolution économique et commerciale présentée ci-dessus, la **SaarLB** prévoit pour l'exercice 2018 un bénéfice légèrement supérieur à celui de l'année passée. Nous estimons donc être en mesure de verser également un dividende similaire à nos actionnaires pour l'exercice en cours.

Ces attentes se fondent principalement sur une augmentation modérée de l'excédent d'intérêts à partir des activités principales ainsi que sur la gestion des actifs à risques pondérés et de portefeuille. Malgré les charges supplémentaires attendues pour 2018 dans le cadre du projet stratégique et structurel, les charges administratives n'augmenteront que légèrement. Par ailleurs, l'effet négatif sur le résultat fiscal en relation avec le rapatriement du report de pertes de l'ancienne succursale à Luxembourg ne se répétera pas en 2018.

Nous prévoyons pour l'exercice en cours une provision pour risque qui se sera normalisée et s'orientera sur la perte attendue (Expected Loss). A l'opposé de l'année passée, ceci pèsera sur le résultat d'évaluation.

Le rendement des capitaux (avant impôts) restera bien en-deçà du niveau actuel en raison de la baisse sensible du résultat avant impôts. Le coefficient d'exploitation devrait rester stable.

La rentabilité des actifs à risques pondérés restera également fin 2018 au même niveau que 2017.

Sarrebruck, le 19 mars 2018

Landesbank Saar
Le Comité de Direction

Dr. Thomas Bretzger

Gunar Feth

Frank Eloy

Dr. Matthias Böcker

Comptes annuels de la SaarLB

BILAN AU 31/12/2017 DE LA LANDESBANK SAAR

Actif

	31/12/2017			31/12/2016
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
1. Réserve de trésorerie				
a) Caisse		1 684 421,70		1 537
b) Avoirs auprès de banques centrales		961 883 211,02		59 279
dont :				
auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR	961 883 211,02		(59 279)
c) Avoirs auprès d'organismes de chèques et virements postaux		0,00	963 567 632,72	0
				60 815
2. Titres d'emprunt publics et effets acceptés par les banques centrales aux fins de refinancement				
a) Bons du Trésor et bons de caisse à intérêts précomptés ainsi que d'autres titres d'emprunt publics similaires		0,00		0
dont :				
susceptibles d'être refinancés auprès de la Banque Fédérale Allemande	EUR	0,00		
b) Effets		0,00	0,00	0
				0
3. Créances sur les établissements de crédit				
a) à vue		570 911 060,11		688 137
b) autres créances		567 364 614,90	1 138 275 675,01	913 417
dont :				1 601 554
prêts hypothécaires	EUR	0,00		0
crédits communaux	EUR	1 250 892,98		(4 400)
contre prêt de titres	EUR	0,00		
prêts à la construction de la caisse d'épargne-construction :				(0)
prêts d'épargne-construction	EUR	0,00		
crédits de préfinancement et crédits-relais	EUR	0,00		(0)
autres prêts à la construction	EUR	0,00		(0)
4. Créances sur clients			10 221 878 320,97	9 418 905
dont :				
prêts hypothécaires	EUR	1 452 057 482,05		(1 473 237)
crédits communaux	EUR	3 255 745 716,52		(2 099 568)
contre prêt de titres	EUR	0,00		(0)
prêts à la construction de la caisse d'épargne-construction :				
prêts d'épargne-construction	EUR	23 716 866,82		(25 180)
crédits de préfinancement et crédits-relais	EUR	537 710 498,17		(531 782)
autres prêts à la construction	EUR	293 412 606,75		(254 104)
dont :				
garantis par des droits de gage fonciers	EUR	719 157 507,73		(687 719)
			Report :	11 081 274
			12 323 721 628,70	

Passif

	31/12/2017			31/12/2016
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
1. Dettes envers les établissements de crédit				
a) à vue		354 760 377,15		131 566
b) à durée convenue ou délai de résiliation		3 722 858 486,46		3 085 095
dont :				
titres hypothécaires nominatifs émis	EUR	35 095 179,19		(10 000)
titres publics nominatifs émis	EUR	269 801 399,39		(160 111)
titres hypothécaires nominatifs remis au prêteur pour garantir les emprunts	EUR	0,00		(0)
et titres publics nominatifs	EUR	0,00		(0)
c) dépôts d'épargne-construction		20 212 466,87	4 097 831 330,48	11 200
dont :				3 227 861
sur contrats résiliés	EUR	0,00		(0)
sur contrats alloués	EUR	0,00		(0)
2. Dettes envers les clients				
a) Dépôts d'épargne				
aa) à délai de résiliation convenu de trois mois		449 460,67		804
ab) à délai de résiliation convenu de plus de trois mois		6 172 058,11		3 664
ac) Dépôts d'épargne-construction		768 420 990,59	775 042 509,37	702 709
dont :				707 177
sur contrats résiliés	EUR	15 328 077,92		(1 121)
sur contrats alloués	EUR	21 592 756,74		(19 543)
b) autres dettes				
ba) à vue		1 273 045 901,74		1 290 215
bb) à durée convenue ou délai de résiliation		3 502 470 461,39	4 775 516 363,13	3 330 848
				4 621 063
dont :				5 328 241
titres hypothécaires nominatifs émis	EUR	70 600 834,25		(34 500)
titres publics nominatifs émis	EUR	1 104 064 880,08		(888 800)
titres hypothécaires nominatifs remis au prêteur pour garantir les emprunts	EUR	0,00		(0)
et titres publics nominatifs	EUR	0,00		(0)
			Report :	9 648 390 202,98
				8 556 102

Actif

				31/12/2017			31/12/2016
				EUR	EUR	EUR	en kEUR
					Report :	12 323 721 628,70	11 081 274
5. Obligations et autres titres à revenu fixe							
a) Billets de trésorerie							
aa) d'émetteurs publics				0			0
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande				EUR	0,00		(0)
ab) d'autres émetteurs				0,00	0,00		0
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande				EUR	0,00		0
b) Emprunts et obligations							(0)
ba) d'émetteurs publics				360 374 507,83			360 522
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande				EUR	360 374 507,83		(360 522)
bb) d'autres émetteurs				1 090 839 282,50	1 451 213 790,33		1 359 405
dont : mobilisables auprès de la Banque Fédérale Allemande				EUR	918 818 526,47		1 719 927
							(1 112 772)
c) Propres obligations					3 646 674,73	1 454 860 465,06	7 649
Montant nominal				EUR	3 700 000,00		1 727 576
6. Actions et autres titres à revenu variable						546 296 808,88	379 067
6a. Portefeuille de titres de transaction						0,00	0
7. Participations						15 368 610,65	17 333
dont :							
dans des établissements de crédit				EUR	1 359 913,77		(1 360)
dans des instituts de services financiers				EUR	0,00		(0)
8. Parts dans des entreprises liées						325 000,00	350
dont :							
dans des établissements de crédit				EUR	0,00		(0)
dans des instituts de services financiers				EUR	0,00		(0)
9. Actifs fiduciaires						1 689 534,10	2 826
dont :							(2 826)
crédits fiduciaires				EUR	1 689 534,10		
10. Créances de compensation sur l'État et obligations résultant de leur échange						0,00	0
					Report :	14 342 262 047,39	13 208 427

Passif

	31/12/2017			31/12/2016
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	9 648 390 202,98	8 556 102
3. Dettes titrisées				
a) Obligations émises		3 672 407 455,04		3 631 878
dont :				
titres hypothécaires	EUR	298 591 681,49		(348 261)
titres publics	EUR	744 188 568,49		(571 541)
autres obligations	EUR	2 629 627 205,06		(2 712 077)
b) Autres dettes titrisées		0	3 672 407 455,04	0
dont :				3 631 878
billets de trésorerie	EUR	0,00		(0)
propres acceptations et billets à ordre en circulation	EUR	0,00		(0)
3a. Portefeuille de titres de transaction			0,00	0
4. Passifs fiduciaires			1 689 534,10	2 826
dont :				
crédits fiduciaires	EUR	1 689 534,10		(2 826)
5. Autres dettes			34 658 524,61	29 102
6. Comptes de régularisation			35 825 924,50	37 617
dont :				
issus des opérations d'émission et de prêt	EUR	10 664 277,65		(10 508)
autres	EUR	25 161 646,85		(27 110)
6a. Passifs d'impôt différé			0,00	0
7. Provisions				
a) Provisions pour pensions et obligations similaires		29 718 461,00		28 652
b) Provisions pour impôts		4 437 113,44		18 389
c) Autres provisions		19 702 626,15	53 858 200,59	17 583
				64 624
7a. Fonds technique de garantie pour l'épargne-construction			21 000,00	21
		Report :	13 446 850 841,82	12 322 170

Actif

	31/12/2017			31/12/2016
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	14 342 262 047,39	13 208 427
11. Immobilisations incorporelles				
a) Droits de propriété industrielle, droits et valeurs similaires générés en interne		0,00		0
b) Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux		3 746 965,00		1 030
c) Goodwill		0,00		0
d) Avances et acomptes		380 800,00	4 127 765,00	2 875
				3 905
12. Immobilisations corporelles			2 905 176,57	3 399
13. Autres éléments de l'actif circulant			17 709 593,43	26 135
14. Comptes de régularisation			28 511 793,02	30 800
dont :				
issus des opérations d'émission et de prêt	EUR	15 241 650,68		(12 507)
autres	EUR	13 270 142,34		(18 293)
15. Actifs d'impôt différé			21 678 180,45	17 107
Somme des actifs			14 417 194 555,86	13 289 771

Passif

	31/12/2017			31/12/2016
	EUR	EUR	EUR	en kEUR
		Report :	13 446 850 841,82	12 322 170
8. Capital subordonné			25 500 000,00	25 500
9. Capital en droit de jouissance			0,00	0
dont :				
exigible avant expiration d'un délai de deux ans	EUR	0,00		(0)
10. Fonds pour risques bancaires généraux			229 759 856,84	219 700
dont :				
poste spécial au titre de l'article 340e paragraphe 4 HGB	EUR	445 000,00		(385)
11. Capitaux propres				
a) Capital souscrit				
aa) Capital social		250 119 407,03		250 119
ab) Apports tacites		233 053 302,18	483 172 709,21	243 053
				493 173
b) Réserve de capitaux			69 084 905,58	69 085
c) Bénéfices non distribués				
ca) Réserves statutaires		64 931 864,88		63 745
cb) Autres bénéfices non distribués		87 208 829,49	152 140 694,37	87 011
				150 755
d) Bénéfice au bilan			10 685 548,04	9 389
				722 402
Somme des passifs			14 417 194 555,86	13 289 771

1. Passifs éventuels

a) Passifs éventuels découlant d'effets transmis et décomptés		0,00		0
b) Passifs résultant de cautionnements et de contrats de garantie			377 110 199,59	410 137
c) Obligation résultant du recours à des sûretés pour des engagements de tiers		0,00	377 110 199,59	0
				410 137

2. Autres obligations

a) Obligations de reprise d'opérations de mise en pension		0,00		0
b) Engagements de placement et engagements fermes		0,00		0
c) Engagements de crédits irrévocables		1 030 960 478,50	1 030 960 478,50	937 242
				937 242

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA LANDESBANK SAAR SUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

	EUR	2017 EUR	EUR	2016 en kEUR
1. Produit des intérêts résultant				
a) d'opérations de crédit et d'opérations sur le marché monétaire	249 078 111,21			248 474
dont :				
produit des intérêts de la caisse d'épargne-construction				
de prêts d'épargne-logement	EUR 1 149 446,30			(1 364)
de crédits de préfinancement et de crédits-relais	EUR 15 606 300,44			(15 829)
d'autres prêts à la construction	EUR 7 106 132,85			(6 823)
b) de titres à revenu fixe et de créances inscrites au livre de la dette publique	22 388 824,58	271 466 935,79		28 049
				276 524
2. Intérêts négatifs résultant de placements financiers				
a) intérêts négatifs résultant d'opérations de crédit et d'opérations sur le marché monétaire	-5 731 442,71			-5 426
b) intérêts négatifs résultant de titres à revenu fixe et de créances inscrites au livre de la dette publique	0,00	-5 731 442,71	265 735 493,08	0
				-5 426
3. Charges d'intérêts				
Charges d'intérêts issues des opérations bancaires		175 073 369,53		178 094
dont :				105 328
pour dépôts d'épargne-construction	EUR 11 512 504,30			(11 537)
4. Intérêts positifs résultant d'emprunts				
Intérêts positifs résultant des opérations bancaires (emprunts)		8 071 818,51	167 001 551,02	3 647
			98 733 942,06	96 651
5. Produits courants sur				
a) des actions et autres titres à revenu variable		12 536 032,32		9 708
b) des participations		921 169,99		3 282
c) des parts dans des entreprises liées		0,00	13 457 202,31	0
				12 990
6. Produits sur les contrats de mise en commun de bénéfices et de transfert (partiel) de bénéfices			196 580,00	84
7. Commissions perçues		28 723 401,58		24 777
dont :				
commissions perçues sur la caisse d'épargne-construction				
sur la conclusion et la négociation de contrats	EUR 6 960 429,20			(5 759)
sur le régime de prêt après l'allocation	EUR 0,00			(0)
sur la mise à disposition et le traitement de crédits de préfinancement et de crédits-relais	EUR 0,00			(0)
		Report :	112 387 724,37	134 501

			2017	2016
	EUR		EUR	en kEUR
			Report :	112 387 724,37
8. Commissions versées			15 098 795,01	13 624 606,57
dont :				10 766
pour la conclusion et la négociation de contrats de la caisse d'épargne-construction	EUR	10 207 830,17		(10 035)
9. Produit net du portefeuille de titres de transaction				502 221,21
dont :				
dotations au poste spécial au titre de l'article 340e paragraphe 4 HGB	EUR	60 000,00		(55)
10. Autres produits d'exploitation				4 933 277,43
dont :				
résultat de la conversion monétaire	EUR	337 398,74		(0)
11. Charges administratives générales				
a) Frais de personnel				
aa) Salaires			35 004 214,29	35 975
ab) Charges sociales et dépenses de retraite et d'assistance			8 725 186,28	43 729 400,57
dont :				44 702
retraite	EUR	2 955 861,76		(2 859)
b) Autres charges administratives			43 161 175,95	86 890 576,52
				40 839
				85 541
12. Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles				1 847 423,22
				1 744
13. Autres charges d'exploitation				5 071 931,23
dont :				
résultat de la conversion monétaire	EUR	0,00		(192)
14. Amortissements et provisions sur créances et certains titres, dotations aux provisions dans les opérations de crédit				13 590 574,49
				-16 259
15. Dotations au fonds pour les risques bancaires généraux			10 000 000,00	10 000
16. Produits découlant de la reprise du fonds pour les risques bancaires généraux			0,00	0,00
				-10 000
17. Amortissements et provisions sur participations, parts dans des entreprises liées et titres ayant le caractère d'immobilisations financières			525 702,16	2 463
			Report:	41 228 473,10
				6 183

	EUR	2017 EUR	EUR	2016 en kEUR
		Report :	41 228 473,10	6 183
18. Produits résultant d'attributions à des participations, des parts dans des entreprises liées et des titres ayant le caractère d'immobilisations financières		10 139 491,32	9 613 789,16	8 069
				5 606
19. Charges liées à la reprise de perte			33 492,17	37
20. Résultat de l'activité courante			50 808 770,09	14 215
21. Produits exceptionnels		0,00		0
22. Charges exceptionnelles		344 859,00		345
23. Résultat exceptionnel			-344 859,00	-345
24. Impôts sur le revenu et les bénéfices		38 542 674,91		3 365
dont :				
impôts différés	EUR -4 571 207,52			(-3 233)
25. Autres impôts ne figurant pas au poste 13		48 405,02	38 591 079,93	72
				3 438
26. Résultat de l'exercice			11 872 831,16	10 432
27. Dotations aux bénéfices non distribués				
a) réserves statutaires		1 187 283,12		1 043
b) autres bénéfices non distribués		0,00	1 187 283,12	0
				1 043
28. Bénéfice au bilan			10 685 548,04	9 389

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

La présentation de l'état des variations des capitaux propres s'est basée sur la norme allemande de présentation des comptes (DRS) 22, publiée dans le Journal officiel allemand le 23 février 2016. L'état des variations des capitaux propres donne des informations sur l'évolution des capitaux propres de la SaarLB.

en kEUR	Capital souscrit		Réserve de capitaux	Résultats non distribués		Bénéfice au bilan	Capitaux propres
	Capital social	Apports tacites		Réserves statutaires	Autres bénéfices non distribués		
Situation au 01/01/2017	250 119	243 053	69 085	63 744	87 011	9 389	722 401
Dotations/prélèvements apports tacites	-	-10 000	-	-	-	-	-10 000
Dotations/prélèvements réserve de capitaux	-	-	-	-	-	-	-
Résultats non distribués – entrées/sorties	-	-	-	1 187	198	-1 385	-
Distributions	-	-	-	-	-	-9 191	-9 191
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	11 873	11 873
Situation au 31/12/2017	250 119	233 053	69 085	64 932	87 209	10 686	715 084

Des interdictions de distributions de dividendes existent en relation avec les impôts différés et les provisions pour retraites d'un montant de 25 519 kEUR (contre 20 362 kEUR au 31/12/2016). Pour plus de détails, voir annexe n° (14).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de paiement de l'exercice répartis selon les catégories « Activités opérationnelles », « Activités d'investissement » et « Activités de financement ».

Le fonds financier comptabilisé correspond au poste de bilan « Réserve de trésorerie » et comprend le solde en caisse ainsi que les avoirs auprès des banques centrales.

Ce fonds n'est soumis à aucune restriction.

Le flux de trésorerie des activités opérationnelles inclut les opérations de paiement concernant les créances sur les établissements de crédit et les clients, les titres (hors immobilisations financières), les produits dérivés ainsi que d'autres actifs. Les opérations de paiement relatives aux dettes envers les établissements de crédit et les clients, aux dettes titrisées et à d'autres passifs font également partie des activités opérationnelles. Les versements d'intérêts et des dividendes résultant des activités opérationnelles sont eux aussi compris dans le flux de trésorerie des activités opérationnelles.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement intègre les opérations de paiement au titre des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

Le flux de trésorerie des activités de financement englobe les versements aux commanditaires et aux titulaires de droits de jouissance ainsi que les variations affectant le capital subordonné.

en kEUR	2017	2016
Résultat de l'exercice / perte de l'exercice	11 873	10 432
Éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice de l'exercice et rapprochement avec le cash-flow des activités opérationnelles		
Amortissements, corrections de valeur et rectifications sur créances et actifs immobilisés	-2 008	30 562
Hausse / baisse des provisions	3 186	-1 097
Autres charges / produits sans effet de trésorerie	243	-638
Bénéfice / perte découlant de la cession d'actifs immobiliers	-10 094	-8 029
Autres ajustements (solde)	-344	0
Total intermédiaire	-9 017	20 798
Variations des actifs et des dettes après correction selon les éléments sans effet de trésorerie		
Hausse / baisse des créances sur les établissements de crédit	458 163	216 200
Hausse / baisse des créances sur clients	-795 011	-560 251
Hausse / baisse des titres (hormis les immobilisations financières)	4 463	-7 102
Hausse / baisse d'autres actifs résultant des activités opérationnelles	2 027	19 627
Hausse / baisse des dettes envers les établissements de crédit	877 845	-337 439
Hausse / baisse des dettes envers les clients	222 523	85 688
Hausse / baisse des dettes titrisées	40 529	-27 359
Hausse / baisse d'autres passifs résultant des activités opérationnelles	3 765	3 296
Charges des intérêts / produits des intérêts	-112 388	-109 724
Charges / produits résultant de postes exceptionnels	345	345
Charge d'impôt / produits de l'impôt	38 543	3 365
Intérêts et dividendes perçus	282 015	293 418
Intérêts versés	-176 219	-187 768
Encaissements exceptionnels	74	91
Paievements exceptionnels	0	0
Paievements / remboursements d'impôts sur les bénéfices	-48 379	-3 964
Cashflow des activités opérationnelles	801 151	-580 347
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations financières	112 429	596 566
Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations financières	-120	-164 962
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations corporelles	0	85
Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations corporelles	-367	-2 108
Encaissements résultant de sorties d'immobilisations incorporelles	0	0
Paievements relatifs aux investissements dans les immobilisations incorporelles	-1 210	-1 067
Cashflow des activités d'investissement	110 732	428 514
Encaissements provenant de dotations en capitaux propres	60	10 055
Paievements aux actionnaires	-9 191	-9 191,0
Autres paievements	0	-
Variations de trésorerie résultant d'autres capitaux (solde)	0	-
Cash-flow des activités de financement	-9 131	864
Fonds financier à la fin de la période précédente	60 815	211 784
Cashflow des activités opérationnelles	801 151	-580 347
Cashflow des activités d'investissement	110 732	428 514
Cash-flow des activités de financement	-9 131	864
Fonds financier à la fin de la période	963 568	60 816

Sommaire – Annexe 2017

Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation	69
(1) Principes.....	69
(2) Conversion monétaire	69
(3) Méthodes comptables et d'évaluation	69
Informations sur le bilan	72
(4) Généralités	72
(5) Actifs	73
(6) Passifs.....	77
(7) Ventilation des postes du bilan par durée résiduelle.....	79
(8) Impôts différés.....	80
Informations concernant le compte de résultat	80
Autres informations	81
(9) Affectation des bénéfices	81
(10) Rapport additionnel.....	81
(11) Informations sur d'autres obligations financières ne figurant pas au bilan.....	81
(12) Transfert de garanties à titre de sûreté d'engagements propres	82
(13) Informations sur les opérations financières dérivées inscrites au bilan à une valeur autre que la juste valeur.....	83
(14) Informations sur les montants ne pouvant être distribués.....	85
(15) Effectifs.....	85
(16) Rémunération des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration	86
(17) Honoraires du commissaire aux comptes	86
(18) Prestations fournies à des tiers.....	87
(19) Opérations de mise en pension et emprunts de titres	87
(20) Compte de couverture pour les opérations hypothécaires et l'octroi de crédits communaux	87
(21) Parts détenues par la SaarLB	94
(22) Organes administratifs de la SaarLB.....	95
(23) Relations avec des entreprises et personnes liées	97
(24) Mandats de membres du Comité de direction et de collaborateurs dans des organes de surveillance prévus par la loi	98
Déclaration des représentants légaux.....	99
Annexe aux comptes annuels	100

ANNEXE

Indications sur les méthodes comptables et d'évaluation

(1) PRINCIPES

Les comptes annuels de la SaarLB concernant l'exercice 2017 (exercice) ont été établis selon les dispositions du code de commerce HGB, le règlement régissant la comptabilité des établissements de crédit (RechKredV) et les dispositions de la loi sur les obligations hypothécaires. Le bilan et le compte de résultat sont structurés sur la base du formulaire général RechKredV. Les positions prescrites pour les banques hypothécaires et les caisses d'épargne-construction ont été complétées sous forme d'informations secondaires car elles ne représentent pas l'activité commerciale prioritaire de la banque. Les informations sur l'annexe concernant les activités de la caisse d'épargne-construction figurent dans les comptes annuels de la LBS publiés séparément.

La SaarLB n'est pas tenue d'établir des états financiers consolidés au titre de l'article 290 paragraphe 5 HGB car elle a uniquement des succursales qui, conformément à l'article 296 HGB, ne doivent pas obligatoirement être intégrées dans des états financiers consolidés.

En tant qu'entreprise cotée en bourse qui n'est pas tenue d'établir des états financiers consolidés, la SaarLB a complété ses comptes annuels par un tableau des flux de trésorerie et un état des variations des capitaux propres conformément à l'article 264 paragraphe 1 phrase 2 HGB.

(2) CONVERSION MONÉTAIRE

Les postes de l'actif et du passif libellés en devises étrangères ont été convertis aux taux de référence de la BCE au 31 décembre 2017 conformément à l'article 256a HGB. Les opérations au comptant en suspens sont converties au cours au comptant à la date de clôture du bilan. Pour les contrats à terme en suspens, le cours à terme est subdivisé en un élément 'comptant' et un élément 'intérêt'.

Étant donné que les actifs, les dettes ou les contrats à terme par devise sont couverts particulièrement par des actifs, des dettes ou d'autres contrats à terme dans la même devise, les charges et produits sont pris en considération dans le compte de résultat (article 340h HGB), inscrits dans les Autres produits d'exploitation (dans les Autres charges d'exploitation l'année passée).

Le montant des actifs et des dettes libellés en devises étrangères s'élève au total à 124 455 kEUR et 148 870 kEUR.

(3) MÉTHODES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les actifs, les dettes, les comptes de régularisation, les charges et les produits sont inscrits au bilan selon les dispositions des articles 246 et suivants HGB, les actifs et les dettes sont évalués selon les dispositions des articles 252 et suivants HGB – pour autant qu'ils ne soient pas codifiés dans des réglementations spéciales pour établissements de crédit (articles 340a et suivants HGB).

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont évaluées aux coûts d'acquisition, diminuées des amortissements prévus en fonction de la durée d'utilité.

La durée d'utilité se mesure en fonction du rythme attendu de consommation des avantages économiques et tient ainsi compte de l'usure. L'obsolescence technique ou commerciale est prise en compte indépendamment de l'usure physique attendue.

En règle générale, la SaarLB se base sur les durées d'utilité suivantes :

- Agencements et aménagements : 3 – 15 ans
- Immobilisations incorporelles : 3 – 5 ans.

En cas de dépréciation durable, il est procédé à un amortissement non planifié. Lorsque les motifs de la dépréciation durable disparaissent, il est procédé à des revalorisations dont le montant maximal correspond au coût amorti.

Les participations et les parts dans des entreprises liées sont comptabilisées aux coûts d'acquisition et/ou à la juste valeur plus faible.

Les obligations et autres titres à revenu fixe ont le caractère d'actifs immobilisés lorsqu'il est prévu de les conserver. L'évaluation se fait aux coûts d'acquisition ou, en cas de dépréciation durable, à la juste valeur plus faible ; les dépréciations temporaires ne sont pas comptabilisées en charges. Pour une présentation plus précise du patrimoine et des résultats, la différence entre les coûts d'acquisition et les remboursements est prise en compte prorata temporis dans le produit des intérêts.

Les actions et autres titres à revenu variable sont évalués aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur plus faible, quelle que soit la durée d'une dépréciation.

Les titres de l'actif circulant sont comptabilisés aux coûts d'acquisition ou à la juste valeur plus faible.

Les emprunts de titres sont inscrits au bilan comme des opérations de prise en pension au sens de l'article 340b paragraphe 2 HGB : il n'est pas procédé à la comptabilisation d'une entrée (emprunt) ou d'une sortie (prêt). Les titres prêtés sont évalués selon les dispositions des articles 252 et suivants HGB ; les titres empruntés, quant à eux, ne sont pas évalués. Il est tenu compte du manque de solvabilité de l'emprunteur par la constitution d'une provision pour risques.

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale, les dettes au montant de l'exécution. Les agios et disagio sont inscrits dans les comptes de régularisation actifs et passifs et liquidés prorata temporis.

Il est tenu compte des risques dans les opérations de crédit en procédant à des corrections de valeur sur créances et en constituant des provisions pour passifs éventuels. Les montants de corrections de valeur individuelle nécessaires est déterminé par comparaison entre l'utilisation du crédit et la valeur actualisée des flux de paiement attendus à l'avenir. Pour les créances sur les établissements de crédit et les clients ainsi que pour les passifs éventuels et engagements de crédit pour lesquels aucune information objective n'indique une dépréciation de valeur et ceux ne nécessitant, après analyse individuelle des informations objectives, aucune correction

de valeur, une correction de valeur de portefeuille forfaitaire est calculée sur la base des probabilités de défaillance historiques et des pertes attendues. Ces probabilités de défaillance sont continuellement actualisées dans le cadre d'une procédure de backtesting.

Il existe par ailleurs une provision pour risques bancaires généraux au titre de l'article 340f HGB ainsi qu'un « Fonds pour risques bancaires généraux » conformément à l'article 340g HGB.

Les provisions pour pensions sont constituées selon des principes actuariels conformément aux dispositions de l'article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB. Le calcul se base sur un taux d'actualisation de 3,68 % par an, une évolution des droits en formation de 2,5 % par an et une évolution tendancielle des pensions de 2 % par an.

Le taux d'actualisation s'est fondé sur le taux du marché moyen publié par la Banque Fédérale Allemande fin septembre 2017, qui découle de l'article 253 paragraphe 2 phrase 2 HGB pour une échéance résiduelle supposée de 15 ans. Le taux d'intérêt a été extrapolé sur la fin de l'année conformément à IDW RS HFA 30 Tz. 65.

La dotation aux provisions pour pensions se fait conformément aux probabilités de décès des tables Heubeck 2005G. Il est fait usage de la disposition transitoire conformément à l'article 67 de la loi introductive au code de commerce allemand (EGHGB) qui permet de répartir sur une période de 15 ans la différence résultant de la loi allemande de modernisation du droit de bilan (BilMoG) pour les provisions pour pensions au 31/12/2009. Les provisions pour pensions qui, pour cette raison, ne figurent pas au bilan se montent à 2 414 kEUR au 31/12/2017 (contre 2 759 kEUR au 31/12/2016). La différence entre la valeur des provisions sur la base du taux d'intérêt moyen sur sept ans et sur dix ans s'élève à 3 841 kEUR (contre 3 255 kEUR au 31/12/2016). Ce montant ne peut être distribué.

Les actifs d'un montant de 621 kEUR (contre 601 kEUR au 31/12/2016) qui servent uniquement à satisfaire aux engagements au titre des retraites sont hors de portée de tous les autres créanciers et ont donc été compensés avec les dettes conformément à l'article 246 paragraphe 2 phrase 2 HGB. Ces actifs sont des droits (valeurs de rachat) résultant de réassurances, dont les coûts d'acquisition correspondant aux justes valeurs, s'élèvent à 621 kEUR (contre 601 kEUR au 31/12/2016). Les coûts d'acquisition correspondent aux justes valeurs. Le montant de l'exécution des dettes s'établit à 621 kEUR (601 kEUR au 31/12/2016). Les charges d'intérêt de 20 kEUR (20 kEUR au 31/12/2016) ont été compensées avec les produits des intérêts pour un montant correspondant.

Par ailleurs, des provisions à hauteur du montant d'exécution nécessaire sont constituées pour les dettes incertaines et les risques de perte sur des opérations en cours. On applique la méthode de l'actualisation pour calculer une éventuelle provision pour perte sur opérations en cours dans le cadre de l'évaluation sans perte des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts. Les provisions dont la durée résiduelle est supérieure à un an sont actualisées au taux du marché moyen des sept dernières années (publié par la Banque Fédérale Allemande) correspondant à leur durée résiduelle, pour autant que cette actualisation soit significative.

Il n'est pas probable que les passifs éventuels inscrits au bilan (uniquement des cautions d'un montant de 377 110 kEUR) soient exécutés. Cette estimation se base sur des analyses de la solvabilité des différents emprunteurs. L'utilisation des engagements de crédit irrévocables (d'un montant de 1 030 960 kEUR) se fait sur la base des dispositions contractuelles. Les passifs éventuels et les engagements de crédit irrévocables inscrits au bilan ne contiennent aucun poste significatif.

Pour couvrir le risque lié aux variations du taux d'intérêt, la SaarLB forme des micro-unités d'évaluation. Les unités d'évaluation sous forme d'opérations aller-retour sont également reproduites comme micro-unité d'évaluation aux termes de l'article 254 HGB (volume de 4 914 millions d'euros au 31/12/2017 contre 3 045 millions d'euros au 31/12/2016). Les instruments de base et de couverture sont des dérivés dont les paramètres de risque déterminants ont été ajustés de manière à ce que les variations de valeur des opérations de base et celles des opérations de couverture se compensent sur la durée totale des opérations. Etant donné qu'il s'agit de relations de couverture parfaites, il n'est procédé ni à une évaluation de l'opération de base ni à une évaluation de l'opération de couverture en ce qui concerne le risque couvert (méthode du gel). L'effectivité de l'unité d'évaluation est déterminée par le principe de la correspondance des éléments critiques (critical term match). Le montant du risque couvert est de 112 230 kEUR au 31/12/2017 (contre 151 374 kEUR au 31/12/2016).

Les dérivés du portefeuille des immobilisations ne sont pas inscrits au bilan. Il est tenu compte de ces dérivés dans le calcul d'une éventuelle provision pour perte sur opérations en cours dans le cadre de l'évaluation sans perte des opérations sur comptes bancaires rapportant des intérêts.

Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont régularisés conformément à la période de référence et comptabilisés dans les créances sur les établissements de crédit et les clients ou dans les dettes envers les établissements de crédit et les clients. Les produits et les charges des intérêts des swaps couvrant les risques (nets) sont enregistrés dans les produits des intérêts ou les charges des intérêts.

La SaarLB détermine également des impôts différés actifs et passifs en application de l'article 274 HGB et les affiche au bilan sous forme de solde. La détermination des impôts différés au 31 décembre 2017 s'est fondée sur un taux d'imposition de 32,975 % (contre 32,975 % au 31/12/2016).

Informations sur le bilan

(4) GÉNÉRALITÉS

Les explications ci-dessous sur les différents postes du bilan se font dans l'ordre d'apparition des postes inscrits au bilan.

(5) ACTIFS

N°	Postes de bilan	31/12/2017 en kEUR	31/12/2016 en kEUR
Pos. 3	Créances sur les établissements de crédit		
	Créances sur des entreprises liées	-	-
	Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1 251	4 190
	Créances subordonnées	-	10 000
	Créances sur des caisses d'épargne affiliées	217 003	344 154
	Créances destinées à couvrir des obligations émises	136 535	19 589
Pos. 4	Créances sur clients		
	Créances sur des entreprises liées	324	-
	Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	13 044	13 719
	Créances destinées à couvrir des obligations émises	3 672 039	2 802 226
Pos. 5	Obligations et autres titres à revenu fixe		
	a) Billets de trésorerie		
	ab) d'autres émetteurs		
	négociables en bourse, non cotés en bourse	-	-
	b) Emprunts et obligations		
	ba) d'émetteurs publics		
	négociables en bourse et cotés en bourse	360 375	360 522
	bb) d'autres émetteurs		
	négociables en bourse et cotés en bourse	1 085 835	1 359 405
	négociables en bourse, non cotés en bourse	5 005	-
	obligations subordonnées et autres titres à revenu fixe	10 000	10 000
	c) Propres obligations		
	négociables en bourse et cotées en bourse	3 647	7 649
	créances titrisées sur des entreprises liées	-	-
	créances titrisées sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-
Pos. 6	Actions et autres titres à revenu variable		
	Négociables en bourse, non cotés en bourse	-	-
Pos. 9	Actifs fiduciaires		
	Créances sur clients	1 690	2 826
Pos. 12	Immobilisations corporelles		
	Voir tableau des immobilisations		
Pos. 13	Autres actifs		
	Sont comptabilisés ici pour l'essentiel :		
	droits découlant du transfert de bénéfices	-	-
	droits à remboursement d'impôts	8 621	17 297
	cautions constituées auprès d'établissements boursiers	-	-
	primes pour les opérations sur options	1 870	1 647
Pos. 14	Compte de régularisation		
	Régularisation des disagios de dettes et emprunts émis	3 735	3 705
	Régularisation des agios découlant de créances et d'emprunts émis	11 507	8 802

Les participations et les parts détenues dans des entreprises liées ne contiennent pas de parts négociables en bourse.

Tableau des immobilisations

en kEUR	Coûts d'acquisition et de construction				31/12/2017
	01/01/2017	Entrées	Sorties	Transferts comptables	
Immobilisations corporelles ¹⁾	18 396	367	-	-	18 763
Immobilisations incorporelles	10 307	1 210	-	-	11 517
Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	7 432	829	-	2 875	11 136
Avances et acomptes	2 875	381	-	-2 875	381
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 760 561	233 659	516 150	-	1 478 070
Actions et autres titres à revenu variable ²⁾	348 724	168 488	-	-	517 211
Participations	20 511	120	2 084	-	18 547
Parts dans des entreprises liées	350	-	25	-	325
Total	2 158 848	403 844	518 259	-	2 044 433

en kEUR	Amortissements					31/12/2017
	01/01/2017	Entrées	Sorties	Transferts comptables	Acquisitions	
Immobilisations corporelles ¹⁾	14 997	860	-	-	-	15 857
Immobilisations incorporelles	6 402	987	-	-	-	7 389
Concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	6 402	987	-	-	-	7 389
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe ³⁾	63 813	8 652	29 075	-	840	42 550
Actions et autres titres à revenu variable ²⁾	14 282	526	-	-	45	14 762
Participations	3 178	-	-	-	-	3 178
Parts dans des entreprises liées	-	-	-	-	-	-
Total	102 672	11 025	29 075	-	885	83 736

¹⁾ Utilisés pour les propres activités

- Terrains et bâtiments : 0 kEUR
- Agencements et aménagements : 3 399 kEUR.

²⁾ Parts dans des fonds spéciaux

³⁾ Les amortissements et les acquisitions représentent la différence entre les coûts d'acquisition et les remboursements prise en compte prorata temporis dans le produit des intérêts.

Indications sur les valeurs comptables et les justes valeurs

en kEUR	Valeur comptable		Juste valeur	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations corporelles ¹⁾	2 906	3 399	-	-
Immobilisations incorporelles	4 128	3 905	-	-
Concessions, droit de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, licences sur de tels droits et valeurs, acquis à titre onéreux	3 747	1 030	-	-
Avances et acomptes	381	2 875	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Titres avec charges latentes	35 304	180 972	34 856	179 083
Titres avec réserves latentes	1 400 216	1 515 776	1 439 692	1 567 589
Total	1 435 520	1 696 748	1 474 548	1 746 672
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres avec réserves latentes	502 449	334 442	506 351	340 460
Total	502 449	334 442	506 351	340 460
Participations	15 369	17 333	15 369	17 333
Parts dans des entreprises liées	325	350	325	350
Total	1 960 697	2 056 177	1 996 593	2 104 815

¹⁾ Utilisés pour les propres activités

- Terrains et bâtiments : 0 kEUR
- Agencements et aménagements : 3 399 kEUR.

Il n'a pas été réalisé d'amortissement car il s'agit de dépréciations temporaires. La SaarLB part du principe que les titres concernés seront remboursés à la valeur nominale. Les actions et autres titres à revenu variable, qui sont traités comme des actifs immobilisés, ne contiennent pas de charges latentes.

Sociétés d'investissement

Les parts ou les actions dans des fonds d'investissement nationaux ou des fonds d'investissement étrangers comparables, indiquées ci-dessous, dépassent un taux de 10 % :

	Valeur comptable (VC) 31/12/2017 en kEUR	Valeur du marché (VM) 31/12/2017 en kEUR	Différence (VM-VC) en kEUR	Distribution 2017 en kEUR	Restitution journalière possible	Documents AfA (amortissement pour usure) 2017 en kEUR
Fonds mixtes						
Fonds SaarLB 1	314 525	314 525	-	6 448	Oui	-
Fonds obligataires						
Fonds SBLB	65 544	65 945	401	1 364	Oui	-
Fonds SBLB 2	63 717	66 125	2 408	1 330	Oui	-
Fonds SBLBHA	30 000	30 714	714	490	Oui	-
Fonds immobiliers						
LBImmoInvest	43 848	43 848	-	2 001	Non	-
Fonds de capital-risque						
AIRFI	0	0	-	-	Non	-

Les fonds mixtes ainsi que les fonds obligataires et les fonds immobiliers sont des fonds spéciaux dans lesquels la SaarLB est le seul porteur de parts.

À la date de clôture des comptes annuels, la possibilité de restitution journalière des parts détenues dans le fonds immobilier LBImmoInvest est limitée en ce sens qu'une prime de reprise est perçue en cas de restitution des parts, que le fonds commun de placement est liquidé en cas de restitution de toutes les parts et/ou que la société peut refuser durant une période limitée de reprendre les parts pour des raisons de liquidité aux fins de protection des investisseurs.

L'Alsace Inter Régio Fonds d'Investissement (AIRFI) est un fonds de capital-risque de droit français. Sur le volume d'investissement, 50% proviennent du secteur public, le reste du secteur privé, comme le prévoient les dispositions réglementaires. Le fonds a principalement investi en Alsace et dans l'est de la France, il existe par ailleurs des engagements dans les zones allemandes et suisses limitrophes. Les sociétés ciblées par ces investissements sont de petites et moyennes entreprises dont les effectifs atteignent au plus 500 salariés et dont le total au bilan ne dépasse pas 75,0 millions d'euros, ces entreprises affichant toutefois un potentiel de croissance. En regard de la situation économique insuffisante du fonds, il a été nécessaire de procéder à des amortissements de la valeur comptable au cours des années passées.

(6) PASSIFS

N°	Postes de bilan	31/12/2017 en kEUR	31/12/2016 en kEUR
Pos. 1	Dettes envers les établissements de crédit		
	Dettes envers les entreprises liées	-	-
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	105 352	108 146
	Dettes envers les caisses d'épargne affiliées	264 739	89 381
Pos. 2	Dettes envers les clients		
	Dettes envers les entreprises liées	492	2 494
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6 451	8 364
Pos. 3	Dettes titrisées		
	Dettes envers les entreprises liées	-	-
	Dettes envers les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-
Pos. 4	Passifs fiduciaires		
	Dettes sur les établissements de crédit	1 617	2 699
	Dettes envers les clients	72	128
Pos. 5	Autres dettes		
	Cette position englobe pour l'essentiel les		
	intérêts sur les apports tacites	14 792	16 322
	intérêts sur le capital en droit de jouissance	-	-
	intérêts sur les dettes subordonnées	903	903
	primes sur options encaissées	7 748	6 320
	impôts et charges sociales à payer	2 095	2 295
	comptes de conversion monétaire	4 917	906
Pos. 6	Comptes de régularisation		
	Régularisation des agios de dettes et obligations émises	8 850	8 091
	Régularisation des disagios découlant de créances	1 814	2 417
Pos. 8	Capital subordonné		
	Prêts	25 500	25 500
	Obligations au porteur	-	-
Pos. 9	Capital en droit de jouissance		
		-	-

A propos des dettes subordonnées :

Spécification des emprunts dépassant 10 % du montant total des dettes subordonnées :

- Obligation nominative d'un montant de 5,0 millions d'euros, taux d'intérêt 4,3 %, échéance 13/03/2024
- Obligation nominative d'un montant de 4,5 millions d'euros, taux d'intérêt 4,01 %, échéance 19/03/2024
- Obligation nominative d'un montant de 3,0 millions d'euros, taux d'intérêt 4,07 %, échéance 13/03/2024
- Obligation nominative d'un montant de 3,0 millions d'euros, taux d'intérêt 4,18 %, échéance 29/01/2024
- Crédit semi-obligataire d'un montant de 5,0 millions d'euros, taux d'intérêt 5,425 %, échéance 25/03/2018

Ces emprunts ne peuvent être assortis d'une obligation de remboursement avant terme.

Les dettes subordonnées ont une durée résiduelle supérieure à deux ans pour un montant de 20,5 millions d'euros.

Les charges relatives aux dettes subordonnées s'élèvent à 1 123 kEUR (contre 1 125 kEUR l'année passée).

En cas de procédure d'insolvabilité ou de liquidation, les créanciers des dettes subordonnées ne sont remboursés qu'après satisfaction de tous les créanciers non subordonnés. Les conditions contractuelles ou d'emprunt ne prévoient pas de transformation en capital ou d'autres formes d'engagement.

(7) VENTILATION DES POSTES DU BILAN PAR DURÉE RÉSIDUELLE**Actifs**

N°	Poste de bilan	31/12/2017 en kEUR	31/12/2016 en kEUR
Pos. 3b)	Autres créances sur les établissements de crédit		
	inférieure ou égale à 3 mois	207 992	243 006
	entre 3 mois et 1 an	353 875	578 591
	entre 1 an et 5 ans	4 576	89 793
	supérieure à 5 ans	921	2 027
Pos. 4	Créances sur clients		
	inférieure ou égale à 3 mois	546 221	475 209
	entre 3 mois et 1 an	817 055	647 181
	entre 1 an et 5 ans	2 994 217	3 023 561
	supérieure à 5 ans	5 743 037	5 125 101
	Créances à durée indéterminée	121 349	147 853
Pos. 5	Obligations et autres titres à revenu fixe		
	Montants venant à échéance au cours du prochain exercice	235 313	451 486

Passifs

N°	Poste de bilan	31/12/2017 en kEUR	31/12/2016 en kEUR
Pos. 1b)	Dettes envers les établissements de crédit		
	inférieure ou égale à 3 mois	718 856	652 943
	entre 3 mois et 1 an	689 353	570 052
	entre 1 an et 5 ans	1 092 313	804 796
	supérieure à 5 ans	1 222 338	1 057 304
Pos. 2ab)	Dettes envers les clients – dépôts d'épargne		
	inférieure ou égale à 3 mois	238	804
	entre 3 mois et 1 an	5 759	3 664
	entre 1 an et 5 ans	175	-
	supérieure à 5 ans	-	-
Pos. 2bb)	Autres dettes envers les clients		
	inférieure ou égale à 3 mois	630 251	788 155
	entre 3 mois et 1 an	549 950	572 795
	entre 1 an et 5 ans	683 050	455 138
	supérieure à 5 ans	1 639 220	1 514 760
Pos. 3a)	Obligations émises		
	Montants venant à échéance au cours du prochain exercice	680 407	708 878

(8) IMPÔTS DIFFÉRÉS

La détermination des impôts différés se fonde sur un taux d'imposition de 32,975 %. Les actifs et passifs d'impôt différé se répartissent comme suit sur les différents postes :

en kEUR	2017		2016	
	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Créances	17 436		14 295	
Obligations et autres titres à revenu fixe		1 131	-	1 649
Participations	392		75	
Parts dans des entreprises liées	-		-	
Immobilisations corporelles	-		14	
Autres actifs	1 424		1 238	
Autres dettes	90		-	
Provisions	3 467		3 134	
Pertes reportées de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle	-		-	
Total des impôts différés (compensé)	21 678		17 107	-

Informations concernant le compte de résultat

Les produits d'intérêts négatifs sur les opérations monétaires résultent des avoirs de réserve dépassant les réserves obligatoires de l'institut auprès de la BCE. Les charges d'intérêts positives sur les opérations bancaires résultent de dépôts à terme ainsi que de dettes à long terme envers des clients. Les produits d'intérêts négatifs et les charges d'intérêts positives sont indiqués dans le compte de résultat comme poste séparé.

Le poste 10 du compte de résultat « Autres produits d'exploitation » comprend entre autres les produits résultant de bénéfices comptables sur options à échéance à raison de 1 862 kEUR ainsi que des produits résultant de la reprise de provisions à hauteur de 1 710 kEUR.

Sont compris dans le poste 13 du compte de résultat « Autres charges d'exploitation » des amortissements sur options à échéance à raison de 1 667 kEUR ainsi que des intérêts accumulés sur les provisions à long terme dans le domaine du personnel pour un montant de 2 477 kEUR.

Le poste 22 du compte de résultat « Charges extraordinaires » renferme, conformément à l'article 67 EGHGB, le montant annuel résultant de la dotation à des provisions pour pensions ne figurant pas jusqu'à présent au compte de résultat (voir indication 3).

Les impôts sur le revenu et les bénéfices portent à raison de 20 721 kEUR (contre 3 256 kEUR l'année passée) sur le résultat de l'activité courante et à raison de 114 kEUR (comme l'année passée) sur le résultat exceptionnel. Le droit inscrit à l'actif, résultant du rapatriement du report de perte de la succursale Luxembourg fermée en 2011 d'un montant de 17 282 kEUR a été décomptabilisé sur la base de la décision d'opposition négative. La SaarLB a introduit une action en justice contre cette décision d'opposition auprès du Tribunal fiscal compétent. D'autres impôts sur le revenu et les bénéfices d'un montant de 426 kEUR portent sur les années précédentes.

Des explications plus détaillées sur le compte de résultat figurent dans le rapport de gestion.

Autres informations

(9) AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Le bénéfice de l'exercice se monte à 11 872 831,16 euros.

Conformément à l'article 18 paragraphe 1 des statuts, le résultat net est en priorité affecté à concurrence de 10 % (au moins) à la réserve statutaire sur bénéfices non distribués. Pour l'exercice 2017, il en découle un montant de dotation de 1 187 283,12 euros.

Reste un bénéfice au bilan de 10 685 548,04 euros.

Conformément à l'article 18 paragraphe 2 des statuts, il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les bénéfices comme suit :

	EUR
Dotation aux autres réserves sur bénéfices non distribués de la SaarLB	1 495 048,04
Distribution des bénéfices sur le capital social	9 190 500,00
	10 685 548,04

(10) RAPPORT ADDITIONNEL

Il ne s'est produit aucun évènement significatif après la clôture de l'exercice.

(11) INFORMATIONS SUR D'AUTRES OBLIGATIONS FINANCIÈRES NE FIGURANT PAS AU BILAN

Contrats de location

en kEUR	2017	2016
Futurs paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables (durées résiduelles)	14 544	16 592
inférieure ou égale à 1 an	2 268	2 190
entre 1 an et 5 ans	7 155	7 610
supérieure à 5 ans	5 121	6 792

Les contrats de location portent sur les loyers de biens immobiliers et sur la location d'agencements et d'aménagements. Les contrats de location d'agencements et d'aménagements ont une durée fixe de 4 ou 5 ans ; les contrats de location de biens immobiliers ont une durée illimitée, les paiements de loyers pour un an sont classés dans la catégorie d'échéance « inférieure ou égale à un an ». Il n'y a pas d'options ou de loyers conditionnels.

Autres obligations financières

Les autres obligations financières portent sur les éléments suivants :

en kEUR	2017	2016
Obligation de versement supplémentaire dans le système de protection institutionnel du Groupe financier des caisses d'épargne	-	-
Versements supplémentaires et responsabilités partagées avec d'autres associés	2 482	2 482
Obligations de versements non réclamées	2 200	2 200
Obligations liées à la reprise de participations	-	512
Obligation de paiement envers l'agence fédérale de stabilisation des marchés financiers	2 593	4 328

Depuis 2015, la cotisation annuelle déterminée est à verser à 100 % au système de protection institutionnel du Groupe financier des caisses d'épargne (appelé auparavant réserve de garantie des banques régionales). Il n'y a obligation de versement supplémentaire que si la responsabilité est engagée.

L'obligation de versement supplémentaire et la co-responsabilité supplémentaire pour d'autres associés découlent de la Loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée (GmbHG) et du Code de commerce HGB (droit des sociétés en commandite).

Les obligations de rachat de parts se fondent sur les statuts et les décisions d'augmentation du capital.

L'obligation de paiement vis-à-vis de l'office fédéral de stabilisation des marchés financiers découle de la cotisation annuelle au fonds de restructuration pour l'année de cotisation allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (dite redevance bancaire). 15 % de la cotisation annuelle déterminée peuvent se faire sous forme d'obligations de paiement pleinement garanties.

(12) TRANSFERT DE GARANTIES À TITRE DE SÛRETÉ D'ENGAGEMENTS PROPRES

en kEUR	31/12/2017	31/12/2016
Dettes sur les établissements de crédit	380 116	210 956
Total	380 116	210 956

Des actifs d'un montant de 892 261 kEUR ont été transférés à titre de sûreté des engagements : Le montant total des valeurs comptables des garanties transférées qui doivent être déposées pour participer aux organes de compensation et aux organismes boursiers standardisés s'élève à 132 millions d'euros (contre 85 millions d'euros l'année passée).

(13) INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DÉRIVÉES INSCRITES AU BILAN À UNE VALEUR AUTRE QUE LA JUSTE VALEUR

Dans le cadre de ses activités commerciales, la banque est principalement exposée aux

- risques de taux d'intérêt
- risques de change
- risques liés aux actions et aux prix
- risques de contrepartie.

Il est tenu compte de ces risques en concluant entre autres des opérations de couverture.

Les tableaux ci-dessous font état des instruments financiers dérivés utilisés pour ce faire, de leurs montants nominaux, des valeurs de marché et de la ventilation par échéance et contractant au 31 décembre 2017.

Les valeurs de marché prises comme base sont

- les prix de marché pour les contrats négociés en bourse
- les modèles d'évaluation des options reconnus avec des paramètres actuels pour les opérations sur options
- les modèles d'actualisation, y compris les courbes de rendement actuelles, pour les autres opérations sur dérivés.

Représentation des volumes

en kEUR	Valeurs nominales		Valeurs de marché positives	Valeurs de marché négatives
	2017	2016	2017	2017
Risques de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	14 321 343	12 321 288	368 673	-285 913
Accords de taux futurs	70 000	60 000	-	-3 396
Caps, floors	789 777	994 230	1 031	-1 015
Contrats à terme	1 763 147	1 230 950	4 872	-4 872
Options sur contrats à terme	135 584	204 449	14	-14
Total des risques liés aux taux d'intérêt	17 079 851	14 810 917	374 590	-295 210
Risques de change				
Opérations de change à terme	314 356	282 294	5 843	-9 025
Swaps de devises/de taux d'intérêt	-	-	-	-
Options sur devises	6 962	129 470	23	-25
- Achats	3 481	64 735	23	-
- Ventes	3 481	64 735	-	-25
Contrats à terme	10 069	10 606	104	-104
Total des risques de change	331 387	422 370	5 970	-9 154
Actions et autres risques de marché				
Options sur indices	243 884	72 286	1 829	-1 829
- Achats	121 942	36 143	1 829	-
- Ventes	121 942	36 143	-	-1 829
Options sur actions	-	5 032	-	-
- Achats	-	2 516	-	-
- Ventes	-	2 516	-	-
Contrats à terme	249 347	68 852	2 357	-2 357
Actions et autres risques de marché - total	493 231	146 170	4 186	-4 186
Risques liés aux dérivés de crédit				
Acheteur de garantie	-	-	-	-
Vendeur de garantie	-	30 000	-	-
Total des risques liés aux dérivés de crédit	-	30 000	-	-
Total	17 904 469	15 409 457	384 746	-308 550

Ventilation par échéance

en kEUR	Valeurs nominales								
	Risques de taux d'intérêt		Risques de change		Actions et autres risques de marché		Risques liés aux dérivés de crédit		
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	
Durée résiduelle									
inférieure ou égale à 3 mois	1 087 901	871 133	226 747	391 539	355 201	121 413	-	-	
inférieure ou égale à 1 an	1 712 610	2 006 624	92 525	23 406	138 030	24 757	-	30 000	
entre 1 an et 5 ans	6 331 308	5 949 964	12 115	7 425	-	-	-	-	
supérieure à 5 ans	7 948 032	5 983 196	-	-	-	-	-	-	
Total	17 079 851	14 810 917	331 387	422 370	493 231	146 170	-	30 000	

Ventilation par contractant

en kEUR	Valeurs nominales		Valeurs de marché positives		Valeurs de marché négatives	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Banques dans les pays de l'OCDE	14 726 315	12 743 414	280 412	353 244	-298 786	-404 959
Organismes publics dans les pays de l'OCDE	353 944	396 029	17 847	22 718	-844	-1 282
Autres contractants ¹⁾	2 824 210	2 270 014	86 487	112 282	-8 920	-7 316
Total	17 904 469	15 409 457	384 746	488 244	-308 550	-413 557

¹⁾ Y compris contrats négociés en bourse

En ce qui concerne les primes sur options payées et reçues, les valeurs comptables se composent des postes « Autres éléments de l'actif » et « Autres dettes ». Ces postes concernent les primes sur options payées à raison de 1 870 kEUR et les primes sur options reçues à hauteur de 7 748 kEUR.

(14) INFORMATIONS SUR LES MONTANTS NE POUVANT ÊTRE DISTRIBUÉS

en kEUR	31/12/2017	31/12/2016
Total des montants ne pouvant être distribués	25 519	20 362
Actifs d'impôt différé	21 678	17 107
Différence au niveau des provisions pour pensions	3 841	3 255

Selon l'article 253 paragraphe 6 phrase 2 HGB, la différence entre les provisions pour pensions estimées sur la base du taux d'intérêt moyen sur sept ans et sur dix ans ne peut être distribuée.

(15) EFFECTIFS

En 2017, le nombre de collaborateurs employés par la banque s'élève en moyenne annuelle à 544, dont 85 à la Landesbausparkasse et 7 à la SaarLB France.

Effectifs moyens au cours de l'année couverte par le présent rapport :

Moyenne annuelle	2017	2016
Nombre total de salariés	544	541
dont :		
Landesbausparkasse	85	89
dont hommes	36	38
dont femmes	49	51
SaarLB France	7	8
dont hommes	6	7
dont femmes	1	1
Hommes	273	288
Femmes	271	272
Employés à temps plein	421	413
Employés à temps partiel	123	128
Apprentis	17	19

(16) RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rémunérations des membres du Comité de direction se sont élevées au total à 2 002 kEUR durant l'exercice 2017 (contre 1 920 kEUR l'année passée), celles des membres du Conseil d'administration à 289 kEUR (contre 288 kEUR l'année passée).

Les engagements en matière de pension pour d'anciens membres du Comité de direction et leurs ayants droits s'élèvent à 20 559 kEUR au 31 décembre 2017. 18 704 kEUR sont provisionnés sur la base des dispositions transitoires de la loi sur la modernisation du droit de bilan. Les prestations de retraite courantes se sont élevées à 1 571 kEUR.

(17) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

en kEUR	2017	2016
Vérifications des comptes	1 102	954
Autres activités d'approbation	44	25
Prestations de conseil fiscal	-	-36
Autres prestations	1 202	543
Total	2 348	1 558

Les autres activités d'approbation portent pour l'essentiel sur un contrôle de gestion économique eu égard au modèle de simulation mathématique des taux dans l'épargne-construction conformément à l'article 8 paragraphe 5 de la loi sur les caisses d'épargne-construction (BSpKG).

Les autres prestations englobent principalement des prestations en relation avec le projet FinRep et avec le contrôle d'accompagnement dans le cadre de l'introduction du nouveau système bancaire central OSPlus-LBS.

(18) PRESTATIONS FOURNIES À DES TIERS

Les prestations fournies à des tiers au titre de l'administration et de la médiation ne jouent qu'un rôle secondaire.

(19) OPÉRATIONS DE MISE EN PENSION ET EMPRUNTS DE TITRES

Comme l'année passée, il n'existe pas d'opérations de mise en pension à la date de clôture du bilan. Dans le cadre des emprunts de titres, la valeur nominale des titres empruntés s'est élevée à 88 000 kEUR (contre 71 000 kEUR l'année passée).

(20) COMPTE DE COUVERTURE POUR LES OPÉRATIONS HYPOTHÉCAIRES ET L'OCTROI DE CRÉDITS COMMUNAUX**Poursuite de l'ancien encours selon l'article 51 de la loi sur les obligations hypothécaires (PfandBG)**

en kEUR	2017	2016
Opérations hypothécaires		
Engagements dont la garantie est imposée par la loi		
Titres hypothécaires	-	-
dont :		
obligations au porteur	-	-
obligations nominatives	-	-
Valeurs de couverture	-	-
dont :		
titres d'émetteurs publics	-	-
créances sur les établissements de crédit	-	-
créances sur clients	-	-
Excédent de couverture	-	-
Octroi de crédits communaux		
Engagements dont la garantie est imposée par la loi		
Titres publics	68 956	77 956
dont :		
obligations au porteur	-	-
obligations nominatives	68 956	77 956
Valeurs de couverture	89 506	120 241
dont :		
titres d'émetteurs publics	-	-
créances sur les établissements de crédit	3 000	3 000
créances sur clients	86 506	117 241
Excédent de couverture	20 550	42 285

Nouvel encours

Couverture nominale et actualisée

Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 1 et 3 de la loi sur les obligations hypothécaires (PfandBG) Rapport entre les obligations en circulation et la masse de couverture (en millions d'euros)	Valeur nominale		Valeur actualisée		Valeur actualisée du risque, y compris stress monétaire*	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Montant total des obligations hypothécaires en circulation, dérivés inclus	404,00	391,50	407,96	398,25	365,84	379,80
Montant total de la masse de couverture, dérivés inclus	745,12	584,77	780,22	620,64	712,51	574,30
% dérivés sur monnaies étrangères du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur monnaies étrangères de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Excédent de couverture en %	84,43 %	49,37 %	91,25 %	55,84 %	94,76 %	51,21 %

Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 1 et 3 PfandBG Rapport entre les obligations en circulation et la masse de couverture (en millions d'euros)	Valeur nominale		Valeur actualisée		Valeur actualisée du risque, y compris stress monétaire*	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Montant total des obligations hypothécaires en circulation, dérivés inclus	2 033,40	1 540,90	2 140,26	1 672,32	1 758,59	1 402,07
Montant total de la masse de couverture, dérivés inclus	2 851,71	2 103,94	3 070,22	2 342,41	2 572,72	1 966,56
% dérivés sur monnaies étrangères du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt du passif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur monnaies étrangères de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
% dérivés sur taux d'intérêt de l'actif	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Excédent de couverture en %	40,24 %	36,54 %	43,45 %	40,07 %	46,29 %	40,26 %

Profil des échéances des obligations hypothécaires et périodes à taux fixe des masses de couverture

Au 31/12/2017, le profil des échéances des obligations hypothécaires en circulation et des périodes à taux fixe de la masse de couverture se présente comme suit :

* La valeur actualisée du risque et le stress monétaire sont déterminés de manière statique.

Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 2 PfandBG Profil des échéances et périodes à taux fixe (en millions d'euros)	Obligations hypothécaires en circulation		Masse de couverture	
	2017	2016	2017	2016
inférieure ou égale à 6 mois	25,00	65,00	107,67	30,93
de 6 mois à 12 mois	10,00	152,00	96,67	69,34
de 12 mois à 18 mois	0,50	25,00	9,52	98,32
de 18 mois à 2 ans	25,00	10,00	61,45	50,52
de 2 ans à 3 ans	69,00	25,50	83,84	57,45
de 3 ans à 4 ans	66,00	59,00	44,80	90,05
de 4 ans à 5 ans	30,00	0,00	83,77	47,89
de 5 ans à 10 ans	178,50	55,00	252,79	140,27
supérieure à 10 ans	0,00	0,00	4,59	0,00

Titres publics

Article 28 (1) n° 2 PfandBG Profil des échéances et périodes à taux fixe (en millions d'euros)	Obligations hypothécaires en circulation		Masse de couverture	
	2017	2016	2017	2016
inférieure ou égale à 6 mois	46,60	108,50	160,16	164,28
de 6 mois à 12 mois	25,00	51,00	125,61	48,95
de 12 mois à 18 mois	50,00	46,60	117,19	54,61
de 18 mois à 2 ans	55,00	25,00	115,53	111,27
de 2 ans à 3 ans	177,00	105,00	227,94	178,89
de 3 ans à 4 ans	166,00	127,00	210,42	127,97
de 4 ans à 5 ans	123,50	100,00	223,06	161,23
de 5 ans à 10 ans	659,50	455,00	807,96	661,98
supérieure à 10 ans	730,80	522,80	863,84	594,76

Ventilation du registre des hypothèques

Répartition des valeurs de couverture par catégorie (en millions d'euros)	2017	2016
inférieure ou égale à 300 kEUR	1,32	0,92
de 300 kEUR à 1 million d'euros	11,28	11,36
de 1 million d'euros à 10 millions d'euros	342,72	280,53
plus de 10 millions d'euros	347,80	216,45

Répartition des valeurs de couverture par type d'usage (I) (Article 28 (2) n° 1b et 1c PfandBG) (en millions d'euros)	2017	2016
résidentiel	22,77	26,51
commercial	680,35	482,75

Répartition des valeurs de couverture par type d'usage (II) (Article 28 (2) n° 1b et 1c PfandBG) (en millions d'euros) Etat	Date de référence	Appartements en copropriété	Maisons individuelles et jumelées	Immeubles collectifs	Bureaux	Bâtiments commerciaux	Bâtiments industriels	Autres bâtiments à usage commercial	Nouvelles constructions incomplètes, pas encore productives	Chantiers	Total
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2017	0,00	0,00	22,77	47,04	252,75	0,00	162,45	0,00	0,00	485,00
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2016	2,62	0,00	23,89	65,30	173,94	0,00	56,07	0,00	0,00	321,83
France, y compris Monaco	31/12/2017	0,00	0,00	0,00	153,24	46,69	0,00	18,18	0,00	0,00	218,11
France, y compris Monaco	31/12/2016	0,00	0,00	0,00	146,09	21,50	0,00	19,85	0,00	0,00	187,44
Total	31/12/2017	0,00	0,00	22,77	200,29	299,43	0,00	180,63	0,00	0,00	703,12
Total	31/12/2016	2,62	0,00	23,89	211,39	195,44	0,00	75,92	0,00	0,00	509,27

Article 28 (2) n° 2 PfandBG (en millions d'euros)	Montant total des prestations en retard d'au moins 90 jours		Montant total de ces créances si le retard respectif représente au moins 5 % de la créance	
	2017	2016	2017	2016
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Ventilation du registre des valeurs de couverture pour les titres publics

Article 28 (3) n° 1 PfandBG Montant total des créances utilisées par catégorie (en millions d'euros)	2017	2016
inférieur ou égal à 10 millions d'euros	610,66	560,01
de 10 millions d'euros à 100 millions d'euros	1 705,79	1 027,09
supérieur à 100 millions d'euros	535,26	516,84

Article 28 (3) n° 2 PfandBG Montant total des créances utilisées par Etat et catégorie de débiteurs (en millions d'euros)	Date de référence	Etat		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	Garanties comprises pour des raisons de promotion des exportations
		dû par	garanti par	dû par	garanti par	dû par	garanti par	dû par	garanti par		
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2017	10,00	0,00	68,29	193,26	1 648,19	116,46	3,66	0,00	2 039,87	0,00
République Fédérale d'Allemagne	31/12/2016	0,00	0,00	62,51	230,13	926,37	56,18	352,42	0,96	1 628,56	0,00
France, y compris Monaco	31/12/2017	47,67	0,00	0,00	0,00	736,00	0,00	28,18	0,00	811,84	0,00
France, y compris Monaco	31/12/2016	18,73	0,00	0,00	0,00	441,71	0,00	14,94	0,00	475,38	0,00
Total	31/12/2017	57,67	0,00	68,29	193,26	2 384,19	116,46	31,84	0,00	2 851,71	0,00
Total	31/12/2016	18,73	0,00	62,51	230,13	1 368,07	56,18	367,36	0,96	2 103,94	0,00

Article 28 (3) n° 3 PfandBG Montant total des presta- tions en retard d'au moins 90 jours (en millions d'euros)	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article 28 (3) n° 3 PfandBG Montant total de ces créances si le retard respectif représente au moins 5 % de la créance (en millions d'euros)	État		Collectivités régionales		Collectivités locales		Autres débiteurs		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Répartition des valeurs de couverture Part dans le montant total des obligations hypothécaires en circulation (nominale)	2017		2016	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Masse de couverture totale	2 851,71	140,24 %	2 103,94	136,54 %
dont couverture ordinaire au titre de l'article 20 (1) PfandBG	2 851,71	140,24 %	2 103,94	136,54 %
dont excédent de couverture à titre de sûreté selon l'article 4 (1) PfandBG	66,00	3,25 %	49,50	3,21 %
dont autre couverture au titre de l'article 20 (2) PfandBG	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
dont excédent de couverture à titre de sûreté selon l'article 20 (2) n° 2 PfandBG	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %

Autres valeurs de couverture

Titres hypothécaires

Article 28 (3) n° 3 PfandBG Montant total des créances inscrites État (en millions d'euros)	Créances de compensation au sens de l'article 19 (1) n° 1 PfandBG		Créances au sens de l'article 19 (1) n° 2 PfandBG				Créances au sens de l'ar- ticle 19 (1) n° 3 PfandBG		Total	
	2017	2016	Total		dont obligations sécurisées au sens de l'article 129 du règlement n° 575/2013/UE		2017	2016	2017	2016
			2017	2016	2017	2016				
République Fédérale d'Allemagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42,00	75,50	42,00	75,50
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42,00	75,50	42,00	75,50

Titres publics

Article 28 (1) n° 4 et 5 PfandBG Montant total des créances inscrites État (en millions d'euros)	Créances de compensation au sens de l'article 20 (2) n° 1 PfandBG		Créances au sens de l'article 20 (2) n° 2 PfandBG				Total		
	2017	2016	Total		dont obligations sécurisées au sens de l'article 129 du règlement n° 575/2013/UE		2017	2016	
			2017	2016	2017	2016			
Néant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Caractéristiques des titres hypothécaires émis

Titres hypothécaires

Article 28 (1) n° 8 PfandBG – Montant total des créances dépassant les limites (en millions d'euros)	2017	2016
Article 19 (1) n° 2 PfandBG	0,00	0,00
Article 19 (1) n° 3 PfandBG	0,00	0,00

Article 28 (1) n° 9 PfandBG Indicateurs	2017	2016
Pourcentage de la masse de couverture à revenu fixe	72,04 %	71,32 %
Pourcentage de titres hypothécaires à revenu fixe	100,00 %	73,95 %

Article 28 (1) n° 10 PfandBG (selon l'article 6 du règlement sur la valeur actualisée des titres hypothécaires) Devise étrangère	Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des masses de couverture		Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des titres hypothécaires en circulation		Taux de change		Valeur actualisée nette en devise étrangère		Valeur actualisée nette en euros	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
En millions d'euros	712,51	574,30	365,84	379,80	1,00	1,00	346,66	0,00	346,66	0,00

Autres indices		2017	2016
Article 28 (1) n° 7 PfandBG – montant total des créances dépassant les limites de l'article 13 (1) PfandBG	En millions d'euros	0,00	0,00
Article 28 (1) n° 11 PfandBG – moyenne pondérée par les volumes de l'âge des créances (période écoulée depuis l'octroi du crédit - seasoning)	Ans	4,50	5,39
Article 28 (2) n° 3 PfandBG – quotité de financement moyenne pondérée	%	53,89 %	53,55 %
Couverture ordinaire (nominale)	En millions d'euros	703,12	509,27
Part dans le nombre total en circulation	%	174,04 %	130,08 %

Titres publics

Article 28 (1) n° 8 PfandBG Montant total des créances dépassant les limites (en millions d'euros)	2017	2016
Article 20 (2) n° 2 PfandBG	0,00	0,00

Article 28 (1) n° 9 PfandBG Indices	2017	2016
Pourcentage de la masse de couverture à revenu fixe	73,44 %	74,76 %
Pourcentage des titres hypothécaires à revenu fixe	94,59 %	89,62 %

Article 28 (1) n° 10 PfandBG (selon l'article 6 du règlement sur la valeur actualisée des titres hypothécaires) Devise étrangère	Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des masses de couverture		Valeur actualisée (stress sur les intérêts) des titres hypothécaires en circulation		Taux de change		Valeur actualisée nette en devise étrangère		Valeur actualisée nette en euros	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
En millions d'euros	2 572,72	1 966,56	1 758,59	1 402,07	1,00	1,00	814,13	0,00	814,13	0,00

Pourcentage de dérivés

Comme l'année passée, il n'existait pas de dérivés au cours de l'année couverte par le présent rapport.

Nombre des ventes forcées et des mises sous séquestre ainsi que nombre des reprises de biens fonciers pour prévenir des pertes

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, il n'y a pas eu, comme l'année passée, de ventes forcées ni de mises sous séquestre, ni de reprises de biens fonciers pour prévenir des pertes.

Montant total des arriérés en intérêts

Hypothèques	Montant en kEUR			
	Résidentiel		Commercial	
	2017	2016	2017	2016
Montant total des arriérés en intérêts	-	-	-	-

(21) PARTS DÉTENUES PAR LA SAARLB

Le tableau ci-dessous fait état des parts détenues par la SaarLB conformément à l'article 285 paragraphe 11 HGB – pour autant qu'elles ne soient pas secondaires (article 286 paragraphe 3 phrase 1 n° 1 HGB) au 31/12/2017.

N°	Nom et siège de la société	Capitaux propres en kEUR	Part détenue dans le capital en %	Résultat du dernier exercice en kEUR	
1.	LBS Vertriebs GmbH, Sarrebruck*	25	100,00	34	(2016)
2.	LBS Immobilien GmbH, Sarrebruck*	300	100,00	50	(2016)
3.	TEGES Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH, Berlin	18	50,00	./ 0,2	(2016)
4.	TEGES Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH & Co. Objekt Berlin KG, Berlin	./ 6 715	47,01	295	(2016)
5.	Gekoba-Gesellschaft für Gewerbe- und Kommunalbauten mbH, Sarrebruck	6 422	38,00	305	(2016)
6.	Saarländische Kapitalbeteiligungsgesellschaft mbH, Sarrebruck	7 475	33,33	35	(2016)
7.	Saarländische Wagnisfinanzierungsgesellschaft mbH, Sarrebruck	6 335	30,44	./ 68	(2016)
8.	GSW-Saarländische Wohnungsbaugesellschaft mbH, Sarrebruck	8 331	28,57	319	(2016)
9.	NBV Beteiligungs GmbH, Hanovre	15 032	21,33	1 048	(2016)
10.	Deutsche Crowdinvest GmbH, Sarrebruck	600	20,00	-	Création en 2017
11.	Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck	64 680	19,34	866	(2016)
12.	Artelis S.A., Luxembourg	39 074	10,00	2 663	(2016)
13.	S-Partner Kapital AG, Munich	9 181	9,31	./ 29	(2016)
14.	Bayern Mezzaninekapital GmbH & Co. KG Unternehmensbeteiligungsgesellschaft, Munich	31 864	8,33	2 358	(2016)

* Participation de la LBS

Dans la grande société de capitaux indiquée ci-dessous, la quote-part des droits de vote est supérieure à 5% :

- Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck

Des contrats de transfert des résultats ont été conclus avec les entreprises n° 1 et 2.

La SaarLB est associée indéfiniment responsable dans l'entreprise ci-dessous :

- GLB GmbH & Co. OHG, An der Welle 4, 60422 Francfort-sur-le-Main

(22) ORGANES ADMINISTRATIFS DE LA SAARLB**Conseil d'administration****Jan-Christian Dreesen**

Vice-président
du Directoire,
FC Bayern München AG,
Munich
Président

Cornelia Hoffmann-Bethscheider

Présidente,
Sparkassenverband Saar,
Sarrebruck
Vice-présidente

Stefan Crohn

Ministère des Finances de
Rhénanie-Palatinat,
Mayence
(depuis le 26/01/2017)

Thomas Klein

Employé de banque,
Landesbank Saar,
Sarrebruck

Klaus Meiser

Membre du Parlement de la Sarre,
Sarrebruck

Fred Metzken

Porte-parole du Directoire,
AG der Dillinger Hüttenwerke et
Saarstahl AG,
Dillingen

Anke Rehlinger

Ministre,
ministère de l'Économie, du Travail,
de l'Énergie et des Transports,
Sarrebruck

Thomas Roß

Employé de banque,
Landesbank Saar,
Sarrebruck

Daniela Schlegel-Friedrich

Présidente du Conseil Général,
District de Merzig-Wadern,
Merzig

Ralph Singer

Employé de banque,
Landesbank Saar,
Sarrebruck

Stephan Toscani

Président,
Parlement de la Sarre,
Sarrebruck
(jusqu'au 28/02/2018)

Luzia Welter

Employée de banque,
Landesbank Saar,
Sarrebruck

Délégué de l'autorité de surveillance :

Dominik Becker

Attaché d'administration,
ministère de l'Économie, du Travail,
de l'Énergie et des Transports,
Sarrebruck

Comité de direction

jusqu'au 31/12/2017

Werner Severin

Président du Comité de direction

Gunar Feth

Vice-président du Comité de direction

Frank Eloy

Membre du Comité de direction

Dr. Matthias Böcker

Membre du Comité de direction

Comité de direction

à partir du 01/01/2018

Dr. Thomas Bretzger

Président du Comité de direction

Gunar Feth

Vice-président du Comité de direction

Frank Eloy

Membre du Comité de direction

Dr. Matthias Böcker

Membre du Comité de direction

(23) RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES ET PERSONNES LIÉES

Les entreprises et personnes liées sont considérées en tant que telles à partir du moment où une partie peut contrôler l'autre partie directement ou indirectement ou influencer considérablement ses activités ou ses décisions. Les entreprises et les personnes liées à la SaarLB au 31/12/2017 sont les suivantes :

- le Land de Sarre ainsi que ses filiales et co-entreprises,
- toutes les filiales des co-entreprises du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau),
- toutes les filiales et co-entreprises des filiales du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau),
- les filiales et entreprises associées de la SaarLB,
- toutes les co-entreprises et entreprises associées des filiales de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau)
- toutes les filiales des entreprises associées de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau)
- le Sparkassenverband Saar ainsi que ses filiales et co-entreprises,
- les fonds spéciaux de titres et immobiliers (voir (5) Actifs des fonds d'investissement)
- les personnes occupant un poste à haute responsabilité dont les membres de la famille et les sociétés peuvent être contrôlés ou considérablement influencés ou détiennent des droits de vote importants dans les sociétés de ces personnes occupant un poste à haute responsabilité. Ces personnes sont responsables directement ou indirectement de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SaarLB. En font partie les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration de la SaarLB et les membres proches de leurs familles respectives.
- l'organisme responsable des plans de retraite dont les collaborateurs de la SaarLB peuvent bénéficier une fois leur activité professionnelle terminée.

La SaarLB entretient des relations commerciales avec ces entreprises et personnes liées. Les activités commerciales avec ces entreprises et personnes s'effectuent normalement et les conditions sont les mêmes que pour des activités comparables menées avec un tiers à la même période, y compris les taux d'intérêt et les garanties. Ces activités n'ont été sujettes ni à de hauts risques en matière de rentrées de fonds ni à d'autres propriétés défavorables.

La liste des principales sociétés associées de la SaarLB est mentionnée dans le relevé des parts détenues.

Le montant total des crédits accordés aux membres du Comité de direction ou du Conseil d'administration de la SaarLB et des apports versés se présente de la manière suivante :

en kEUR	2017	2016
Créances	789	1 314
Membres du Comité de direction de la SaarLB	21	23
Personnes occupant un poste à haute responsabilité	45	718
Membres du Conseil d'administration de la SaarLB	723	573
Dettes	617	682
Membres du Comité de direction de la SaarLB	207	87
Personnes occupant un poste à haute responsabilité	102	162
Membres du Conseil d'administration de la SaarLB	308	433

Les membres de famille ont versé des apports de 148 kEUR (contre 123 kEUR l'année passée) à la SaarLB.

(24) MANDATS DE MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DE COLLABORATEURS DANS DES ORGANES DE SURVEILLANCE PRÉVUS PAR LA LOI

Au cours de la période couverte par le présent rapport, il existait les mandats suivants dans des organes de surveillance de grandes sociétés de capitaux (y compris tous les établissements de crédit, quelle que soit leur forme juridique), tels que prévus par la loi :

Frank Eloy

Saarländische Investitionskreditbank AG, Sarrebruck
 mediserv Bank GmbH, Sarrebruck

Déclaration des représentants légaux

Nous assurons que, conformément aux principes comptables applicables, les comptes annuels reflètent bien le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Landesbank Saar et que le rapport de gestion expose fidèlement l'évolution des affaires et les résultats réalisés ainsi que la situation de la Landesbank Saar, qu'il donne une image fidèle de la réalité et que les principaux risques et opportunités de l'évolution probable de la Landesbank Saar y sont décrits.

Sarrebruck, le 19 mars 2018

Landesbank Saar

Le Comité de Direction

Dr. Thomas Bretzger

Gunar Feth

Frank Eloy

Dr. Matthias Böcker

Annexe aux comptes annuels

Publication selon l'article 26a paragraphe 1 phrase 2 de la loi portant réglementation du crédit (KWG)

La SaarLB exploite une filiale en France dont le siège est à Strasbourg et à laquelle sont affectés plusieurs « Centres d'Affaires ».

Il convient de fournir les informations suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Désignation de l'entreprise	Landesbank Saar	Landesbank Saar	Landesbank Saar	Landesbank Saar
Type d'activité	Exercice d'opérations bancaires	Exercice d'opérations bancaires	Négociation d'opérations de crédit	Négociation d'opérations de crédit
Situation géographique	Allemagne	Allemagne	France	France
Chiffre d'affaires ¹⁾	302 128	300 923	4 114	4 290
Nombre des salariés en équivalents temps plein	487,7	492,9	7,0	6,8
Bénéfices avant impôts ¹⁾	50 077	13 455	387	415
Impôts sur les bénéfices ¹⁾	38 405	3 203	138	163
Aides publiques obtenues	-	-	-	-

¹⁾ en kEUR

Le chiffre d'affaires correspond à la somme des produits des intérêts et des commissions ainsi que des autres produits d'exploitation. La LBS est comprise dans la Landesbank Saar Deutschland.

Attestation du commissaire aux comptes indépendant

À la Landesbank Saar, Sarrebruck

ATTESTATION SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION

Opinions

Nous avons contrôlé les comptes annuels de la Landesbank Saar, Sarrebruck, qui se composent du bilan au 31 décembre 2017, du compte de résultat, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie concernant l'exercice débutant au 1^{er} janvier et se terminant au 31 décembre 2017 ainsi que des annexes, y compris de la présentation des méthodes comptables et d'évaluation. Par ailleurs, nous avons vérifié le rapport de gestion de la Landesbank Saar, Sarrebruck, pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. En conformité avec les dispositions légales allemandes, nous n'avons pas vérifié quant au fond le rapport non financier distinct établi au titre de l'article 289b paragraphe 3 du Code de commerce allemand (HGB).

Selon les enseignements que nous avons tirés du contrôle, nous estimons que

- les comptes annuels ci-joints satisfont dans leurs aspects essentiels aux règles commerciales allemandes et donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Landesbank Saar au 31 décembre 2017 ainsi que de ses résultats pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et que
- le rapport de gestion ci-joint donne dans l'ensemble une image fidèle de la situation de la Landesbank Saar. Dans ses aspects essentiels, le présent rapport de gestion est en accord avec les comptes annuels, est conforme aux dispositions réglementaires allemandes et présente de manière pertinente les risques liés à l'évolution future et les atouts dont dispose la banque. Notre opinion sur le rapport de gestion ne porte pas sur le contenu du rapport non financier distinct établi au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB, tel que mentionné ci-dessus.

Conformément à l'article 322 paragraphe 3 phrase 1 HGB, nous déclarons par la présente que nos travaux de vérification n'ont suscité aucune objection à la régularité des comptes annuels et du rapport de gestion.

Base de nos opinions

Nous avons effectué la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion conformément à l'article 317 HGB et au règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public (n° 537/2014), dans le respect des principes comptables de l'institut allemand des experts-comptables (Institut der Wirtschaftsprüfer IDW) en matière de vérification des comptes. Notre responsabilité en vertu de ces dispositions et de ces principes est décrite en détail dans le paragraphe « Responsabilité du commissaire aux comptes pour la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion » de notre attestation. Nous sommes indépendants de l'entreprise en conformité avec les dispositions du droit européen, du droit commercial allemand et du droit professionnel et avons satisfait aux autres obligations professionnelles allemandes en conformité avec ces exigences. Conformément à l'article 10 paragraphe 2 point f) du règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, nous déclarons en outre de ne pas avoir fourni de services autres que d'audit interdits visés à l'article 5 paragraphe 1 de

ce règlement. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons obtenus lors de nos travaux de vérification sont suffisants et aptes pour servir de base aux opinions que nous émettons sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Sujets particulièrement importants dans la vérification des comptes annuels

Les sujets particulièrement importants pour nos travaux sont ceux qui, à notre appréciation, sont les plus significatifs dans notre vérification des comptes annuels pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. En relation avec nos travaux de vérification des comptes annuels, ces sujets ont été pris en compte globalement et dans la formation de notre opinion ; nous n'émettons pas d'opinion distincte sur ces sujets.

Nous estimons que les sujets les plus significatifs dans le cadre de nos vérifications étaient les suivants :

- 1** valeur des créances clients issues de financements dans le secteur Immobilier France
- 2** changement du système bancaire central à la LBS Landesbausparkasse Saar

Nous avons structuré la présentation de ces sujets particulièrement importants pour le contrôle comme suit :

- 1** Sujet et description du problème
- 2** Méthode de vérification et enseignements tirés
- 3** Renvoi à des informations plus détaillées

Nous vous présentons ci-dessous les sujets particulièrement importants pour les travaux de vérification :

1 Valeur des créances clients issues de financements dans le secteur Immobilier France

- 1** Les comptes annuels de la Landesbank Saar affichent au poste de bilan « Créances clients » des créances concernant les financements dans le secteur Immobilier France (financements de biens immobiliers en France). En regard du contexte de marché parfois difficile en France ces dernières années, ces financements sont le principal facteur impactant l'évolution des provisions pour risques inscrites au bilan sous forme de corrections de valeur individuelle. Le montant des corrections de valeur individuelle sur les créances issues de ces financements est déterminé par les estimations émises par les représentants légaux quant à la solvabilité des emprunteurs et à la valeur des sûretés constituées. Dans le cas des financements de biens immobiliers en France octroyés par la Landesbank Saar, les sûretés se composent régulièrement de droits de gage immobiliers et de droits similaires sur les biens immobiliers financés. Le montant de la correction de valeur individuelle pour un crédit correspond à la différence entre le montant du crédit encore dû et la plus faible valeur qui doit lui être appliquée à la date d'établissement des comptes annuels. Il est tenu compte des sûretés existantes. Les corrections de valeur sur les financements immobiliers en France sont d'une part importantes pour le patrimoine et les résultats de la Landesbank Saar en regard de leur montant et sont d'autre part liées aux marges d'appréciation des représentants légaux. Par ailleurs, les paramètres d'évaluation utilisés, accompagnés d'incertitudes notables, ont un impact important sur la formation et/ou le montant de corrections de valeur individuelle éventuellement nécessaires. Dans ce contexte, ce sujet a revêtu une importance particulière dans le cadre de notre vérification.

- 2** Dans le cadre de nos travaux de vérification, nous avons dans un premier temps évalué l'adéquation de la conception des contrôles dans le système de contrôle interne pertinent de la Landesbank Saar et testé le bon fonctionnement de ces contrôles. À cet effet, nous avons tenu compte de l'organisation commerciale, des systèmes informatiques et des méthodes d'évaluation importantes. Par ailleurs, nous avons évalué les créances clients issues de financements de biens immobiliers en France, y compris l'adéquation de valeurs estimées, sur la base d'échantillons d'engagements de crédit. Nous avons apprécié entre autres les documents dont dispose la Landesbank Saar sur la situation financière des emprunteurs et sur la valeur des sûretés. Nous avons également apprécié les méthodes de calcul appliquées par la Landesbank Saar ainsi que les hypothèses et paramètres sous-jacents pour évaluer les corrections de valeur individuelle formées. Sur la base des opérations de contrôle que nous avons effectuées, nous avons pu nous persuader dans l'ensemble de l'adéquation des hypothèses posées par les représentants légaux dans le cadre de leur vérification de la valeur des créances clients issues de financements immobiliers en France ainsi que de l'adéquation et de l'efficacité des processus mis en place.
- 3** Les informations de la Landesbank Saar sur la comptabilité et l'évaluation de créances clients dans les opérations de crédit, qui s'appliquent également aux créances issues de financements immobiliers en France, figurent dans les annexes au paragraphe (3) Méthodes comptables et d'évaluation.

2 **Changement du système bancaire central à la LBS Landesbausparkasse Saar**

- 1** La LBS Landesbausparkasse Saar (LBS Saar), Sarrebruck, est une unité juridiquement dépendante de la Landesbank Saar. Le patrimoine et les dettes qui lui sont affectées ainsi que les charges et les produits en résultant font partie intégrante des comptes annuels de la Landesbank Saar. L'activité commerciale de la caisse d'épargne-construction se retrouve dans les comptes annuels de la Landesbank Saar, en particulier dans les postes « Créances clients » et « Dettes envers les clients », dans les produits et charges d'intérêts et dans les produits et charges de commissions.

Avec d'autres caisses régionales d'épargne-construction, la LBS Saar a fait développer le système bancaire central OSPlus-LBS depuis 2014 par la société Finanz Informatik GmbH & Co. KG, Francfort-sur-le-Main. Le logiciel utilisé jusqu'à présent par la LBS Saar, LBS Online, a été remplacé avec l'opérationnalisation d'OSPlus-LBS le 17 septembre 2017. OSPlus-LBS est utilisé par la caisse d'épargne-construction entre autres pour le traitement et la gestion de contrats d'épargne-construction et de prêts à la construction, la tenue des comptes de dépôt en résultant ainsi que pour la gestion des sûretés et les opérations de paiement. Le système de comptabilité principal SAP FI et d'autres sous-systèmes et systèmes marginaux utilisés pour des fonctions et processus spécifiques à la caisse d'épargne-construction sont toujours en service et ont été raccordés au nouveau système bancaire central.

OSPlus-LBS est un système informatique complexe qui joue un rôle très important dans la reddition des comptes et/ou dans l'évaluation de la régularité de la reddition des comptes. Le changement de logiciel en cours d'année est lié à des risques d'erreurs qui peuvent déboucher sur des anomalies significatives dans la reddition des comptes et implique la mise en place d'un système de contrôle informatique performant. En regard de ces risques d'erreurs et compte tenu de l'ampleur du patrimoine, des dettes, des charges et des produits

résultant de l'activité de la caisse d'épargne-construction, l'intégration d'OSPlus-LBS dans le fonctionnement régulier était particulièrement importante pour les comptes annuels de la Landesbank Saar et pour la réalisation de notre vérification.

- 2 Dans le cadre de la vérification des comptes annuels, nous avons exploité les résultats du contrôle d'accompagnement du projet d'introduction d'OSPlus-LBS, que nous avons réalisé d'octobre 2016 à décembre 2017. Le contrôle d'accompagnement de projet comprenait un examen de concepts techniques et informatiques sélectionnés. Sur la base de ces concepts significatifs, d'un examen par échantillons et de l'évaluation de cas types, nous avons apprécié l'adéquation de la méthode de test et de la réalisation des tests ainsi que de la validation des connexions de l'interface avec les systèmes existants. Nous avons évalué la traçabilité/transparence de la décision d'opérationnalisation compte tenu des tests de validation réalisés au préalable par la LBS Saar, de la procédure qu'elle a appliquée pour la migration des données et de la documentation des résultats de la migration. Dans le cadre de la vérification des comptes annuels à l'aide de contrôles d'organisation et de fonctionnement ainsi que de contrôles spécifiques, nous avons par ailleurs procédé à une évaluation de l'intégration adéquate et performante d'OSPlus-LBS dans les processus informatiques opérationnels existants, notamment dans la gestion du changement, la gestion des autorisations, les plans d'urgence et la procédure de sauvegarde des données. Sur la base des résultats des vérifications effectuées, nous avons pu dans l'ensemble nous persuader de l'introduction correcte d'OSPlus-LBS.
- 3 À propos de la description du changement de système bancaire central à la LBS Saar, nous renvoyons aux informations dans le paragraphe « Évolution des activités – changement du système bancaire central à la LBS » du rapport de gestion.

Autres informations

Les représentants légaux sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent le rapport non financier distinct établi au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB. Elles englobent par ailleurs les autres parties du rapport financier que nous avons obtenues avant la date de la présente attestation – sans plus de références croisées à des informations externes –, à l'exception des comptes annuels vérifiés, du rapport de gestion vérifié et de notre attestation. Le rapport non financier distinct établi au titre de l'article 289b paragraphe 3 HGB et le rapport du conseil d'administration seront probablement mis à notre disposition après la date de l'attestation.

Nos opinions sur les comptes annuels et sur le rapport de gestion ne portent pas sur les autres informations ; en conséquence, nous n'émettons d'opinion ni ne tirons de conclusion, sous quelle que forme que ce soit, quant à ces dernières.

En relation avec notre vérification, nous sommes tenus de lire les autres informations et d'apprécier si elles

- présentent des incohérences importantes par rapport aux comptes annuels, au rapport de gestion ou aux connaissances que nous avons obtenues lors de notre vérification ou
- semblent mal présentées sur des aspects essentiels.

Responsabilité des représentants légaux et du conseil d'administration quant aux comptes annuels et au rapport de gestion

Les représentants légaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels qui répondent dans tous les aspects essentiels aux dispositions du droit commercial allemand. Ils

doivent également veiller à ce que les comptes annuels donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Landesbank Saar. Les représentants légaux sont également responsables des contrôles internes qu'ils ont jugés nécessaires en conformité avec les principes comptables allemands pour établir des comptes annuels exempts de déclarations erronées importantes – voulues ou non.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels, les représentants légaux sont responsables de l'évaluation de la capacité de la Landesbank Saar à poursuivre les activités commerciales. Ils doivent en outre indiquer les sujets importants en relation avec la poursuite des activités commerciales. Ils ont également pour tâche de faire le bilan de la poursuite des activités commerciales sur la base du principe comptable, pour autant que des conditions de fait ou de droit ne s'y opposent pas.

Par ailleurs, les représentants légaux sont responsables de l'établissement du rapport de gestion qui donne globalement une image fidèle de la situation de la Landesbank Saar et est en conformité sur tous les aspects essentiels avec les comptes annuels, satisfait aux dispositions réglementaires allemandes et présente dûment les atouts dont dispose la banque et les risques liés à l'évolution future. Enfin, les représentants légaux ont pour responsabilité de prendre les dispositions et mesures (systèmes) qu'ils jugent nécessaires pour mettre au point un rapport de gestion en conformité avec les dispositions réglementaires allemandes à appliquer et pour apporter suffisamment d'éléments probants pour les déclarations faites dans le rapport de gestion.

Le Conseil d'administration est responsable de la surveillance du processus de reddition des comptes de la Landesbank Saar aux fins d'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion.

Responsabilité du commissaire aux comptes quant à la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion

Notre objectif est de pouvoir dire avec une sécurité suffisante si les comptes annuels, dans leur ensemble, sont exempts de présentations erronées essentielles – voulues ou non – et si le rapport de gestion donne globalement une image fidèle de la situation de la Landesbank Saar, est conforme sur tous les points essentiels aux comptes annuels et aux enseignements tirés du contrôle, satisfait aux dispositions réglementaires allemandes et présente dûment les atouts dont dispose la banque et les risques liés à l'évolution future, et enfin de délivrer une attestation contenant nos opinions sur les comptes annuels et sur le rapport de gestion.

Une sécurité suffisante représente un niveau de sécurité élevée, mais ne garantit pas qu'un contrôle effectué en conformité avec l'article 317 HGB et avec le règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, compte tenu des principes comptables allemands définis par l'institut des experts-comptables (IDW), permette toujours de détecter une présentation erronée essentielle. Les présentations erronées peuvent résulter d'infractions ou d'inexactitudes et doivent être jugées essentielles si l'on peut raisonnablement supposer qu'elles impactent, individuellement ou conjointement, les décisions économiques prises par des destinataires sur la base des présents comptes annuels et du rapport de gestion.

Durant le contrôle, nous faisons preuve d'une conscience professionnelle et conservons une attitude critique. Par ailleurs, nous

- identifions et évaluons les risques liés à des présentations erronées importantes – voulues ou non – dans les comptes annuels et dans le rapport de gestion, planifions et réalisons des opérations de contrôle pour réagir à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et aptes à servir de base à nos opinions. Le risque de ne pas déceler de présentations erronées importantes est plus élevé en cas d'infractions qu'en cas d'inexactitudes, car les infractions peuvent englober une action frauduleuse, des falsifications, des informations incomplètes voulues, des présentations trompeuses et/ou la neutralisation des systèmes de contrôle internes ;
- comprenons mieux les systèmes de contrôle internes importants pour la vérification des comptes annuels et des dispositifs et mesures jouant un rôle important dans la vérification du rapport de gestion pour planifier des opérations de contrôle qui soient appropriées aux circonstances en présence, sans toutefois avoir pour objectif d'émettre vis-à-vis de la Saar-LB une opinion sur l'efficacité de ces systèmes ;
- évaluons l'adéquation des méthodes de reddition des comptes appliquées par les représentants légaux ainsi que la viabilité des valeurs estimées présentées par les représentants légaux et des informations qui y sont liées ;
- tirons des conclusions sur l'adéquation du principe comptable de poursuite de l'activité commerciale, utilisé par les représentants légaux, et évaluons sur la base des éléments probants que nous avons obtenus s'il existe une incertitude majeure en relation avec des événements ou des circonstances susceptibles de soulever des doutes significatifs quant à la capacité de la Landesbank Saar à poursuivre l'activité commerciale. Si nous estimons qu'il existe une incertitude majeure, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans l'attestation sur les informations correspondantes figurant dans les comptes annuels et dans le rapport de gestion ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion respective. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants que nous avons recueillis jusqu'à la date de notre attestation. Des événements ou circonstances dans le futur peuvent cependant entraver la capacité de la Landesbank Saar à poursuivre son activité ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des comptes annuels, ainsi que les informations ; nous évaluons également si les transactions et les événements à la base des comptes annuels sont présentés de manière à ce que les comptes annuels donnent, dans le respect des principes comptables allemands, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Landesbank Saar ;
- évaluons la conformité du rapport de gestion avec les comptes annuels, son respect des dispositions réglementaires et l'image donnée de la situation de la Landesbank Saar ;
- réalisons des opérations de contrôle sur les informations présentées par les représentants légaux dans le rapport de situation en ce qui concerne l'évolution future. Sur la base d'un nombre suffisant d'éléments probants adéquats, nous retraçons les hypothèses importantes de l'évolution future, posées par les représentants légaux, et évaluons si les informations sur les perspectives d'avenir sont déterminées dans les règles de l'art à partir de ces hypothèses. Nous n'émettons pas de propre opinion sur les informations données quant aux perspectives d'avenir ainsi que sur les hypothèses sous-jacentes. Il existe un risque important et inévitable que des événements futurs divergent fortement des indications données sur les perspectives d'avenir.

Nous examinons avec les responsables de la surveillance entre autres l'ampleur prévue et le calendrier du contrôle ainsi que les principales constatations du contrôle, y compris d'éventuelles lacunes dans le système de contrôle interne que nous observons lors de notre contrôle.

Nous déclarons vis-à-vis des responsables de la surveillance avoir respecté les exigences pertinentes en matière d'indépendance et examinons avec eux toutes les relations et autres sujets dont on peut raisonnablement supposer qu'ils ont un impact sur notre indépendance, ainsi que les mesures de protection prises.

Parmi les sujets que nous avons examinés avec les responsables de la surveillance, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants pour le contrôle des comptes annuels sur la période couverte par le présent rapport et qui sont donc les sujets particulièrement importants pour le contrôle. Nous décrivons ces faits dans l'attestation à moins que des lois ou autres dispositions réglementaires s'opposent à la publication des faits.

AUTRES EXIGENCES LEGALES ET JURIDIQUES

Autres indications conformément à l'article 10 du règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public

Nous avons été élus commissaires aux comptes le 15 septembre 2016 par le Conseil d'administration. Nous avons été mandatés par le Comité de direction en date du 25 juillet 2017. Nous travaillons sans interruption depuis l'exercice 1941 comme commissaires aux comptes de la Landesbank Saar, Sarrebruck.

Nous déclarons par la présente que les opinions émises dans la présente attestation sont en conformité avec le rapport complémentaire adressé au comité d'audit selon l'article 11 du règlement relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public (rapport de contrôle).

COMMISSAIRE AUX COMPTES RESPONSABLE

Le commissaire aux comptes responsable du contrôle est Monsieur Jürgen Breisch.

Sarrebruck, le 19 mars 2018

PricewaterhouseCoopers GmbH
Société d'experts-comptables

Jürgen Breisch
Commissaire aux comptes

ppa. Thomas Apitzsch
Commissaire aux comptes

Rapport du Conseil d'administration

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration a contrôlé la gestion du Comité de direction. En 2017 également, le Comité de direction a informé le Conseil d'administration régulièrement, rapidement et en détail de l'évolution de la banque et de la caisse d'épargne-construction. Le Conseil d'administration et le Comité de direction ont examiné en profondeur la politique commerciale de la Landesbank Saar et des questions fondamentales sur la planification de l'entreprise. Le Conseil d'administration a été associé aux décisions d'importance fondamentale et a, si nécessaire, donné son accord.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'administration a eu des échanges réguliers et intenses avec le Comité de direction de la SaarLB.

Au cours de l'année couverte par le présent rapport, le Conseil d'administration s'est réuni six fois. Les autorités de surveillance de l'État ont participé aux réunions, parfois aussi celles de surveillance bancaire.

Dans toutes les réunions ordinaires, le Conseil d'administration a examiné le projet stratégique et structurel SaarLB2020. Un autre sujet prioritaire a été le contrôle spécial informatique au titre de l'article 44 de la loi portant réglementation du crédit (KWG). Dans toutes les réunions ordinaires, le Comité de direction a informé les membres du Conseil d'administration de l'évolution économique de la banque et de la caisse d'épargne-construction. En font également partie l'évolution des produits et des charges, les risques et le taux du capital. En outre, les présidents des commissions ont régulièrement fait rapport de leur travail.

Le Comité de direction a répondu sans délai aux questions du Conseil d'administration et à son entière satisfaction.

Comme par le passé, le Conseil d'administration a examiné en réunion de février le résultat provisoire de l'exercice 2016 de la banque et de la caisse d'épargne-construction. Le Comité de direction a entre autres fait rapport du résultat du contrôle du DSGVO conformément à l'article 35 de la loi sur les garanties de dépôts.

En réunion d'avril, le Comité de direction et le commissaire aux comptes ont fait rapport en détail de l'exercice 2016. Sur la base de la recommandation du comité d'audit, le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels de la banque et de la caisse d'épargne-construction.

Deux réunions du Conseil d'administration se sont tenues en juin. Elles ont porté en priorité sur la présentation de Monsieur Dr. Thomas Bretzger, président désigné du Comité de direction, et sur le projet stratégique et structurel SaarLB2020.

En septembre, le Conseil d'administration a examiné entre autres les comptes semestriels de la banque et proposé à l'Assemblée générale de désigner à nouveau la société PricewaterhouseCoopers GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft pour le contrôle des comptes annuels 2017 de la banque et de la caisse d'épargne-construction, proposition approuvée ensuite par l'Assemblée générale.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a discuté du processus de sélection du commissaire aux comptes à partir de 2019 étant donné que le contrôle des comptes annuels de la banque et de la caisse d'épargne-construction fait l'objet d'un nouvel appel d'offres à partir de l'année de contrôle 2019.

La Commission d'évaluation des risques s'est réunie à quatre reprises durant l'année couverte par le présent rapport. La Commission d'évaluation des risques examine toutes les questions importantes en relation avec la stratégie prudentielle et les risques auxquels sont confrontées

la banque et la caisse d'épargne-construction. Le Comité de direction a régulièrement débattu des rapports prudentiels MaRisk de la banque et de la caisse d'épargne-construction avec la Commission d'évaluation des risques. Par ailleurs, cette Commission a adopté les crédits individuels soumis à approbation. La Commission d'évaluation des risques a surveillé la conformité des conditions dans les opérations avec les clients avec l'approche commerciale et la structure prudentielle de la banque. Par ailleurs, elle s'est assurée que les incitations dues au système de rémunération tiennent compte de manière adéquate de la structure de la SaarLB en matière de risque, de capital et de liquidité ainsi que de probabilité et échéance des recettes.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois sur la période couverte par le présent rapport et a examiné en particulier des questions de surveillance du processus de reddition des comptes. Il a surveillé le contrôle des comptes annuels et l'indépendance du commissaire aux comptes. Le Comité d'audit a débattu avec le Comité de direction des rapports de l'Audit interne, du rapport sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ainsi que d'autres actes punissables, du rapport sur la fonction de conformité conformément à la loi sur le commerce de valeurs mobilières (WpHG), du rapport sur la fonction de conformité MaRisk, du rapport sur les préposés à la protection des données dans l'entreprise et du rapport sur la gestion de la sécurité de l'information.

Les trois réunions du Comité de contrôle des rémunérations ont porté en priorité sur l'introduction du nouveau système de rémunération des collaborateurs, entré en vigueur le 01/01/2018.

Des experts du secteur Législation et Droit de surveillance ont formé les membres du Conseil d'administration lors de deux manifestations de formation continue en 2017. Ces manifestations ont porté en priorité sur les évolutions actuelles de la réglementation bancaire.

Lors de leurs réunions du 20 avril 2018, les organes de la banque ont débattu du respect des principes de bonne gouvernance de la banque que la SaarLB s'est engagée volontairement à respecter. Il s'est avéré qu'aucun fait connu n'avait contrevenu au respect desdits principes durant l'exercice 2017.

Le Conseil d'administration a débattu avec le Comité de direction du rapport de gestion et des comptes annuels au 31 décembre 2017 ainsi que de la proposition d'utilisation des bénéfices.

Les comptes annuels et le rapport de gestion au 31 décembre 2017 ont été vérifiés par le commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft et approuvés sans aucune restriction.

Le Conseil d'administration a pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes, l'a approuvé et a entériné en réunion du 20 avril 2018 les comptes annuels établis conformément au Code de commerce allemand (HGB) au 31 décembre 2017. Quitus a été donné au Comité de direction.

Au nom des membres du Conseil d'administration, je remercie les clients et partenaires commerciaux de la SaarLB et de la caisse d'épargne-construction de la confiance accordée. Par ailleurs, le Conseil d'administration remercie les membres du Comité de direction et les collaborateurs de la SaarLB et de la caisse d'épargne-construction du travail accompli durant l'exercice 2017 et de leur grand engagement personnel.

Sarrebruck, le 20 avril 2018

Le Président du Conseil d'administration
Jan-Christian Dreesen

Décision d'utilisation des bénéfices

Le bénéfice au bilan de l'exercice 2017, d'un montant de 10 685 548,04 euros, est affecté aux Autres bénéfices non distribués de la SaarLB à raison de 1 495 048,04 euros et distribué aux actionnaires à hauteur de 9 190 500,00 euros.

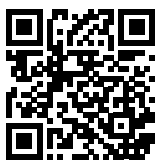
Relevé des abréviations

BayernLB	Bayerische Landesbank, Munich
BCE	Banque Centrale Européenne
BilMoG	Loi allemande de modernisation du droit des bilans
BNS	Banque Nationale Suisse
CIR	Cost Income Ratio - Coefficient d'exploitation
CRD	Capital Requirements Directive – Directive européenne sur les fonds propres réglementaires
CRR	Capital Requirements Regulation – Règlement européen sur les fonds propres réglementaires
DAX	Indice boursier allemand
DSGV	Deutscher Sparkassen- und Giroverband e. V.
EBA	European Banking Authority – Agence bancaire européenne (ABE)
ENR	Énergies renouvelables
env.	environ
EUR	Euro
GmbH	Gesellschaft mit beschränkter Haftung – société à responsabilité limitée de droit allemand
HGB	Code de commerce allemand
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process
IFRS	International Financial Reporting Standards
IKS	Internes Kontrollsystem – système de contrôle interne
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRBA	Internal Ratings Based Approach
KWG	Loi allemande portant réglementation du crédit
LBS	Landesbausparkasse Saar, Sarrebruck
MaRisk	Exigences minimales auxquelles doit répondre la gestion des risques
MaH	Directives sur l'adéquation des fonds propres
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OpRisk	Risque opérationnel
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Public Private Partnership – Partenaire Public-Privé
RoE	Return on Equity – rentabilité des capitaux propres
RWA	Risk-Weighted Assets – rentabilité des actifs à risques pondérés
SaarLB	Landesbank Saar, Sarrebruck
SolvV	Règlement sur la solvabilité
TIC	Techniques de l'information et de la communication
UE	Union Européenne
US-GAAP	United States Generally Accepted Accounting Principles
Value at Risk	Valeur sous risque
YtD	Year to Date – depuis le début de l'année

Mentions légales

Éditeur	Landesbank Saar Ursulinenstraße 2 66111 Sarrebruck Allemagne
Rédaction	Communication et Assistance du Directoire Courriel : service@saarlb.de
Conception	FBO GmbH ▪ Marketing et Business Digital Heinrich-Barth-Straße 27 66115 Sarrebruck Allemagne
Photos	Wolfgang Staudt, iStock
Impression	Kern GmbH In der Kolling 7 66450 Bexbach





Le rapport financier de la SaarLB est disponible en ligne à :
www.saarlb.de/geschaeftsbericht2017

Saar^{LB}

Landesbank Saar, Sarrebruck

ADRESSE

Ursulinenstraße 2
66111 Sarrebruck / Allemagne
66104 Sarrebruck / Allemagne
+49 681 383-01
+49 681 383-1200
www.saarlb.de
service@saarlbande.de
SALADE55
590 500 00

ADRESSE POSTALE

TÉL.

FAX

INTERNET

COURRIEL

CODE BIC/SWIFT

CODE BANQUE

Landesbank Saar, Centre d'affaires de Mannheim

ADRESSE

Willy-Brandt-Platz 5 - 7
68161 Mannheim / Allemagne
+49 621 124769-10
service@saarlbande.de

TÉL.

COURRIEL

SaarLB France, Succursale de la Landesbank Saar

ADRESSE

Résidence Le Premium
17 - 19, rue du Fossé des Treize
67000 Strasbourg / France
+33 3 88 37 58 70
+33 3 88 36 93 78
service@saarlbande.fr

TÉL.

FAX

COURRIEL

SaarLB France, Centre d'affaires Financement Immobilier

ADRESSE

203, rue du Faubourg
Saint-Honoré
75008 Paris / France
+33 1 45 63 63 52
+33 1 45 63 71 22
service@saarlbande.fr

TÉL.

FAX

COURRIEL



LBS Landesbausparkasse Saar

ADRESSE

Beethovenstraße 35 - 39
66111 Sarrebruck / Allemagne
Postfach 10 19 62
66019 Sarrebruck / Allemagne
+49 681 383-290
+49 681 383-2100
www.lbs-saar.de
service@lbs-saar.de

ADRESSE POSTALE

TÉL.

FAX

INTERNET

COURRIEL

LA SARRE

Les petits ruisseaux font les grandes rivières.



Être proche
POUR VOIR PLUS LOIN

